



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



16 Juillet 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE pour le territoire de la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Représentée par Monsieur Jackie Goulet, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021,
Ci-après désignée par « La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire » ;

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pierre Ory, Préfet de Maine-et-Loire,
Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

En partenariat avec le conseil régional des Pays de la Loire et le conseil départemental du Maine-et-Loire,

En présence des maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Ces contrats doivent répondre à trois enjeux :

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturel, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le CRTE met en lien les démarches, plans et contrats suivants :

- le Contrat de Plan Etat-Région ;
- le Contrat de ville passé avec la Ville de Saumur ;
- le Plan Climat Air Énergie Territorial du territoire ;
- le programme Action Cœur de Ville déployé avec la Ville de Saumur ;



- le programme Anjou Coeur de Ville ; - le programme d'appui Petites Villes de Demain passé avec les communes de Gennes-Val-de-Loire, Allonnes et Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles et Doué-en-Anjou (également lauréate de l'AMI centre-bourg) ;
- le dispositif France Services déployé sur la commune de Allonnes, et en cours de déploiement sur d'autres communes ;
- le programme Territoire d'Industrie ;
- le Projet Alimentaire Territorial ;
- le projet développé autour du label Territoire Engagé pour la Nature ;
- le projet développé autour du label Cit'ergie ;
- le schéma directeur cyclable ;
- le schéma de développement des mobilités ;
- le Contrat local d'engagement issu du SDAASP ;
- l'OPAH RU sur Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye ;
- l'OPAH RU sur Allonnes et Montreuil-Bellay ;
- l'OPAH RU de Saumur ;
- l'OPAH revitalisation sur Doué-la-Fontaine ;
- l'Étude préopérationnelle pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs de Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-Les-Châteaux et Vernantes ;
- le Contat Local de Santé ;
- le prgramme local de l'habitat ;
- l'agenda rural
- le contrat territorial Eau de l'Authion
- le contrat territorial Eau Layon Aubance Louet
- les actions portées autour du label Ville d'art et d'histoire sur Saumur depuis 2007 et en cours d'extension avec l'EPCI ;
- ...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être mis en cohérence avec les autres démarches territoriales dans le cadre du CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité s'engager dans cette démarche.



Projet de territoire

Le projet de territoire exprime la vision stratégique pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Construit par l'ensemble des élus communautaires et municipaux à la suite de la fusion des EPCI et la création de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2017, il a été actualisé en 2021 pour prendre en compte le nouveau diagnostic écologique et les orientations politiques actuelles. Il a également été partagé auprès du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération en juin 2021.

Ce projet de territoire permet d'identifier des enjeux partagés et propose des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE :

- Un territoire dynamique capteur d'innovation et de nouvelles activités
- Un territoire attractif, offrant des services au public performants et accessibles à tous
- Un développement soutenable pour un environnement préservé

Son ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi, PLH, SDAASP,...) existants sur le territoire.

Le diagnostic écologique du territoire et le projet de territoire figurent en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Saumur Val de Loire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des existants



au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat a vocation à présenter l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Stratégie et priorités d'action

L'ambition du territoire « le bien-vivre en saumurois » repose sur une vision pour l'avenir, celle d'un territoire :

- disposant d'une économie dynamique et innovante,
- figurant parmi les premières destinations touristiques de France,
- autonome sur les plans alimentaire et énergétique,
- bénéficiant d'un réseau de transports en commun qualitatif et décarboné,
- préservant son environnement naturel,
- où priment la qualité de vie et le bien-être.

Cette vision reste réaliste puisqu'elle s'appuie avant tout sur les nombreux atouts qu'offre le territoire.

La stratégie du CRTE, partagée et validée en conférence des maires du 30 juin 2021, s'appuie sur l'état des lieux écologique réalisé sur le territoire et est développée dans le projet de territoire Saumur Val de Loire 2028 et se traduit par 3 orientations déclinées en plusieurs thématiques :

Orientation 1 : Développement économique

- ➔ Thématique 1 : Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène
- ➔ Thématique 2 : Renforcer et structurer l'offre touristique, accompagner les mutations sectorielles
- ➔ Thématique 3 : Intensifier les formations en relation avec les besoins du territoire et améliorer le taux d'emploi
- ➔ Thématique 4 : Utiliser les ressources naturelles et de proximité



Orientation 2 : Cohésion du territoire - Attractivité et services au public

- ➔ Thématique 5 : renforcer l'offre de soins et garantir les services partout sur le territoire
- ➔ Thématique 6 : Améliorer les transports en commun et la mobilité douce
- ➔ Thématique 7 : Renforcer l'économie résidentielle et présenteielle
- ➔ Thématique 8 : Valoriser les pratiques sportives et culturelles

Orientation 3 : Transition écologique

- ➔ Thématique 9 : Favoriser la transition énergétique
- ➔ Thématique 10 : Valoriser les patrimoines et préserver la biodiversité

Elle permet de mettre en œuvre les actions cohérentes et structurantes sur le territoire au travers de différents dispositifs tels que Action Cœur de ville, Anjou Cœur de Ville, Petites villes de demain, le contrat de ville, territoire d'industrie... et les programmes et documents de planifications internes tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial, Programme local de l'habitat, le schéma de développement touristique, les Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux), le Contrat Local de Santé...

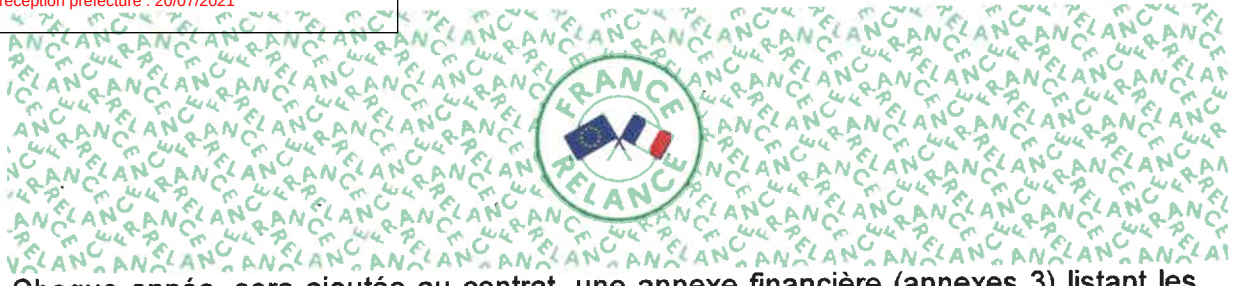
Les orientations prioritaires du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sont détaillées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Article 3 – Plan d'actions

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE.



Chaque année, sera ajoutée au contrat, une annexe financière (annexes 3) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière demandée ou apportée par l'État et les autres partenaires pour chacun d'eux.

Les opérations intégrées à la maquette financière 2021, au vu du calendrier contraint pour l'élaboration du contrat, sont celles qui ont déjà été sélectionnées et financées par les différents partenaires. Pour les années suivantes, les actions proposées à la maquette feront d'abord l'objet de « fiches-projets » (modèle en annexe 5) qui deviendront des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis et qu'elles seront suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat (Annexe 4). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de suivi des programmes transversaux, sans nécessité d'avenant.



Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi des programmes transversaux

L'évaluation des projets sera réalisée au moyen de la grille d'analyse proposée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à mettre en œuvre, à faciliter et à accompagner les actions inscrites à ce contrat.

Le maître d'ouvrage ou pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3.



5.2. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

En signant ce CRTE, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.



5.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi des programmes transversaux

Les représentants de l'État et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Au sein de la Communauté d'Agglomération, un comité de suivi des programmes transversaux sera créé pour suivre les différents dispositifs liés à la transition écologique (PCAET, PAT, CRTE...) et les politiques contractuelles (FEDER ITI, Contrat Territoire-Région,...).

Il est proposé de s'appuyer sur ce comité afin d'assurer le suivi du CRTE. Ainsi, il sera présidé par le Préfet de Maine-et-Loire, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant. Il sera composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat. Ce comité sera amené à être élargi aux acteurs impliqués dans les programmes transversaux liés à la transition écologique. Le comité traitera de thématiques variées (énergie, mobilité, alimentation, aménagement, énergie, eau, organisation interne, partenariats et coopération, finances, etc) afin de traiter les questions de transition écologique de façon transversale.



Dans le cadre du CRTE, il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE. Le comité de suivi des programmes transversaux pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 3) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Ce comité sera intégré de manière pérenne dans le fonctionnement de la collectivité et dans les organes de direction politique afin d'assurer un pilotage transversal de la transition écologique.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE sera établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Chaque action fera l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi des programmes transversaux. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.



Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif. Au vu du calendrier électoral ne permettant pas à l'ensemble des partenaires de s'impliquer dans le contrat dès 2021, il est proposé qu'ils puissent l'intégrer dès l'année 2022 par voie d'avenant.

Les actions identifiées dans la liste indicative des projets 2022-2026 peuvent évoluer en fonction du contexte territorial. De nouvelles actions répondant aux orientations du contrat, pourront être mises en avant annuellement dans le cadre du CRTE.

Les annexes 2, 3, 4 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi des programmes transversaux.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi des programmes transversaux, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

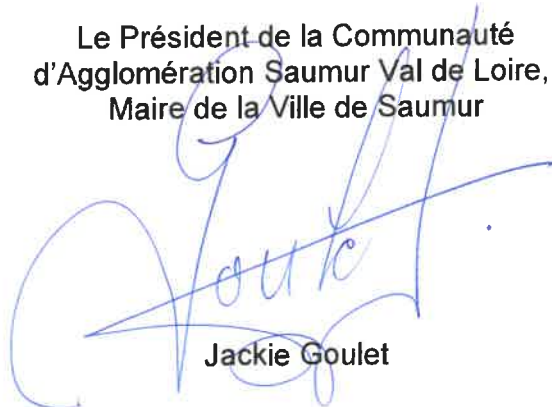
Signé le 16 juillet 2021,

Le Préfet de Maine et Loire



Pierre Ory

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur



Jackie Goulet



Annexes

Annexe 1 – État des lieux écologique du territoire et Projet de territoire

Annexe 2 – Stratégie et actions prioritaires

Annexe 3 – Maquette financière 2021

Annexe 4 – Liste indicative des projets 2022-2026

Annexe 5 – Fiche-projet type



Annexe 1

État des lieux écologique du territoire et Projet de territoire

Contrat de relance et de transition écologique 2020-2026

État des lieux Écologique

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr





Sommaire

CONTEXTE	4
MOBILITÉ	6
LOGEMENT ET HABITAT	11
VALORISATION DU PATRIMOINE ET RISQUES	17
ÉNERGIE ET CLIMAT	22
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	27
LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	30
TRAITEMENT DES DÉCHETS - ÉCONOMIE CIRCULAIRE	36
ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	38
EAU ET ASSAINISSEMENT	42
INSERTION	46



Contexte

Ce diagnostic a été réalisé, entre autre, sur la base de l'ensemble des documents de planification de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (SCOT, PLU, PLUi, PLH), différents programmes mis en œuvre : (PCAET, Territoire d'industrie, Contrat local de santé, SDAASP,...) et complété grâce au portrait de territoire transmis pas la DDT, les rapports d'activité

annuels et rapports de développement durable.

Le territoire compte 99 529 habitants, sur près de 1 234 km² avec une densité de la population de 81 habitants/km². Sa situation géographique, en fait un territoire aux multiples interactions avec ses voisins (Tours, Angers, Nantes, Le Mans, Poitiers et le Cholet).

Territoire	Population totale en 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %)
CA Saumur Val de Loire	99 529	1 232	1,3
Maine-et-Loire	813 493	42 891	5,6
Pays de la Loire	3 757 600	275 013	7,9
France métropolitaine	64 639 133	2 844 126	4,6

source : INSEE - RP

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est le deuxième territoire du Maine-et-Loire en termes de superficie, et le 7ème en termes de population (12,5% de la population du département).

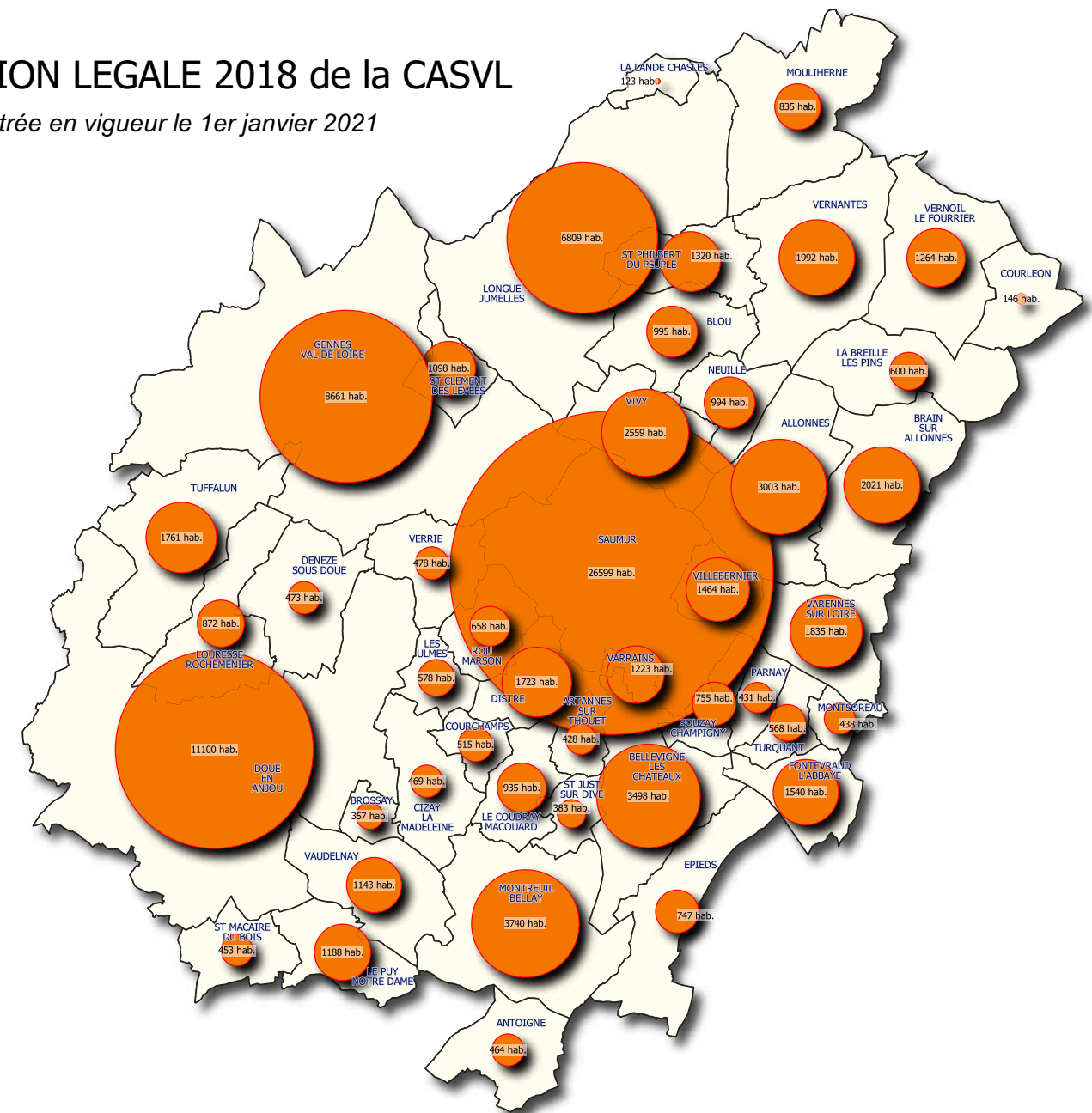
La croissance démographique qu'a connu le territoire au

cours des dernières années, bien que positive dans toutes les communes, n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. C'est l'illustration d'une plus forte attractivité de certaines communes par rapport à d'autres. Le cœur du territoire qu'est la Ville de Saumur est

en perte d'attractivité résidentielle tandis que les communes voisines connaissent une forte vitalité démographique aussi bien liée au solde naturel qu'au solde migratoire.

POPULATION LEGALE 2018 de la CASVL

Entrée en vigueur le 1er janvier 2021



Mobilité

L'autorité organisatrice de la mobilité est la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et ce pour l'intégralité de son territoire. L'Agglomération est en cours de rédaction d'un schéma directeur cyclable et d'un schéma de développement des mobilités.

Le territoire est caractérisé par un réseau pédestre et cycliste important reconnu ou non (exemples : Loire à Vélo et chemins de randonnée du PDIPR). Ce réseau répond à un besoin tournée vers les loisirs ou le tourisme et peu vers les actifs.

Estimation du linéaire d'aménagements cyclables du territoire :

- Piste cyclable : 6,4 km
- Bande cyclable : 27,4 km
- Voie verte : 30,4 km
- Voie partagée (vélo/bus) : 0,5 km
- Voie partagée (vélo/tracteur) : 1,4 km

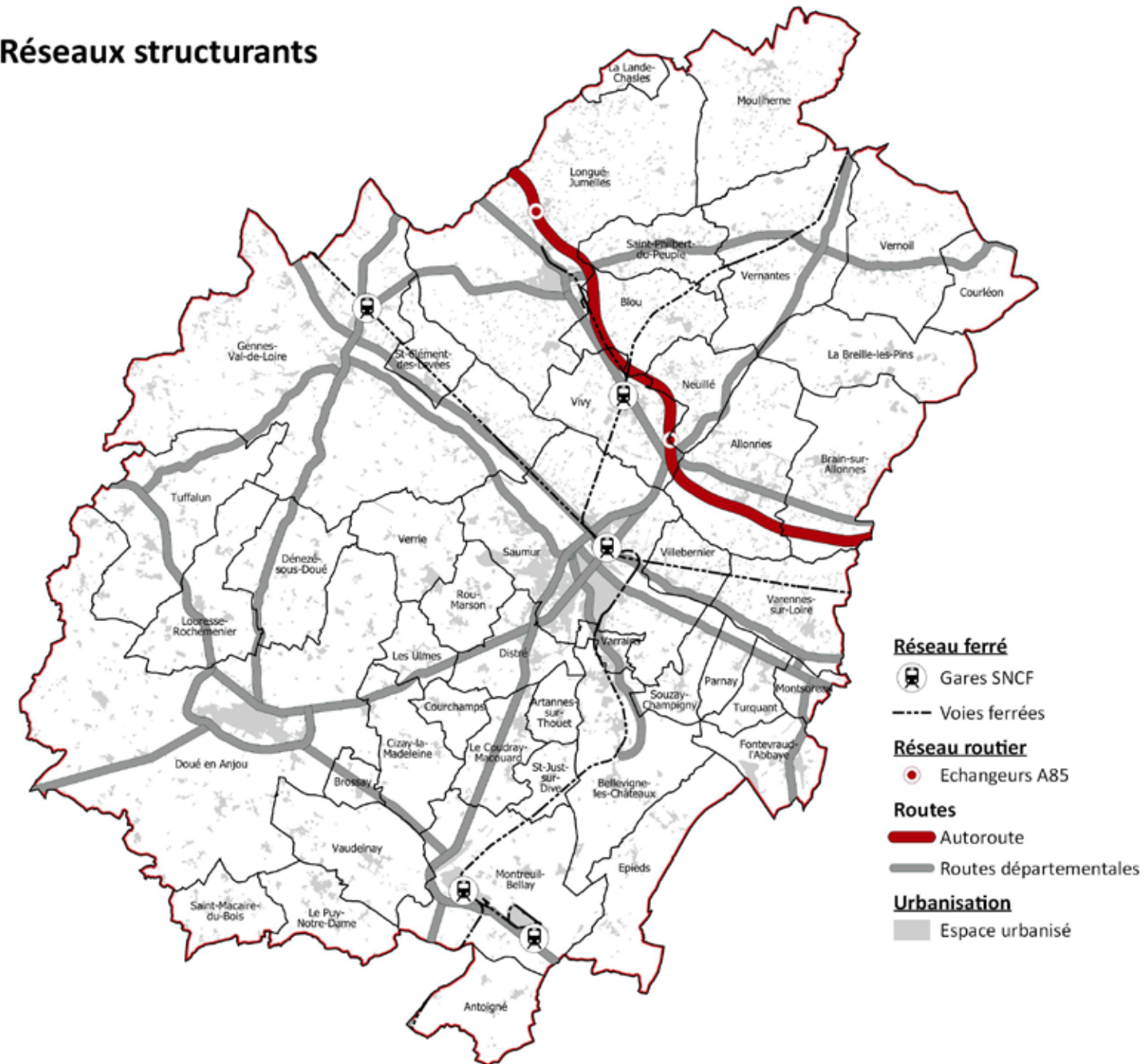
Il existe, en outre, deux parking à vélos sécurisés situés à la gare SNCF de la Ville de Saumur et le second à l'espace baignade Millocheau à Saumur également.

En ce qui concerne le stationnement, le territoire compte 189 places « arceaux », 565 places « rateaux » et 8

places en consignes.

Traversé de part et d'autre par des voies ferrées, Il existe trois pôles d'échanges multimodaux sur le territoire, l'un à la gare de Saumur, le second à la gare des Rosiers-sur-Loire, commune de Gennes-Val-de-Loire et le troisième à la gare de l'État à Saumur « PEM Balzac ».

Réseaux structurants



Le dispositif de « Zone à faible émission », soutenu par l'État, est destiné à faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé. Le territoire de la Communauté d'Agglomération étant à dominance rurale, il n'y a pas lieu d'appliquer ce zonage.

Il n'y a pas de voies réservées au covoiturage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, toutefois il existe des aires de covoiturage officielles, développées par le Conseil

départemental et de nombreuses aires « non officielles » (parkings des commerces, délaissés à proximité de grands axes routiers). Un travail est actuellement réalisé pour permettre le développement des aires de covoiturage, notamment dans les lieux peu desservis par les aires départementales.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé comme objectif à 2020 une part minimale de 20 % de véhicules à faibles émissions dans le parc automobile des collectivités. Pour répondre à cet objectif et s'inscrire dans le plan climat air énergie territorial

(axe 2 : développer la mobilité durable à bas carbone), en 2020, 17% des véhicules de l'Agglomération étaient à émissions faibles : 7 hybrides, 4 électriques et 1 GNV ont été acquis et mis à disposition du personnel pour les déplacements professionnels.

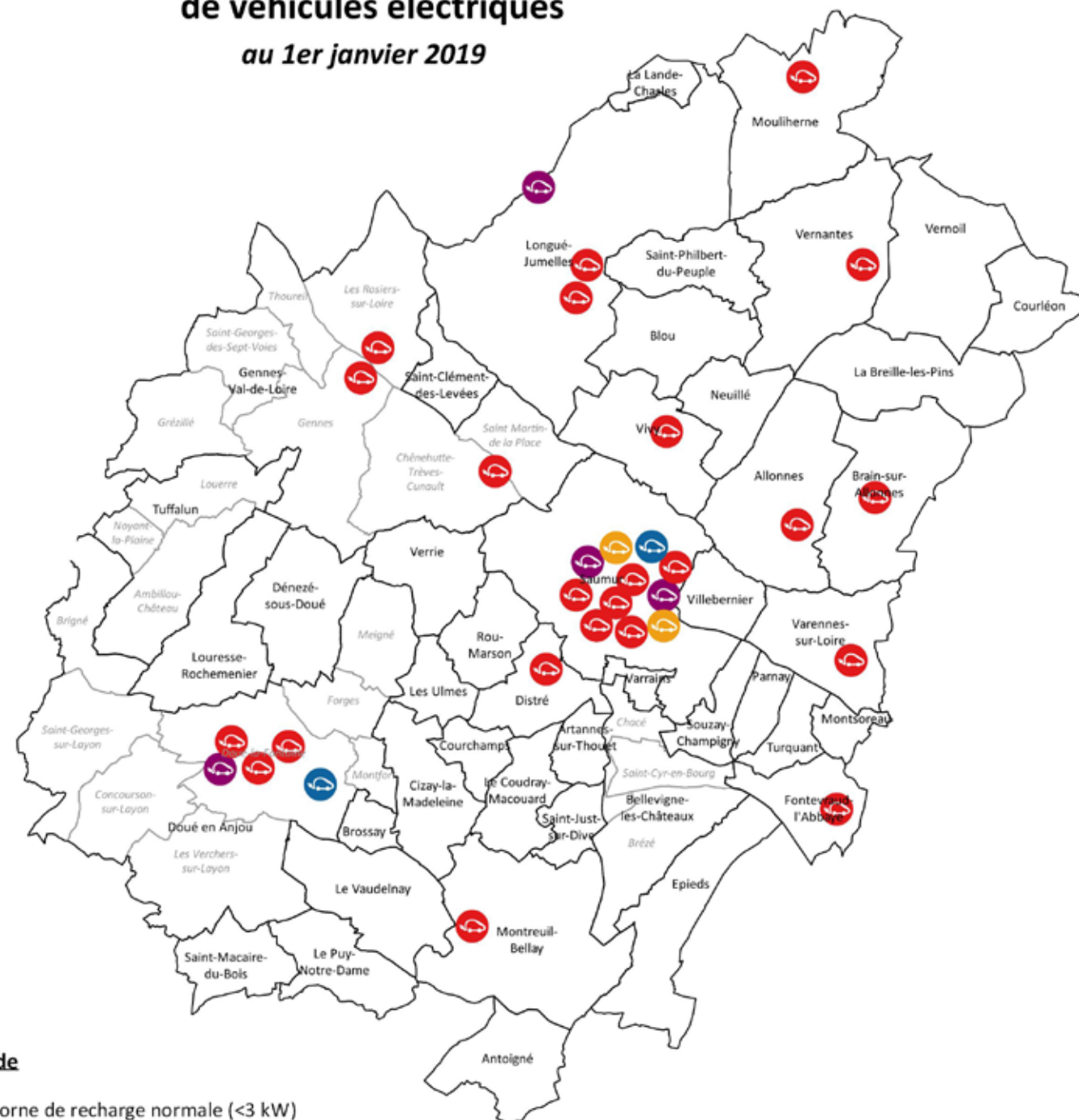
En ce qui concerne le territoire de la Communauté d'Agglomération, seuls 0,36 % du parc automobile des collectivités est électrique, hydrogène ou hybride rechargeable.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE À MOTORISATION GAZ NATUREL POUR VÉHICULE

Afin de valoriser localement le biogaz produit par le méthaniseur de Chacé, une station de distribution de bioGNV (Gaz Naturel pour Véhicule) a été ouverte par l'entreprise SEVE (Saumur Énergies Vertes) en janvier 2020 à Saumur. Dans la même perspective, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a acquis un véhicule disposant d'une motorisation gaz. Ce véhicule sert à transporter les livres et le matériel entre les médiathèques de l'Agglomération.

Le BioGNV contribue à réduire de 80 % les émissions de CO₂ par rapport au diesel et favorise l'économie circulaire et l'indépendance énergétique du territoire.

Localisation des bornes de recharge de véhicules électriques au 1er janvier 2019



Légende

-  Borne de recharge normale (<3 kW)
-  Borne de recharge semi-accélérée (3-11 kW)
-  Borne de recharge accélérée (22 kW)
-  Borne de recharge rapide (> 43 kW)

En 2020, Il existe 122 points de recharge électrique ouverts au public.

Saumur Agglobus a acquis 3 véhicules GNV en 2019, portant ainsi la part des véhicules bas carbone à 13% de sa flotte.

De son côté, la SPL Agglopropreté a également acquis ses deux bennes roulant au GNV en 2019 et 2021.

RENOUVELLEMENT DU PARC DE BUS PAR SAUMUR AGGLOBUS : ACQUISITION DE 3 VÉHICULES AU GAZ

Dans le plan de renouvellement des véhicules acquis par Saumur Agglobus, l'Agglomération a fait le choix du transport au gaz en achetant trois nouveaux bus. Cette motorisation a été choisie en raison de l'installation de la station GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) à Saumur et également car le gaz naturel est à ce jour le carburant alternatif non-dérivé du diesel qui est le plus répandu pour la propulsion des autobus.

Les bus circulent sur le réseau depuis le 2 mars 2020.



Logements Habitat

Territoire	CA Saumur Val de Loire	Maine-et-Loire	Pays de la Loire
Nombre de résidences principales en 2017	43 962	355 093	1 658 198
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	2 706	12 044	214 188
Évolution du nombre résidences et principales entre 2007 et 2017	2 633	33 287	184 963
Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017(en%)	6,4	10,3	12,6
Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	191	1 649	2435
Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017 (en %)	7,6	15,9	1,1

source : INSEE - RP

Plus de la moitié des logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques, et au moins 63% à Saumur.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

La Convention citoyenne pour le climat considère qu'il faut en finir avec les passoires thermiques, et le président Emmanuel Macron valide cette proposition. Ainsi, à l'horizon 2030, il va falloir rénover 5 millions de logements pour un budget global de 11 milliards d'euros en termes d'aides publiques. Afin de bien identifier les passoires thermiques, il suffit de regarder le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de l'habitation.

Pour rappel, cette expertise systématiquement réalisée par un professionnel agréé délivre deux informations essentielles :

- L'étiquette énergie, notée de A à G, permettant d'avoir une idée claire des consommations énergétiques du logement.
- L'étiquette climat, notée de A à G, pensée pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre de l'habitation.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN 2020

Estimé selon un échantillon pondéré de 10 071 DPE (20% du parc)

Classe DPE	Maison (Nb.)	Maison (%)	Appartement (Nb.)	Appartement (%)	TOTAL (Nb.)	TOTAL (%)
A-B	1 300	3 %	850	8 %	2 150	4 %
C	7 800	19 %	1 200	12 %	9 000	17 %
D	17 800	43 %	4 200	40 %	22 000	43 %
E	11 400	28 %	3 200	31 %	14 600	28 %
F-G	3 000	7 %	970	9 %	3 970	8 %
Total	41 300	100 %	10 420	100 %	51 720	100 %
Dont énergivore ≥ E	14 400	35 %	4 170	40 %	18 570	36 %

Les passoires énergétiques (ou passoires thermiques) sont notées F ou G. Elles représentent une consommation énergétique supérieure à 330 kWh par m² et par an.

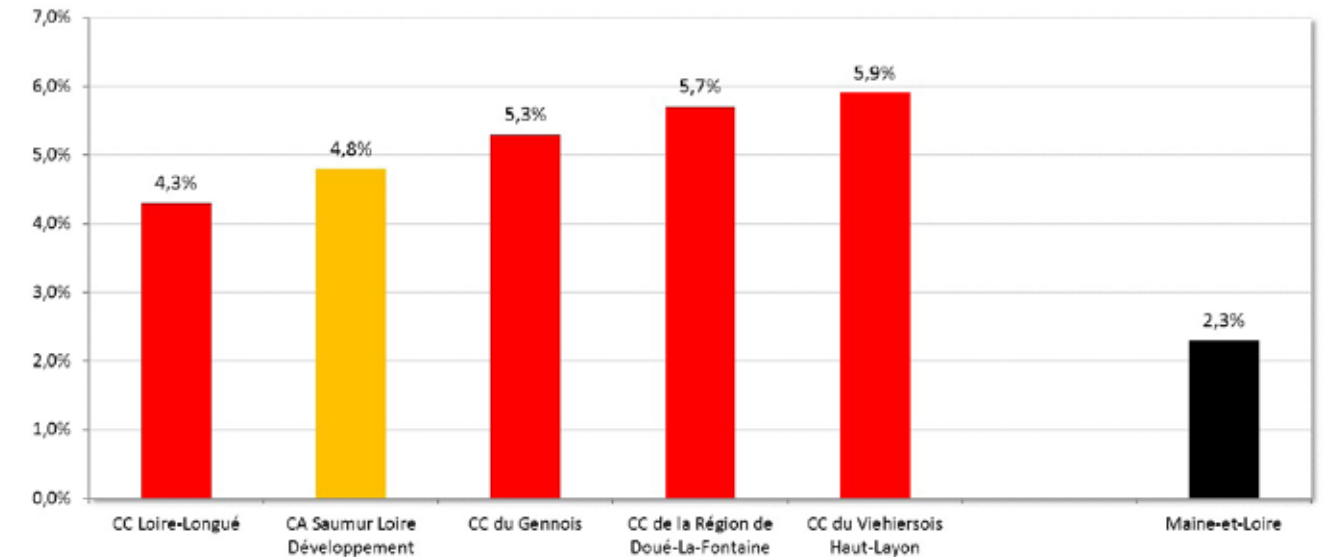
A l'échelle de l'EPCI : 38% des logements (parc privé + public) sont énergivores (19 300 logements), 7,7% des ménages ont eu recours au FSL pour impayés d'énergie entre 2010 et 2018.

33% des logements sociaux du territoire affichent une étiquette énergétique E, F ou G, contre 19% pour le département. Saumur concentre 54% des logements sociaux classés F ou G, les plus énergivores, soit 246 logements sur les 457 que compte le territoire. Toutefois, en proportion, le parc social des communes de proximité et rurales est le plus énergivore, car constitué de maisons individuelles

avec chauffage électrique qui « pénalisent » le DPE .

2,4 % sont des logements privés potentiellement dégradés dans la CASVL (17,4% en moyenne départementale). La ville de Saumur en concentre une grande partie. 1848 logements sont potentiellement indignes (soit 3,8% du parc, contre 2,33% à l'échelle départementale) 202 signalements, •

Part de logements Privés Potentiellement Indignes parmi les résidences principales en 2013



Entre autres orientations stratégiques, **le PLH 2020-2025 adopté le 11 juin 2020** a vocation à :

1. Donner la priorité à la revalorisation de l'habitat existant, privé et public à travers des actions de :

- Lutte contre la vacance : objectif de réduction de 150 logements par an soit 900 logements en 6 ans.

- Renouvellement urbain : Action cœur de ville, Anjou cœur de ville, accompagner le réinvestissement du parc privé, restructuration de logements, changement d'usage, colocations, ...

2. Consolider et étendre les actions de lutte contre la précarité énergétique : accompagnement du repérage des situations à la réalisation de travaux. L'OPAH RU (opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) a été lancée sur les communes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud en septembre 2020. L'objectif est l'amélioration énergétique de 61 logements.

Le partenariat avec l'EIE 49 a été lancé (convention 2020-2022) avec en moyenne 4,7 des contacts pour 1000 habitants (contre 4,3 à l'échelle du Département).

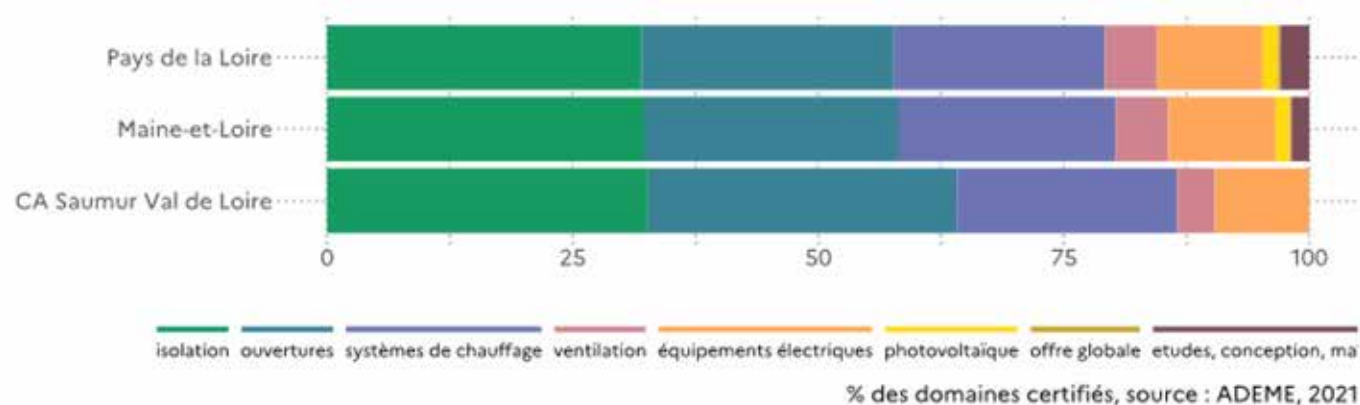
3. Améliorer la qualité thermique des logements, pour transformer le confort et réduire les dépenses énergétiques en participant à la réalisation des travaux :

- Parc privé : 102 logements ont bénéficié d'un accompagnement technique et d'un financement au titre de l'amélioration thermique.

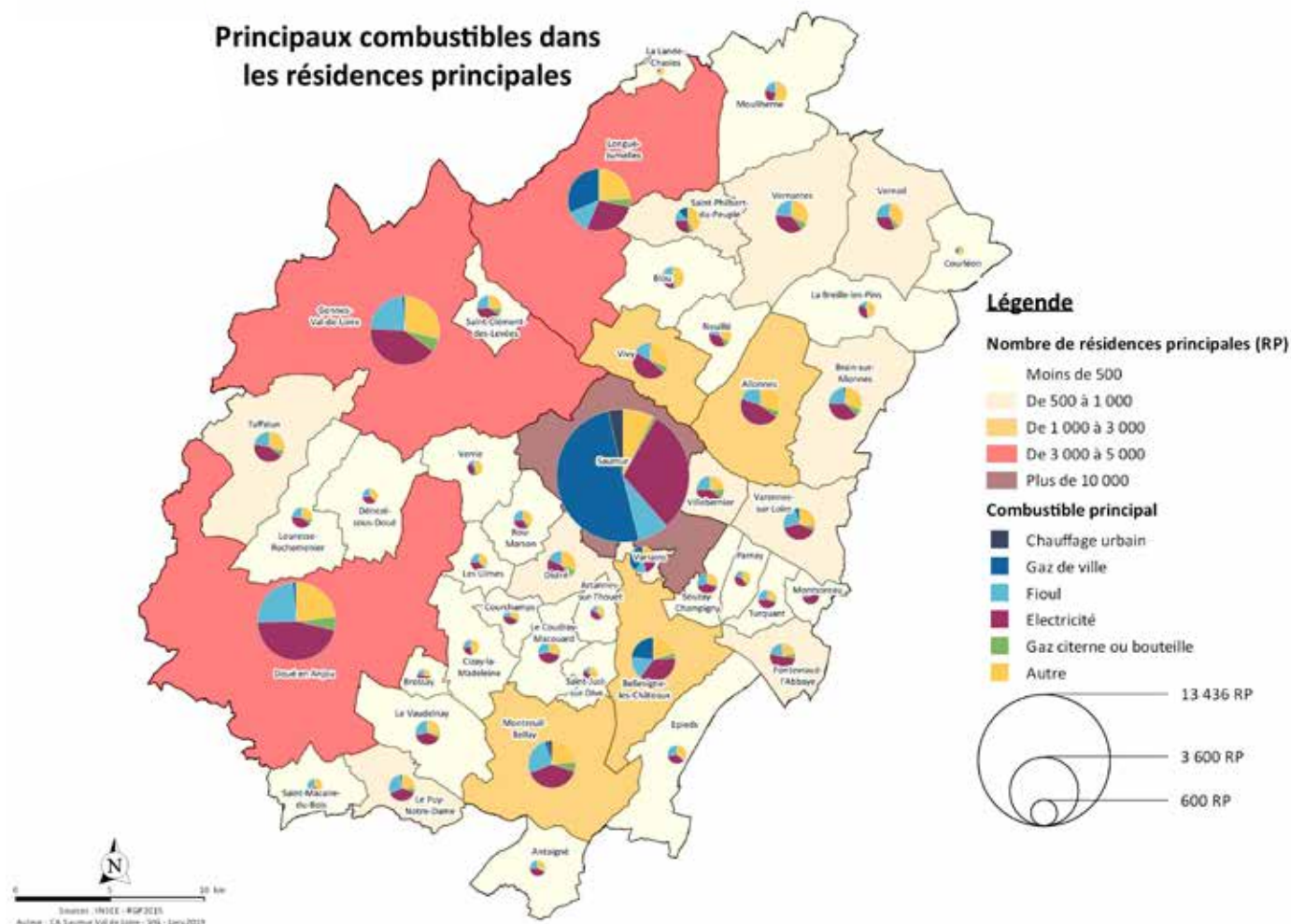
- Parc public : 94 logements ont fait l'objet d'une subvention de l'Agglomération au titre de l'amélioration énergétique.

Il existe 44 copropriétés en situation fragile ou dégradée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération en 2021. 112 artisans ou entreprises sont certifiées RGS sur le territoire en 2021.

Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE



Principaux combustibles dans les résidences principales



En 2017, il y avait 7 241 résidences principales chauffées au fioul sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Le secteur résidentiel a consommé 778 GWh soit 32 % de la consommation finale d'énergie. Dans le résidentiel, 60 % de l'énergie consommée sont consacrés au chauffage, 17 % à l'électricité spécifique, 12 % à l'eau chaude sanitaire et 7 % aux cuissons.

La consommation moyenne de chauffage d'une maison du territoire est supérieure de 20 % à la moyenne départementale.

Les principaux vecteurs énergétiques sont : le fioul (39 %), le bois (25 %) et le gaz réseau (19 %).

LOG T8M - Confort des résidences principales

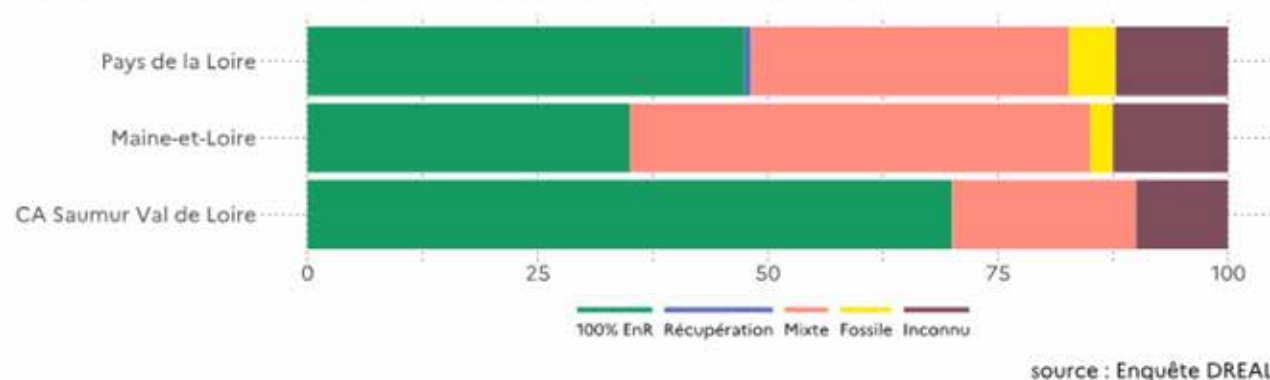
	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	41 329	100,0	43 151	100,0	43 962	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	39 973	96,7	42 009	97,4	42 838	97,4
<i>Chauffage central collectif</i>	3 477	8,4	3 055	7,1	3 077	7,0
<i>Chauffage central individuel</i>	18 767	45,4	18 028	41,8	18 802	42,8
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	12 538	30,3	14 246	33,0	14 329	32,6

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Un réseau de chaleur est une installation distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferie(s), via un ensemble de canalisations de transport de chaleur.

Pour être efficace techniquement et viable économiquement, ce type d'équipement doit s'appuyer sur un tissu dense d'équipements consommateurs de chaleur (chauffage, eau chaude).

Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



LES COMMUNES SUIVANTES SEMBLENT DISPOSER D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS (EHPAD, PISCINES,...) ET NE SONT QUE PARTIELLEMENT DESSERVIES PAR LE GAZ NATUREL (AU MOINS UNE COMMUNE DÉLÉGUÉE NON DESSERVIE) :

- Allonnes - Les Rosiers-sur-Loire
- Brain-sur-Allonnes
- Doué-la-Fontaine
- Fontevraud-l'Abbaye
- Gennes-Val-de-Loire
- Le Coudray-Macouard
- Montreuil- Bellay
- Saint-Macaire-du-Bois - Tuffalun
- Varennes-sur-Loire
- Vernantes

Pour développer la production de chaleur renouvelable et valoriser la filière locale, il est pertinent que ce type d'installation soit approvisionné par du bois énergie.



Valorisation du patrimoine et risques

En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables. La loi supprime les 3 dispositifs existants : ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés, ceux-ci devenant automatiquement des « sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

7 sites patrimoniaux remarquables sont répertoriés sur les communes de Le Puy-Notre-Dame (ancienne AVAP et ZPPAUP), Le Coudray-Macouard (ancienne ZPPAUP), Turquant (ancienne ZPPAUP), Montsoreau (ancienne ZPPAUP), Fontevraud-l'Abbaye (ancienne ZPPAUP), Montreuil-Bellay (ancienne ZPPAUP) et Saumur (ancienne AVAP).

Surfaces de protection sur le territoire de la CASVL		SUPERFICIE (km2)	Part du territoire (%)
Natura 2000	ZPS	152,07	12,20
	ZSC	31,11	2,50
	ZICO	91,77	7,36
ZNIEFF	ZNIEFF1	63,67	5,11
	ZNIEFF1_G1	70,6	5,66
	ZNIEFF2	265,07	21,26
	ZNIEFF2_G1	217,82	17,47
ENS	TOTAL	197,1	15,81
	Bois et forêts	101,98	8,18
	étangs, marais et tourbières	7,74	0,62
	Pelouses et landes sèches	2,66	0,21
	Plaines agricoles méridionales	14,54	1,17
	Rivières et vallées alluviales	70,18	5,63
PROTECTION Arrêté Biotope		6,37	0,51

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le label « Pays d'Art et d'histoire » qualifie des territoires engagés dans la connaissance, la protection, la valorisation, l'animation et la médiation de leurs patrimoines et l'amélioration de leur cadre de vie.

Il concerne une ville ou une intercommunalité et fait l'objet d'une procédure reposant sur un dossier de candidature porté par les collectivités accompagnées par la DRAC. Une fois le label obtenu, une convention engage le territoire pour 10 ans. Il implique à terme la création d'un centre d'interprétation de

l'architecture et du patrimoine (CIAP). La Ville de Saumur est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2007, montrant ainsi son investissement pour la protection, la restauration, la valorisation, l'animation et la médiation du patrimoine historique et bâti.

Quatre grands enjeux du Pays d'Art et d'Histoire pour Saumur Val de Loire ont été identifiés avec l'idée de rassembler les habitants derrière une image positive et qualitative de leur territoire :

- La valorisation et l'animation culturelle du patrimoine et du territoire,

- La formation, l'éducation et la sensibilisation des publics et des acteurs aux patrimoines,

- L'économie et tourisme,

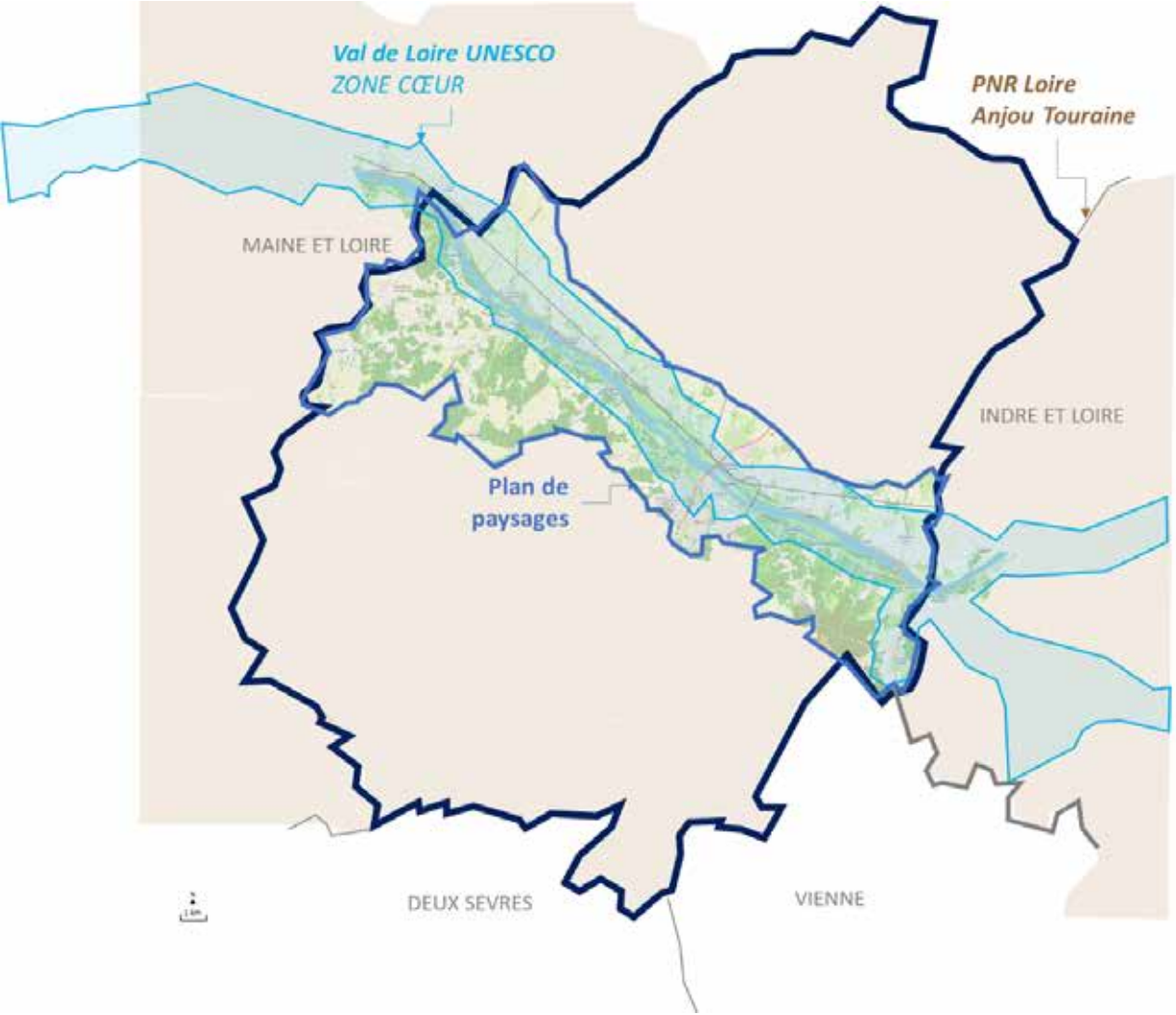
- La citoyenneté en faisant du patrimoine un levier du vivre ensemble et la fierté des habitants. Ce sont sur ces enjeux qu'ont travaillé tous les acteurs de ce dossier en prenant en compte les points forts du territoire : une volonté politique forte et collective, un territoire pertinent et cohérent sur les plans géographique, historique et patrimonial, une prise en compte nécessaire des actions de connaissance, de conservation, de valorisation et d'animation des patrimoines.

PLAN DE PAYSAGE

Le Plan de Paysage est un outil opérationnel d'accompagnement et de réponse au défi de la transition des territoires vers un modèle durable. Il permet de construire des stratégies locales qui renforcent la cohérence territoriale, génèrent des interactions positives et contribuent à la réalisation d'actions concrètes répondant à des objectifs de qualité paysagère. Il s'agit d'une démarche de projet inscrite dans la réalité géographique, économique, sociale, culturelle et paysagère du territoire, combinant coconstruction et participation citoyenne.

Suite au lancement par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire de l'appel à projets national « Plans de paysage » à destination des territoires qui construisent les paysages de demain dans le respect des identités et qui tentent de relever au niveau local tous les défis des transitions, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire y a répondu et a été lauréate en 2019.

Le Plan de Paysage Saumur Val de Loire est concentré sur le périmètre du lit de la Loire où dix communes sont impliquées : Gennes-Val-de-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saumur, Villebernier, Souzay-Champigny, Parnay, Turquant, Varennes-sur-Loire, Montsoreau et Fontevraud-l'Abbaye.



LES PRISES EN COMPTE DES RISQUES

La richesse patrimoniale du saumurois, et notamment ses pépites touristiques, que sont la Loire et les troglodytes, sont également les plus pourvoyeurs de risques pour les habitants.

Dans le cadre de ses compétences, l'Agglomération Saumur Val de Loire agit pour gérer et prévenir les risques sur son territoire. Pour cela elle met en place des actions afin de :

- Mettre en place la compétence GeMAPI, tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers,

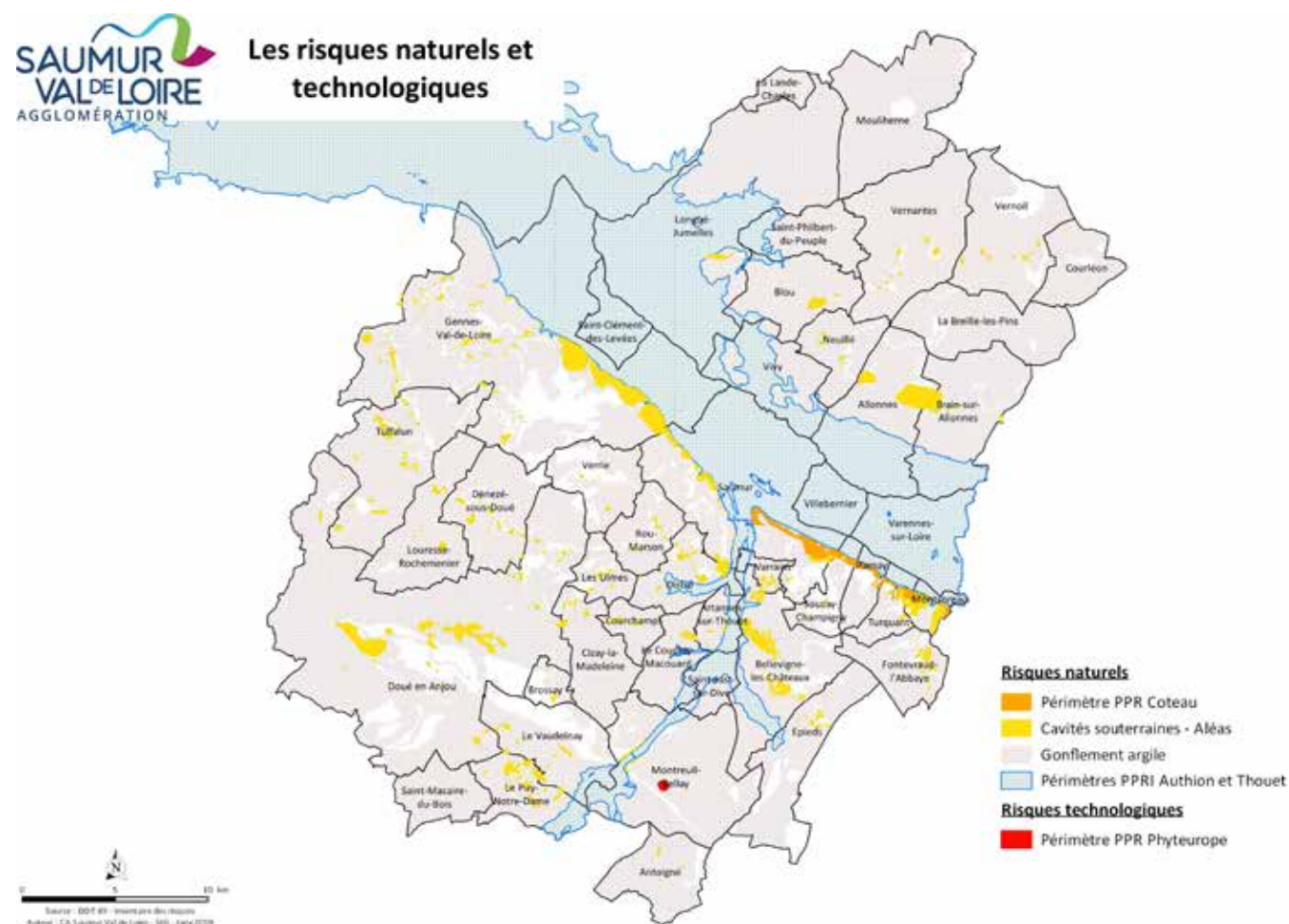
- Négocier des financements pour les travaux sur les digues domaniales,

- Suivre le plan de prévention des risques inondation (PPRI) et sensibiliser la population au risque inondation,

- Réaliser un plan intercommunal de sauvegarde et accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans communaux de sauvegarde et leurs plans de continuité d'activité en raison de l'évolution du plan de charge et de la contractualisation PAPI,

- Parfaire la connaissance des cavités et encourager leur entretien, réutilisation ou valorisation, notamment en s'assurant de la concrétisation des actions prévues dans la PRI monde souterrain,

- Sensibiliser au risque «glissement de terrain».



PART DES COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES NATURELS

	Communes 2013 (total)	Inondation	Mouvements de terrain	Feu de forêt	Retrait gonflement d'argile	Tempête	Sismicité
CA Saumur Val de Loire	62	52%	84%	27%	100%	100%	100%
Maine-et-Loire*	357	43%	38%	13%	100%	100%	100%

© DREAL/DDT49 - source : Dossier Départemental des Risques Majeurs 2013 / * Cf. note de lecture p4

PART DES COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (Cf. GLOSSAIRE P44)

	Communes 2013 (total)	Minier	Industriel	Rupture de barrage	Transport de matières dangereuses	Nucléaire
CA Saumur Val de Loire	62	6%	2%	10%	15%	6%
Maine-et-Loire*	357	10%	2%	7%	17%	1%

© DREAL/DDT49 - source : Dossier Départemental des Risques Majeurs 2013 / * Cf. note de lecture p4



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU TERRITOIRE

Près de trois quarts des émissions sont d'origine énergétique c'est à dire qu'elles sont liées à notre consommation d'énergie.



- L'agriculture 27 %

Comparativement aux chiffres départementaux, le transport routier et le résidentiel sont fortement émetteurs de GES.

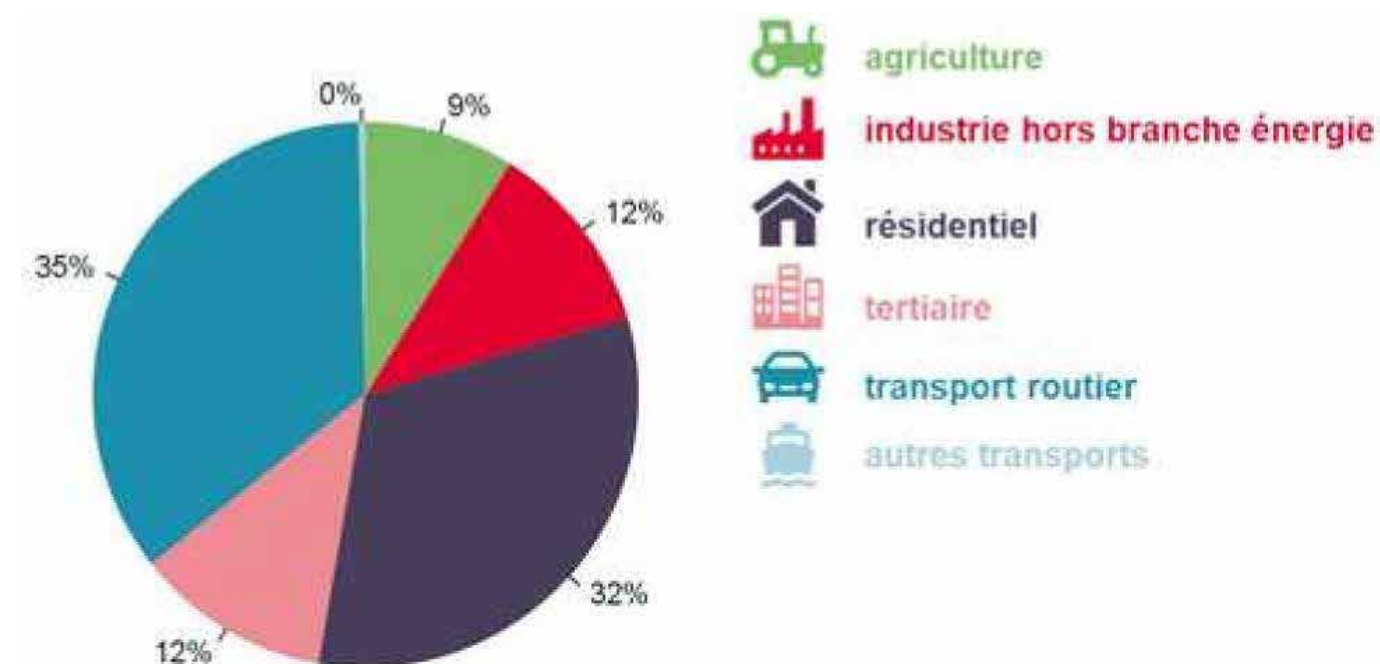
Les consommations d'énergie sont dites finales car elles correspondent à la consommation des utilisateurs finaux (essence à la pompe, consommation électricité chez soi...) Les établissements de production et de distribution d'énergie (centrale de Chinon, raffinerie...) ne sont pas pris en compte dans les données de consommations d'énergie finale.

En 2016, la consommation d'énergie du territoire est de **2 406 GWh** soit 13 % de la consommation départementale. Elle a baissé de 5,1 % par rapport à 2008

soit **-0,6 % par an** (contre -1,1 % pour le département). La consommation moyenne du territoire est de **22,5 MWh par habitant** permanents contre une consommation moyenne régionale de 24,3 MWh par habitant.

Le profil de consommation de l'agglomération révèle deux secteurs à enjeux prédominants :

- Le transport routier
- Le bâtiment (résidentiel et tertiaire).



	Transports	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture
CA Saumur Val de Loire	35 %	32 %	12 %	12 %	9 %
Soit	857 GWh	778 GWh	279 GWh	278 GWh	214 GWh
Maine-et-Loire	35,00 %	32,00 %	13,00 %	14,00 %	6,00 %
Pays de la Loire	34,00 %	30,00 %	12,00 %	19,00 %	5,00 %

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2016 sur le Saumur Val de Loire
Source : BASEMIS — Air Pays de la Loire, données au format décret PCAET, 2017

Le mix énergétique territorial est fortement carboné et dépendant des pays producteurs de pétrole puisque la consommation d'énergie est à plus de 80 % d'origines fossiles donc non renouvelables.

Le graphique ci-dessous illustre cette forte dépendance. Cela induit une vulnérabilité économique aux variations du prix du baril de pétrole.

En matière de consommation d'énergie, l'effort doit être porté de façon équivalente entre les secteurs du bâtiment (pour le résidentiel et le tertiaire) et du transport. Il est donc essentiel que la stratégie porte sur un effort ferme et ambitieux

pour la sobriété et l'efficacité énergétique à décliner dans les différents secteurs d'activités du territoire. Les éléments suivants devront donc être pris en compte dans la définition de la trajectoire du territoire :

- **Tendance à la baisse** :
- 5,1 % de consommation entre 2008 et 2016

- Plus de 80 % des **énergies consommées d'origine fossile**

- Secteurs à forts enjeux cumulant 80 % de la consommation du territoire : **le bâtiment** (résidentiel et tertiaire) et **les transports** (comprend les transports routiers et autres transports)

- L'industrie vient en 3ème position avec 12 % des consommations d'énergie.

- Le plus gros poste de consommation d'énergie est **le chauffage**

- **Le fioul** représente 1/3 des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel. C'est une énergie fossile fortement émettrice de gaz à effet de serre.

- 16 % des ménages du territoire en situation de vulnérabilité énergétique. L'ensemble des communes du territoire sont concernées.

PRODUCTION ANNUELLE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

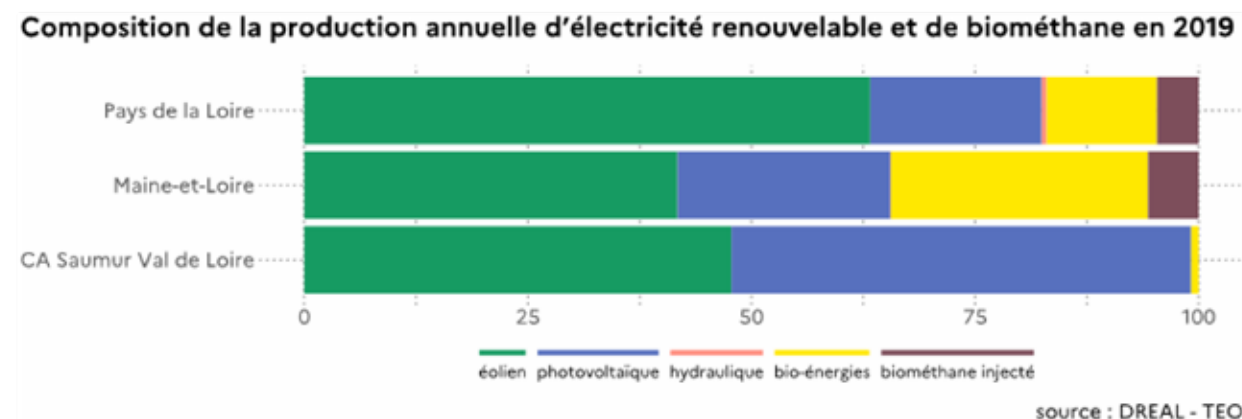
État de la production d'énergie renouvelable et gisement potentiel

Type*	État actuel 2016 (A)	En projet (B)	Production totale potentielle (A+B)	Gisements potentiels exploitables (sur la base de l'état actuel)
ÉOLIEN	8 MW = 4 éoliennes de 2 MW	70 - 80 MW = env. 20 éoliennes sur 5 parcs (Denezé, Doué en Anjou, Rou/Distré/Courch, Mouliherne, Epieds)	155 GWh	Le gisement théorique (sans sensibilité directe) est évalué autour de 2500 MW
Total éolien	15 GWh	140 GWh		≈ 2450 GWh
PHOTOVOLTAÏQUE	15 MW ≈ 917 sites raccordés au réseau	70 MW Saumur (9,7) + Montreuil Bellay (4,9) + Chacé (2,3) + Parnay (48) + Longué Jumelle (5 à 8)	87 GWh	Au sol : 200 MWc ≈ 70 sites pollués et artificialisés Pas de prise en compte des autres potentiels qui est à affiner sur le territoire : plan d'eau, bord de routes, foncier de l'armée... Toiture : 260 MWc exploitables sur 860 MWc identifiés
Total PV	17 GWh	70 GWh		≈ 460 GWh
BIOGAZ	3 GWh = 3 unités (STEP Bellevue, Rosée des Champs, entreprise Lacheteau)	Doué 19 GWh Chacé 13 GWh	35 GWh	476 GWh Correspond au gisement de méthanisation maximum avec utilisation des CIVE. Deux process de production existent : pyrogazéification et power-to-gas (encore stade expérimental) (source : GRDF)
Total biogaz	3 GWh	32 GWh		≈ 476 GWh
BOIS ENERGIE	179 GWh = 26 chaufferies individuelles et collectives		179 GWh	À définir
Total bois énergie	179 GWh			
TOTAL PRODUCTION	214 GWh	242 GWh	456 GWh	≈ 3 386 GWh
PART DANS LA CONSO EN 2050 **	16 %	19 %	35 %	≈ 267 %

* Seules les sources de production d'énergie quantifiables dont nous disposons de l'information sont présentées

** Dans le cas d'une réduction par deux des consommations de 2012

La production annuelle électricité renouvelable et de bio-méthane était de 34 881 MWh en 2019.



Agriculture et alimentation locale

Lauréate de l'appel à projet régional «projets alimentaires territoriaux» (DRAAF-ADEME-Région), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est engagée depuis novembre 2018 dans un projet alimentaire territorial (PAT). Cette démarche vise à développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité, accessible à tous les habitants du territoire.

Le PAT s'articule autour d'un diagnostic, une stratégie de territoire et un plan d'actions qui traitent 4 champs thématiques : économie territoriale et filières, environnement, accessibilité sociale, nutrition-santé.

Le PAT s'inscrit donc dans une démarche transversale, en lien avec les autres politiques publiques portées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : PCAET, Contrat local de santé, stratégie d'économie circulaire, PLUI...

Le rapport écrit du diagnostic (données statistiques et cartographiques) a été produit en juin 2020. Une consultation en ligne à destination des habitants et acteurs du territoire a été menée pendant l'été (juillet-août), parallèlement à 25 entretiens avec des acteurs clés sur les sujets alimentaires. Ces contributions ont permis de compléter le diagnostic chiffré avec la vision et les représentations que portent les acteurs sur le territoire. Des ateliers de concertation seront organisés d'ici décembre pour avancer sur la stratégie et le plan d'action.

NOMBRE DE PRODUCTEURS VENDANT EN CIRCUITS COURTS / DE MARCHÉS DE PRODUCTEURS OU D'AMAP :

- 388 exploitations engagées dans des démarches de circuits courts (32% des exploitations du territoire) dont 18.4% avec des points de vente à la ferme ou au caveau. 20% des exploitations du territoire font de la transformation sur place.

Élaboration de la stratégie (pour mars 2021) et du plan d'actions (pour juillet 2021). En parallèle, lancement de la réflexion sur le projet de cuisine centrale, action d'ores et déjà identifiée pour répondre aux enjeux du PAT. La procédure de demande de labellisation pour une reconnaissance de niveau 1 du PAT est en cours. Il existe 1220 exploitations agricoles pour 1204 chefs d'exploitation.

- 7 AMAP approvisionnant plus de 460 ménages, soit près de 1050 personnes

- 3 magasins de producteurs

- 14 communes accueillent au moins 1 marché hebdomadaire de plein vent



La surface agricole utile du territoire est de 63 400ha, soit 51% de la surface du territoire. Il y a 153 exploitations en bio (8% de la SAU) et 30 exploitations certifiées HVE.

Selon le site data-gouv, et en isolant les codes postaux des communes de l'Agglomération, le volume estimé de produits phytosanitaires sur le territoire en 2019 serait d'environ 290 000 kg et de 388 000L de pesticides achetés dans les distributeurs implantés sur l'agglomération en 2019.

Ces données sont issues des déclarations des distributeurs agréés de produits phytosanitaires. Elles peuvent donc être entachées de biais. Le volume indiqué est le volume acheté dans une zone postale. La date et le lieu réels de son usage ne sont pas connus : les phytos peuvent donc être achetés sur une année mais stockés pour être utilisés sur plusieurs années et le lieu d'utilisation n'étant pas connu, ils peuvent aussi être utilisés hors territoire.

Sur le territoire de Saumur Val de Loire, l'agriculture représente 27 % des émissions de GES et 9 % des consommations énergétiques.

Le Saumurois est particulièrement exposé au changement climatique. La température moyenne à Saumur a grimpé de 1,6°C entre 1955 et 2016, ce qui a un impact direct sur les productions agricoles (avancée des vendanges, des floraisons de fruitiers...). La Loire a été identifiée comme l'un des fleuves au monde les plus impactés par le changement climatique.

Le Nord du territoire (bassin de l'Authion) fait face à un gros enjeu de gestion de l'eau d'irrigation : alors que le ratio d'irrigation est parmi les plus élevés du département dans ce secteur (cultures maraîchères, semencières, horticoles...), la ressource en eau est de plus en plus limitée et les droits à prélever sont saturés, ce qui limite l'installation de nouveaux producteurs.

Lutte contre l'artificialisation des sols

Depuis 2016 et la prise de compétence « urbanisme », la gestion économe de l'espace est devenue un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Saumur Val de Loire. A cet effet des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Saumurois, conformément à la loi ALUR.

La consommation d'un espace peut être définie comme la conséquence d'une action sur un espace ayant pour effet une mutation de la nature de l'occupation du sol. Par exemple, la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation, la consommation d'espaces agricoles par la forêt. Les consommations d'espaces sont mesurables par la superficie des espaces consommés sur une période de temps donnée (AUCAME Juin 2020).

Globalement, depuis 2008, la tendance est légèrement à la baisse, -1 %/an Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, 5 plans locaux d'urbanisme ont été institués :

- **Le PLUi du Douessin** approuvé le 14 décembre 2016 par la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine avant la création de la Communauté d'Agglomération «Saumur Val de Loire», ce plan local d'urbanisme intercommunal couvre depuis les communes de Doué-en-Anjou, Dénezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et les Ulmes.

- **Le PLUi du secteur «Saumur Loire Développement»** : A l'étude depuis octobre 2016, ce PLUi a été approuvé par le Conseil communautaire du 5 mars 2020 après enquête publique.

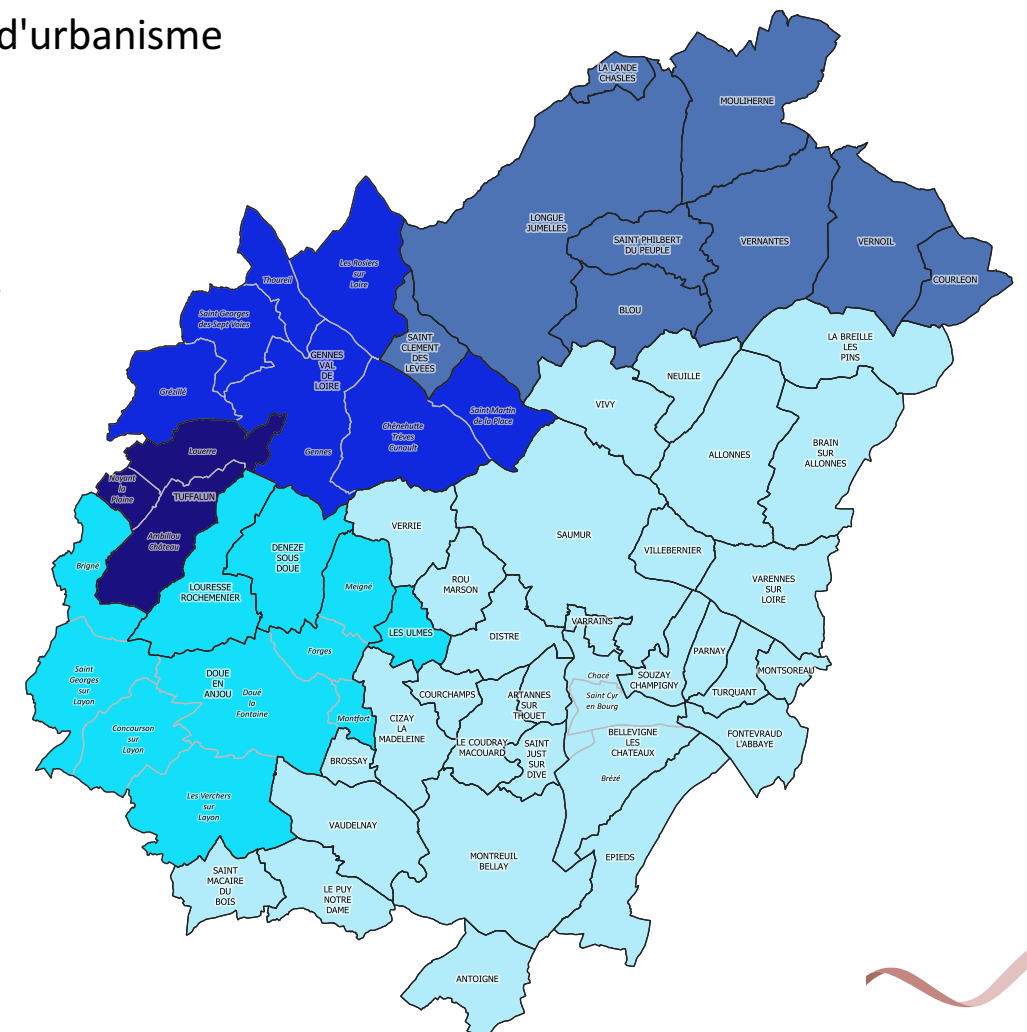
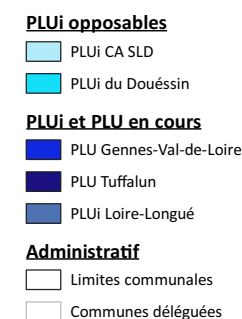
- Le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Loire Longué : Prescrit par délibération du 8 décembre 2016, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur de Loire Longué est actuellement en cours d'élaboration. La phase de diagnostic, commencée début

2018, est en cours de finalisation. Une première réunion publique sous forme de ciné-débat a eu lieu à Vernantes le 17 novembre 2018.

- Le PLU de la commune nouvelle Gennes-Val-de-Loire : Prescrit par délibération du 21 novembre 2016 par la commune nouvelle, il s'agit d'un document qui porte sur le territoire des 5 anciennes communes. La phase de diagnostic, commencée début 2018, est en cours de finalisation.

- Le PLU de la commune nouvelle
Tuffalun : Prescrit par délibération du 7 novembre 2016, ce document porte sur le territoire des 3 anciennes communes. La phase de diagnostic, commencée début 2018, est en cours de finalisation.

Documents d'urbanisme



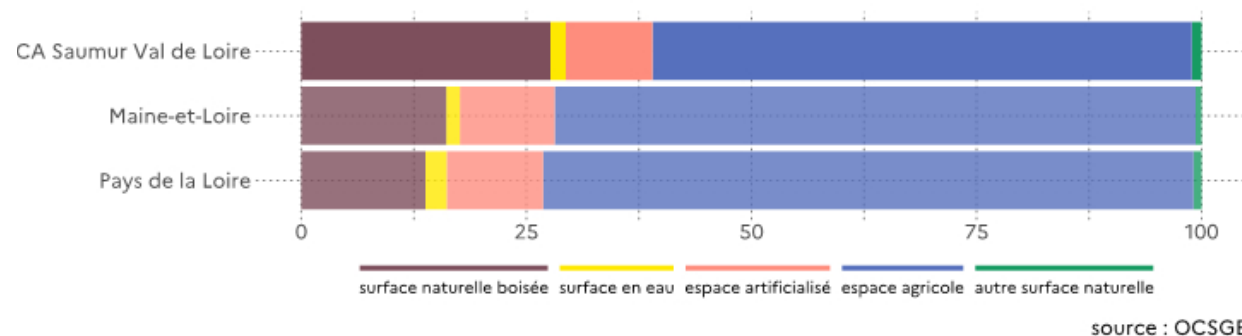
Ainsi les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire affirment la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières.

L'Agglomération affiche un objectif de limitation de la consommation d'espace de 59 % et de densification des bourgs et villages afin de limiter l'étalement et le mitage d'espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. Ainsi 45% des constructions neuves seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines du territoire, et les extensions urbaines limitées à 152,4 ha (soit 0,1 % du territoire de la Communauté d'Agglomération) et en continuité immédiate des bourgs et villages. Ces chiffres sont valables sur la durée du document d'urbanisme (10 à 15 ans).

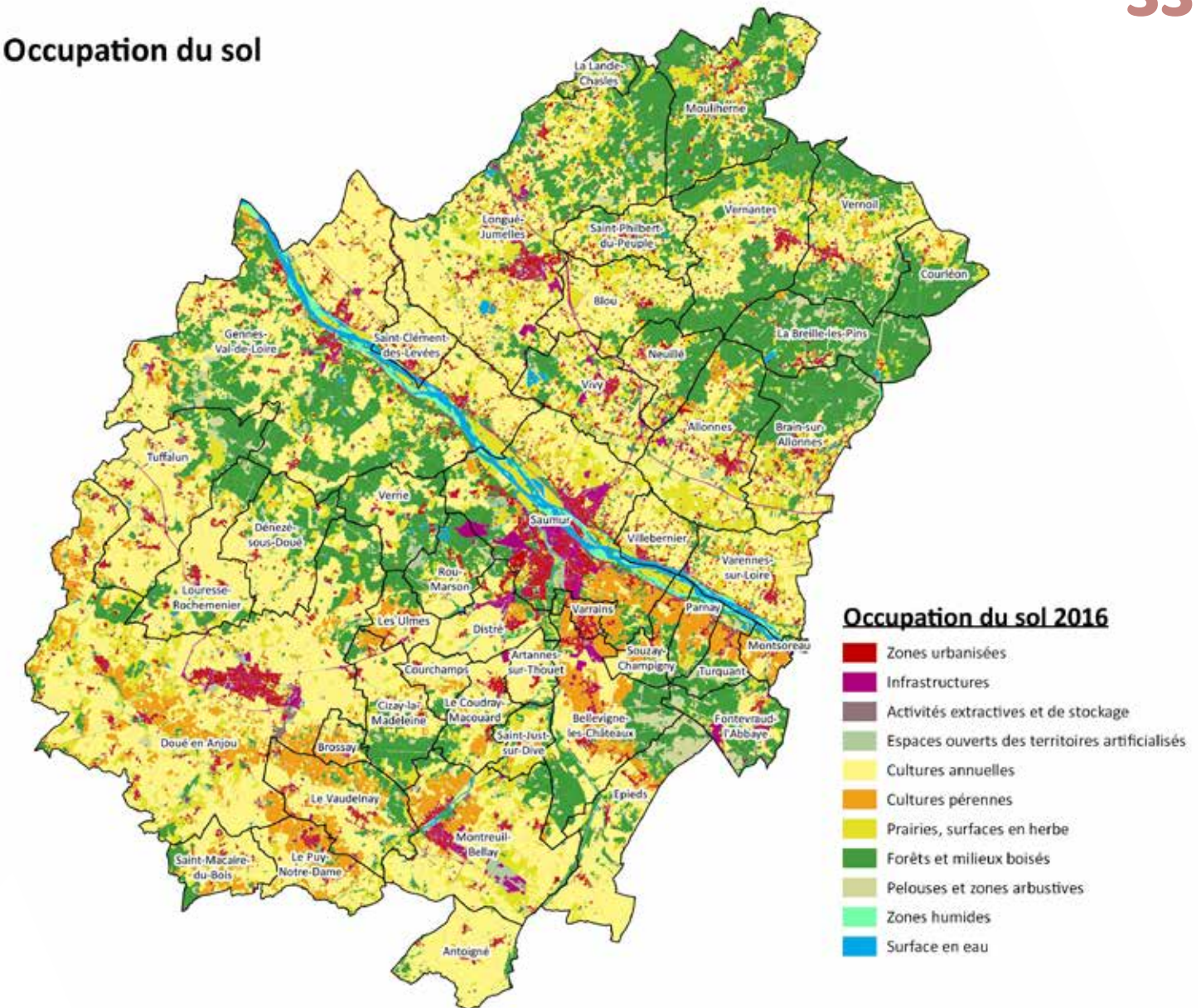
Les documents d'urbanisme de l'Agglomération entraînent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport à la période précédente du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie et de l'arrêt des grands projets d'équipements dans la période précédente.

La communauté d'Agglomération affiche un taux d'artificialisation de 9,6 % en 2016, soit près de 12 000 hectares artificialisés.

Occupation du sol



Occupation du sol



DATA CENTER SOUTERRAIN À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

En 2019, le Consortium public-privé DeepData achève de démontrer la performance et la faisabilité de réutiliser des cavités de tuffeau pour des projets de transition à haute efficacité économique et environnementale. Un Data Center classique utilise 40 % de sa consommation d'énergie au refroidissement du matériel.

Dans la version souterraine du consortium Saumurois DeepData, les concepteurs utilisent la fraîcheur ambiante stable autour de 12 à 13°C

pour refroidir le matériel. Au bout de la démarche énergétique vertueuse, ils proposeront à terme de recycler la chaleur résiduelle. En avril 2020, les membres de DeepData se sont portés volontaires et ont proposé leurs espaces numériques, souverains et sécurisés, pour faciliter le travail de la DIRECCTE devant porter secours aux entreprises. En septembre 2020, l'entreprise LimeData.io a été créée pour un numérique souverain et responsable.

SYNTHESE DES DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLES ET EN COURS
D'ELABORATION DE LA CASVL AU 03/2021

PLUI de secteur (date d'approbation)	DOUÉ (12-2015)	ZPS	ZPS	ZPS	ZPS	ZPS	ZPS
Projection démographique annuelle (2016/2030)	0,67%	0,50%	0,24%	0,70 %	0,60 %	0,54 %	0,92 %
Référence évolution démographique (2009-2014)	0,67%	-0,11%	0,00%	0,80 %	0,90 %	0,37 %	
Besoin en logements	737	3255	800	510	130	5432	
Nombre de logements projetés dans l'enveloppe urbaine	426	1606	400	101	65	2532	
Nombre de logements projetés en extension (AU)	311	1649	400	409	65	2834	
Consommation foncière constatée sur 10 ans du volet habitat	51	92	46,4	27,8	11,4		860
Consommation foncière projetée du volet habitat (ha)	25,58	97,4	20	15,8	4	161,78	
Consommation foncière constatée sur 10 ans du volet économique	51	58,8	34,2	8,5	9,2		290
Consommation foncière projetée du volet économique en ZAE (ha)	28,4	88	25	7	3		SLD 101
Consommation foncière projetée du volet économique hors ZAE (24 ha)	7,4	7,42	NC	NC	NC		24
Consommation foncière projetée du volet tourisme/équipement (25 ha)	10,5	7,52	NC	NC	NC		25
Consommation foncière constatée sur 10 ans tous usages HA	157	168,5	92,1	39,2	20,6		1335
Consommation foncière projetée tous usages DLU communaux avant approbation PLUi	177	498,8	NC	NC	NC		
Consommation foncière projetée tous usages	65,28	176,5	38,9	24	6,7		710/750
Évolution par rapport à la consommation constatée	-58,42 %	4,75 %	-57,76 %	-38,78 %	-67,48 %	-43,54 %	53/56 %
Réduction par rapport à la consommation projetée avant PLUi	-63,12 %	-64,62 %	NC	NC	NC		

POTENTIEL DE RECYCLAGE FONCIER

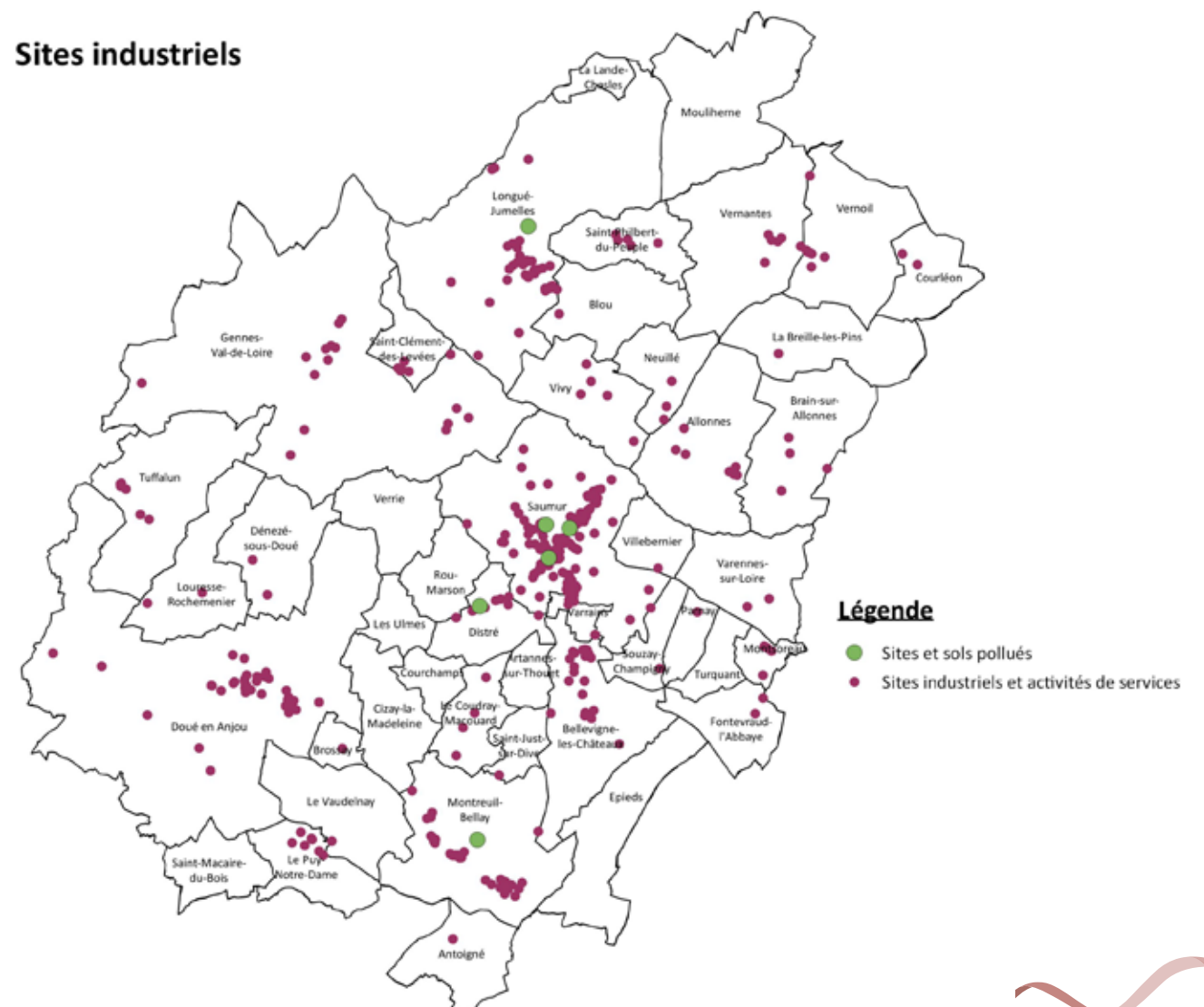
La reconversion des friches est un enjeu majeur en Saumurois où le foncier économique devient une denrée de plus en plus rare alors que le contexte économique est favorable et de nombreux projets d'extension d'entreprises mais également d'implantation d'entreprises nouvelles sont observés. Ces friches économiques, mais aussi urbaines, représentent ainsi de réelles

opportunités foncières permettant de nouvelles possibilités pour de l'habitat mais également de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises industrielles, commerciales ou tertiaires.

Pour pouvoir mobiliser ces espaces, il convient d'une part, de pouvoir les identifier et d'autres part, d'évaluer précisément leur potentiel de réemploi.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié à ALTER Public une mission de coordination, de pilotage et de suivi d'études. Cette mission consiste en l'identification et la caractérisation des friches industrielles et urbaines sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'une première réflexion sur leur potentiel d'évolution.

Sites industriels



Traitement des déchets / Économie circulaire

Tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire en 2020 :

Il n'y a pas d'équipement de tri sur le territoire de la CASVL

Flux	Tonnes	Kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	17 186 T	173 kg/hab
Recyclables secs hors verre	5 031 T	51 kg/hab
Emballages en verre	4 421 T	44 kg/hab
Déchèteries	34 787 T	350 kg/hab
TOTAL	61 425 T	618 kg/hab

Le tri des déchets recyclables est réalisé par le centre de tri Paprec (Seiches sur le Loir – 49) - Arrêté préfectoral d'exploitation de 21/09/2012 – La capacité de traitement est de 26 000 tonnes par an en extension.

Le démarrage de l'exploitation du Projet de centre de tri Trivalor des déchets recyclables (Saint Barthélemy d'Anjou – 49) est prévu début 2022 sous maîtrise d'ouvrage publique. La capacité de traitement envisagée est de 35 000 tonnes par an en extension.

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATION INTER-ENTREPRISES

Dans le cadre de la transition nationale vers l'économie circulaire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est inscrite dans un programme de coopération et de mutualisation inter-entreprises depuis 2016 à Doué-en-Anjou. Cette démarche est déployée à Montreuil-Bellay dans les zones d'activités de Méron et de Europe Champagne.

Les parcs d'activités économiques sont des lieux de consommation d'importants

flux de matières ou d'énergies et de génération de déchets, aussi le manque de connaissance entre entreprises implantées sur une même zone d'activités ne favorise pas les démarches de mutualisations entre entreprises.

Des diagnostics individuels sont réalisés afin de collecter les flux entrants et sortants des entreprises et d'identifier des synergies possibles inter-entreprises à mettre en place.

Objectif prioritaire : La mutualisation concerne plusieurs types de coopérations :

- de matières,
- d'achats,
- de services,
- d'espaces,
- de collecte groupée,
- d'emplois et de formations.

Objectifs finaux :

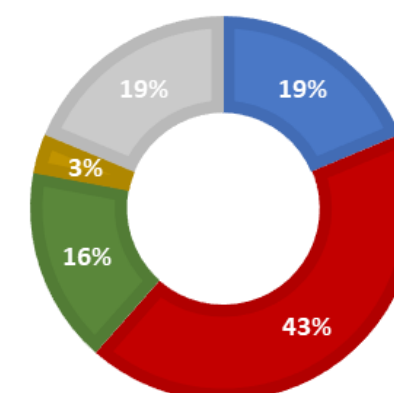
- Générer des gains économiques.
- Réduire l'impact environnemental
- Participer à la préservation des ressources humaines par la valorisation de filières professionnelles
- Renforcer l'attractivité du territoire et de ses zones d'activités.

Un déploiement du compostage partagé est réalisé pour les logements collectifs. A ce jour, 27 sites de compostage partagé ont été mis en place

Une étude territoriale Biodéchets incluant la faisabilité d'une collecte de biodéchets pour les gros producteurs et notamment pour la restauration collective est projetée.

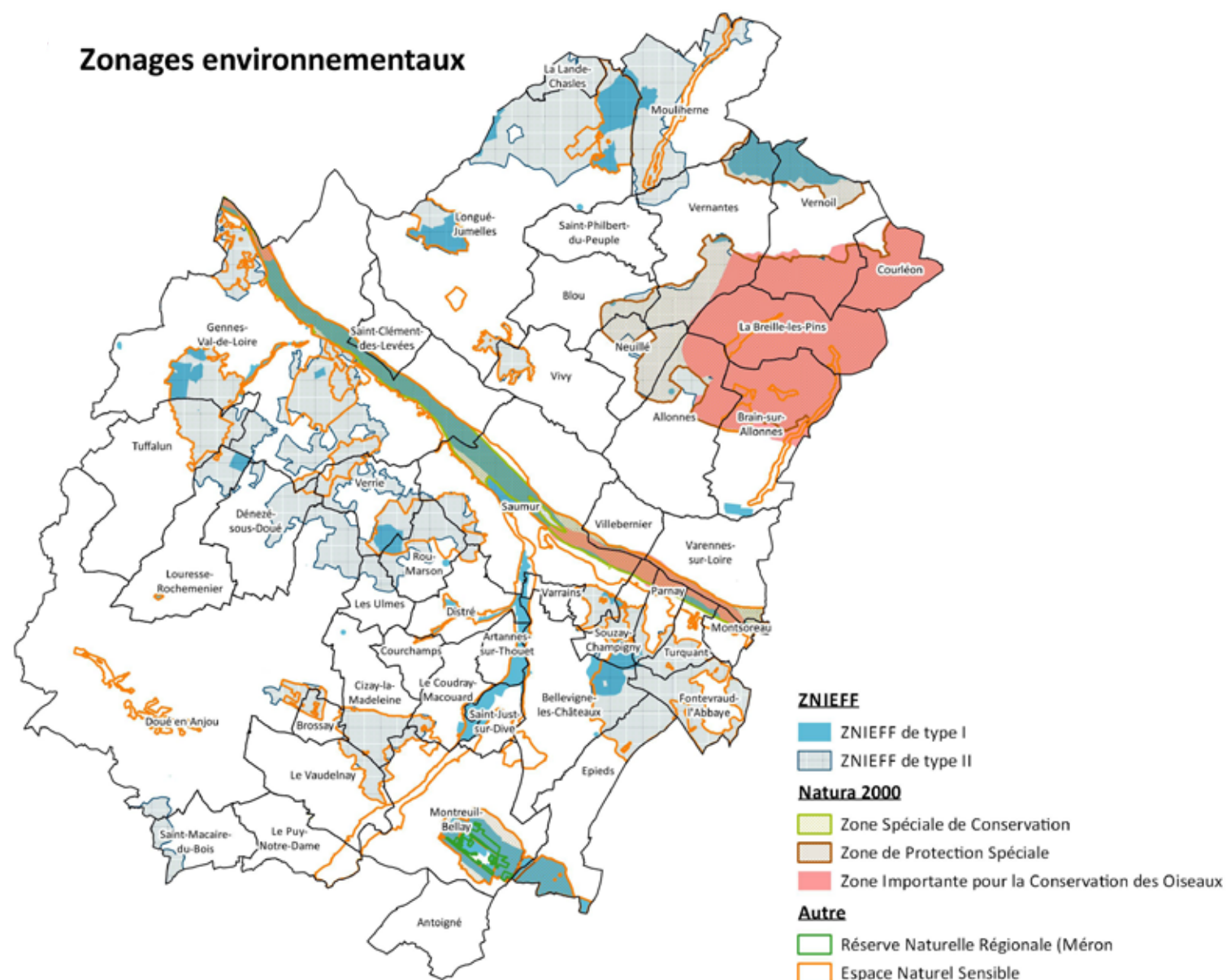
VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

■ Recyclage ■ Valorisation énergétique ■ Compostage
■ Enfouissement ■ Valorisation des inertes



Actions en matière de biodiversité

Zonages environnementaux



LA QUALITÉ DES MASSES D'EAU :

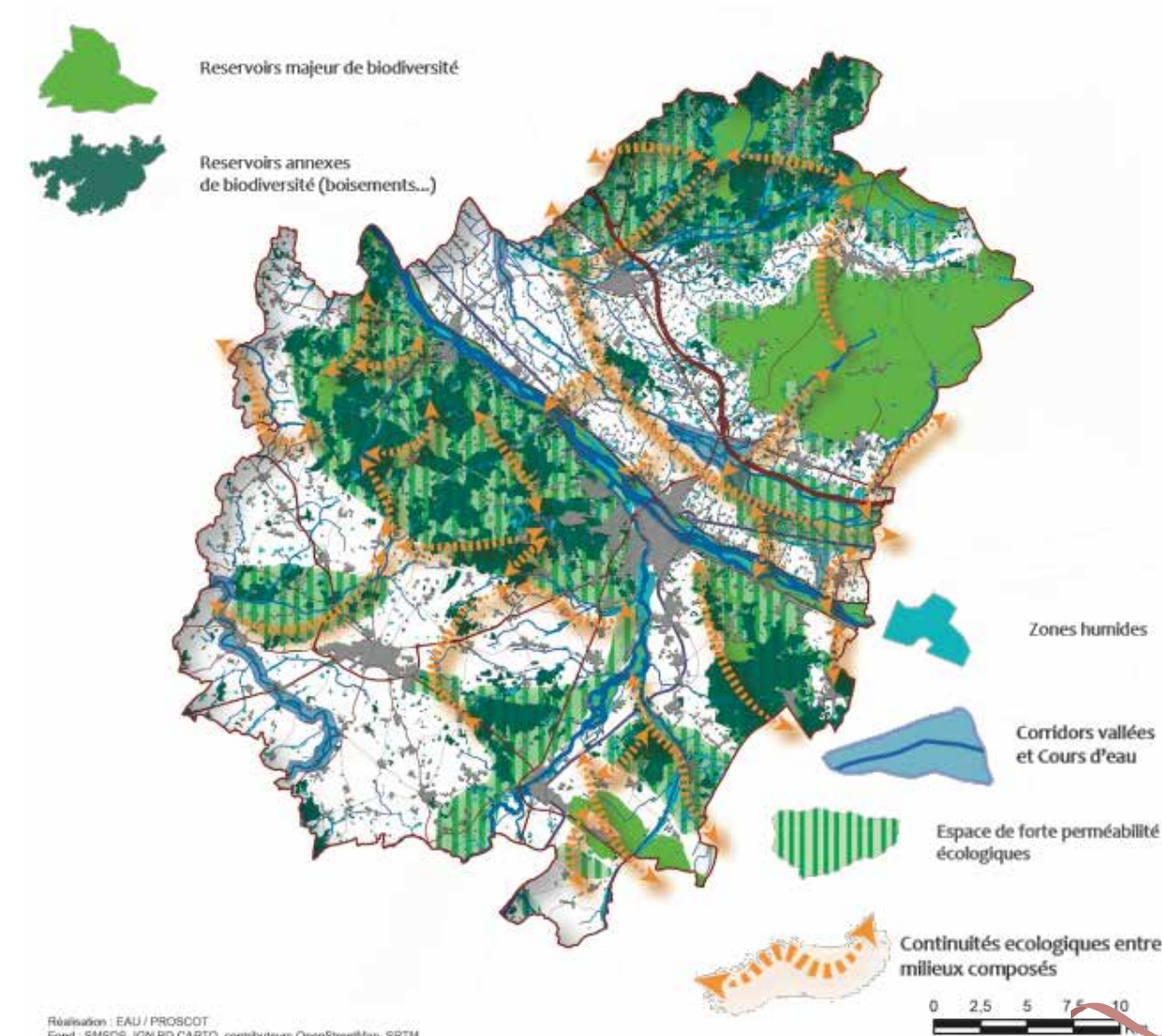
Il y a 17 masses d'eau cours d'eau qui intersectent toute ou partie du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1 seule est en bon état : La Loire depuis la confluence avec la Vienne à la confluence avec la Maine.

En 2017, 8,2 % des cours d'eau étaient en bon état écologique.

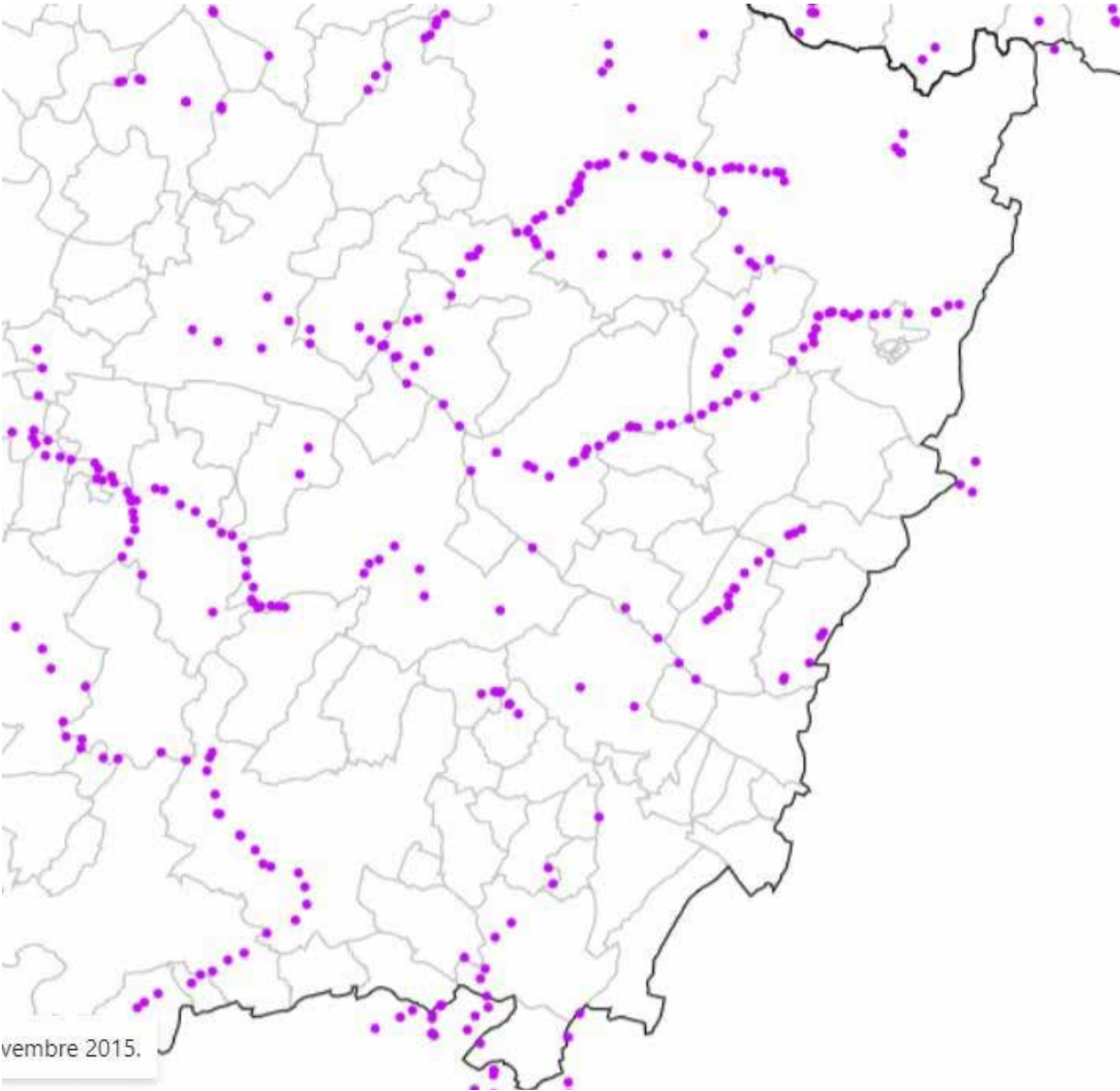
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE TERRESTRE ET AQUATIQUE

La biodiversité constitue un facteur de richesse pour le territoire et une ressource rare à préserver. Cette préservation s'articule dans la reconnaissance et la gestion de la trame verte et bleue en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Layon-Aubance, du Thouet et de l'Authion, et la charte du Parc Naturel Régional (PNR).

Le PADD du SCOT fixe les secteurs d'attention de la trame verte et bleue à mettre en place dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) à l'échelle du Grand Saumurois.



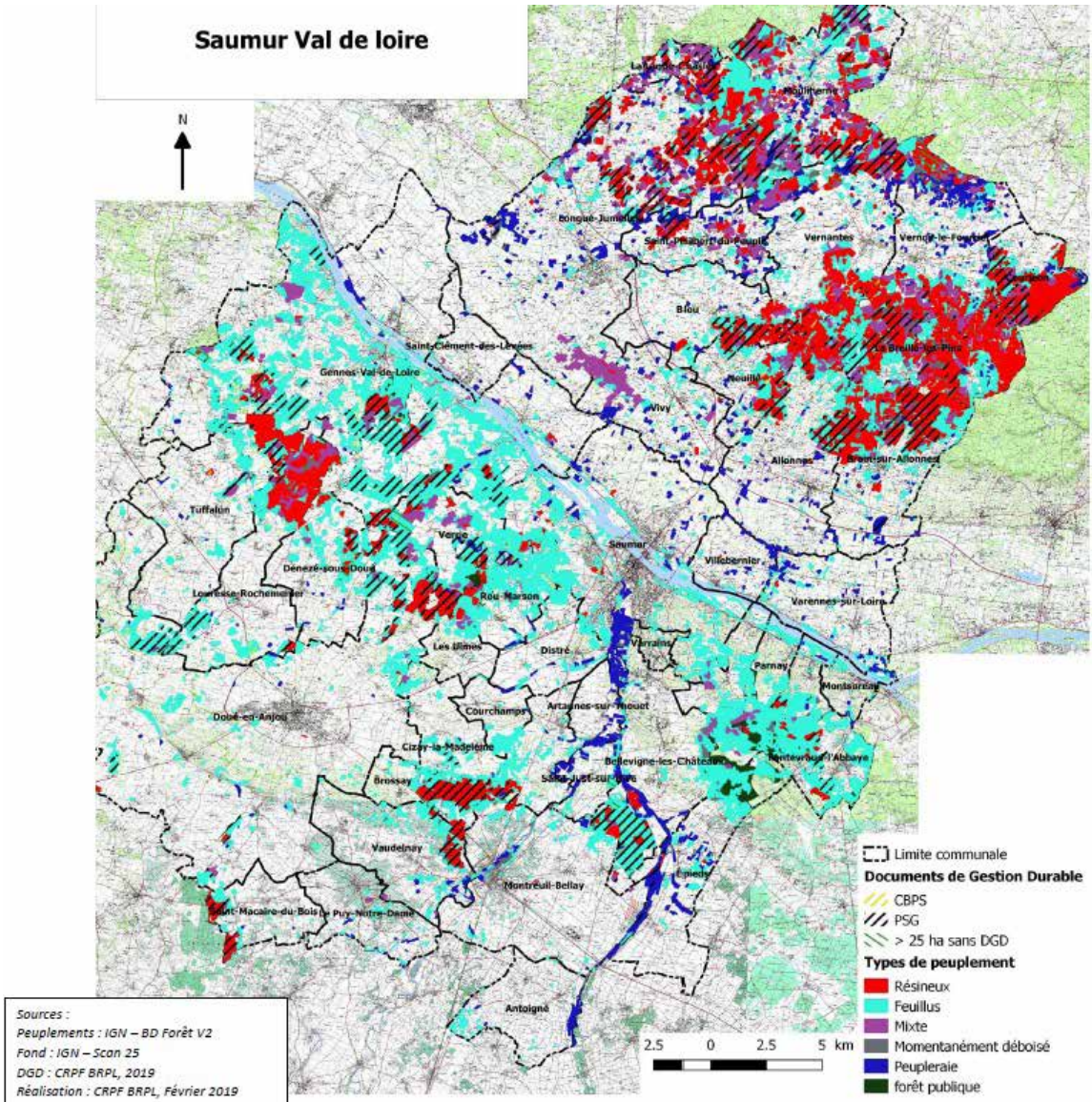
Carte des 110 points noirs de continuités écologiques identifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire (source : Conseil régional, IGN GEOFLA, IGN BDTOPO, novembre 2015).



On peut compter sur le territoire environ 397 km de haies à protéger, selon les documents d'urbanisme. 27 % de la surface forestière est dotée d'un document de gestion durable et 13 % est publique.

Il n'existe pas d'atlas de la biodiversité à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Les communes de Montsoreau et Fontevraud-L'abbaye ont lancé une réflexion pour se lancer dans la démarche.

Il existe toutefois, des réservoirs biodiversité trame milieux aquatique pour une surface de 316.6 km linéaire et des réservoirs biodiversité trame boisée et humide d'une surface totale de 503,50 km². Ces réservoirs représentent donc 66 % du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.



TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

L'Agglomération a répondu à l'appel à candidatures « Territoires engagés pour la Nature » lancé par le comité régional Pays de la Loire (Région Pays de la Loire, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL Pays de la Loire et Office Français de la Biodiversité).

C'est un outil déclinant localement le plan biodiversité national et qui permet aux labellisés de faire reconnaître leurs bonnes pratiques en matière de préservation et de restauration de la biodiversité. Un accompagnement technique et financier est également proposé afin de poursuivre les actions entreprises. Le programme d'actions 2021-2023 « Territoire engagé pour la Nature » de

L'Agglomération comprend 8 actions, portées en partenariat avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et des communes volontaires.

- Parmi les actions proposées, il y a notamment :
- la restauration de zones humides,
 - le développement de la nature en ville,
 - l'écopâturage,
 - la formation des élus et des agents à la thématique biodiversité.
- L'Agglomération a été reconnue le 10 septembre 2020 « Territoire engagé pour la Nature ».

Eau et assainissement

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire compte 56 stations de traitement des eaux usées dont 44 sont en conformité avec les normes européennes, soit 78,6 %.

Secteurs Exercice 2019	Nombre Habitants desservis	Nombre Abonnés	Volume consommé total m3/an	Volume consommé m3/an/ abonné	Rende-ment indicateur du maire %	Linéaire Réseau km	Indice linéaire de perte m3/j/km
Régie	28 191	14 417	1 651 365	115	82,36 %	753	1,30
SAUR – DSP Ex-DUS	33 399	14 998	1 697 548	113	86,58%	286	3,67
SAUR – DSP rural	13 652	6 180	642 372	104	73,28%	282	2,31
Véolia – DSP ex SMAEPA Sud Saumurois	9 495	4 190	514 236	104	86,48 %	405	0,65
Véolia – DSP ex SIAEP Coutures	12 092	4 976	1 712 434	108	88,99 %	974	0,69
Véolia – DSP ex SIAEPA Saint Clément – Saint Martin	3 409	1 063	92 642	87	95,40 %	67	0,51
Véolia – DSP ex SMAEP Montsoreau-Candes	4 258	2 195	207 479	87	81,77 %	135	0,93
STGS – Presta ex-SIAEP de Beaufort en Vallée	2 692	1 108	1 627 144	111	90,39 %	836	0,59
TOTAL	107 188 habitants	49 127 abonnés	8 145 220 m3 consommés		85,86 %	3738 km de réseau	1,11

Données pour la totalité des anciens territoires syndicaux

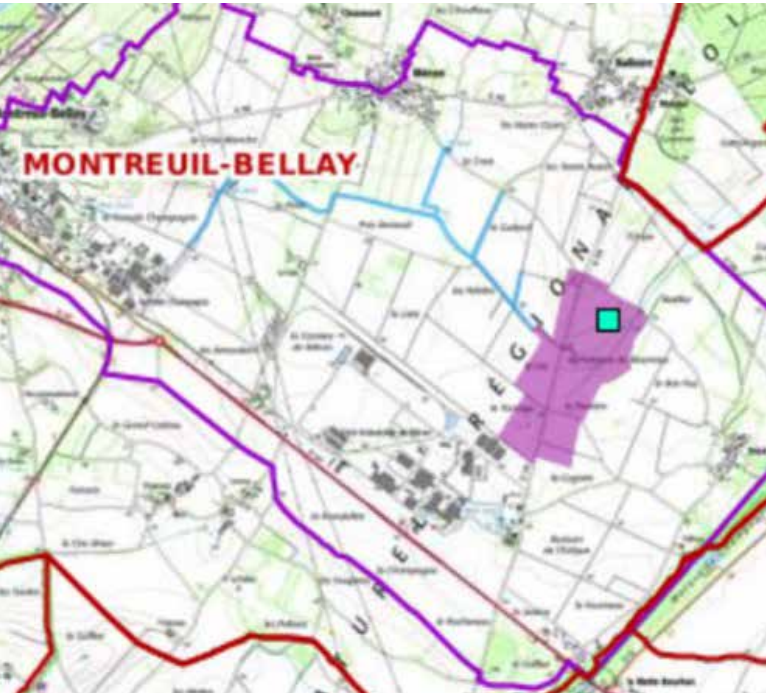
ZONES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Contrairement aux périmètres de protection seuls certains captages sont considérés prioritaires (liste établie par l'État). Cela nécessite de mettre en place des actions de lutte contre les pollutions diffuses basées sur le volontariat (pas d'aides versées par les collectivités).

Si l'état juge que les actions n'ont pas été suffisantes, il peut les rendre obligatoires pour les propriétaires de la zone d'alimentation. La zone de mise en place de ces actions correspond normalement à la zone d'alimentation et elle doit être définie par la DDT.

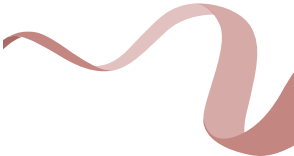
En 2021, 4 captages d'eaux prioritaires sont recensés sur le territoire, deux d'entre eux bénéficient d'un plan d'action. 4,4 % du territoire est couvert par des périmètres de protection de captages.

CAPTAGE DE MONTREUIL

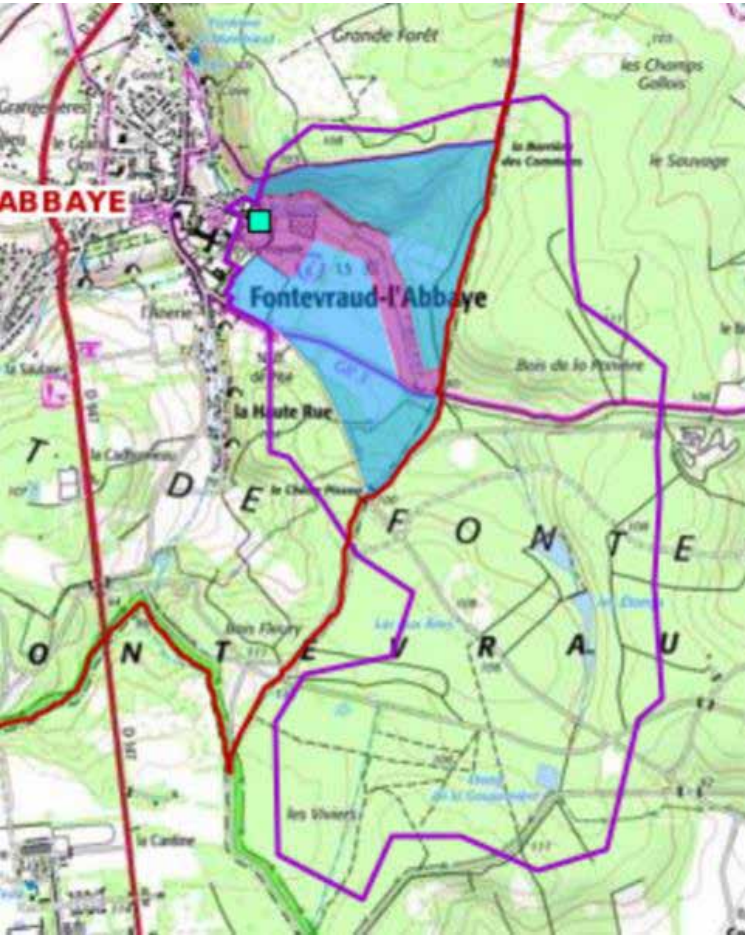


Des actions ont été mises en place, principalement auprès des propriétaires et exploitants agricoles entre 2011 et 2016, avec un contrat territorial.

Ce dernier a permis l'engagement dans des MAET Eau (qui venaient en compléments des MAET biodiversité pour l'outarde). Vu la complexité du contexte, la fin du contrat territorial n'a pas fait l'objet d'une suite (bilan établi en 2018).



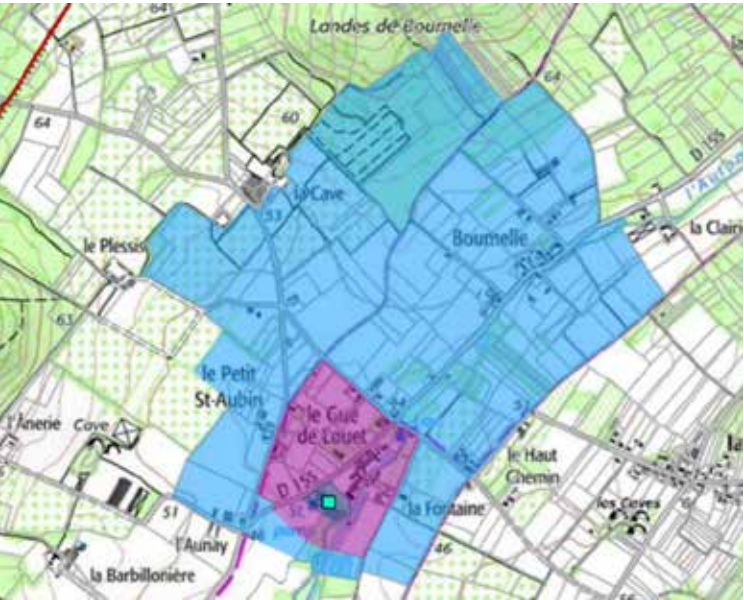
CAPTAGE DE FONTEVRAUD



Le captage est situé dans l'enceinte de l'abbaye et son périmètre de protection rapproché (sensible en complémentaire) recouvre l'ensemble des terres cultivées, donc avec des contraintes sur les pratiques agricoles qui ont fait l'objet de versement d'indemnités.

L'ARS a indiqué que la zone d'alimentation n'était pas forcément la bonne et qu'elle devait être redéfinie.

CAPTAGE D'ALLONNES

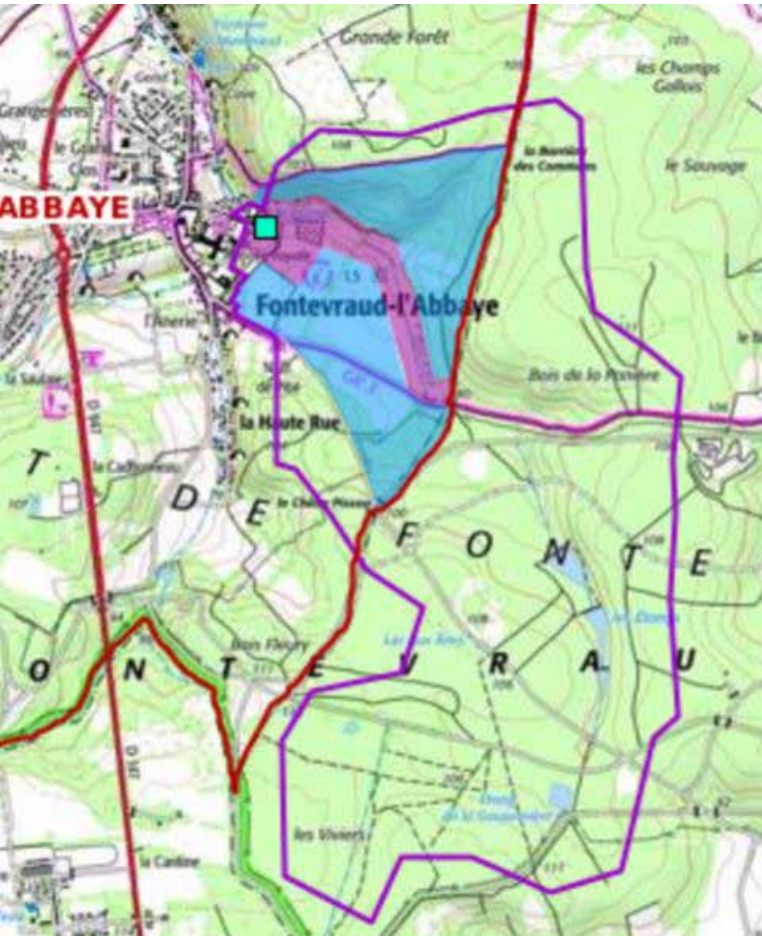


Ce captage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral tardivement. Afin de faciliter la communication auprès des usagers, il a été convenu, en accord avec l'ARS de mettre en place les mesures sur les périmètres (ayant fait l'objet de versement de compensations financières), de les consolider puis ensuite engager des actions basées sur le volontariat.

En plus, ce territoire a basculé en zone vulnérable vers 2016 (limitation réglementaire des taux de nitrates autorisés en agriculture).

On observe depuis plusieurs années une diminution des taux de nitrates (passage de 50 à 30 mg/l). Il n'y a pas de pesticides (hormis des métabolites de l'atrazine, interdite depuis de nombreuses années).

CAPTAGE DE BOISEAUDIER (NEUILLÉ)



Ce captage est un ancien captage du syndicat de Blou et il était prévu de l'abandonner.

Sa qualité est mauvaise avec beaucoup de pratiques agricoles autour, il est utilisé en dilution avec d'autres captages.

La réalisation du schéma directeur sur le territoire de la régie qui intègre une réflexion sur la recherche en eau, pourra nous dire la pertinence de garder cet ouvrage et donc d'engager des actions.

SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

L'intégralité du territoire n'est pas couverte (il y un «trou» autour de Gennes-Val-de-Loire et à Fontevraud, pour des affluents de la Loire). La Communauté d'Agglomération est concernée par SAGE Authion (approuvé), SAGE Layon Aubance Louets (approuvé) et SAGE Thouet (en cours d'élaboration).

Sage	Avancement du Sage
Layon - Aubance	Première révision
Authion	Élaboration
Thouet	Élaboration

Insertion

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait le choix d'un dispositif local pour gérer la clause d'insertion dans les marchés publics. Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Une quinzaine de maîtres d'ouvrages, une centaine d'entreprises et près de 150 acteurs de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emplois par le biais de ce dispositif par la signature de de 345 contrats de travail (près de 96 000 heures de travail en insertion réalisées en 2020, soit +14 % en un an).

Le service mutualisé des commandes publiques de l'Agglomération participe activement au développement des clauses sociales d'insertion.

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et à la Ville de Saumur (jeunes de moins de 26 ans, personnes entre 26 et 49 ans et personnes de plus de 50 ans).

Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivi par la mission locale...

Les clauses sociales d'insertion sont un atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable.

La mise en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail.

Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.

Un accompagnement social qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.





SAUMUR VAL^{DE} LOIRE AGGLOMÉRATION

ACTUALISATION PROJET DE TERRITOIRE

Juillet 2021

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr


**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION



Le rôle et la mission de la Communauté d'agglomération sont incontournables. Elle doit être la locomotive de nos 45 communes. Elle doit renforcer notre attractivité. Elle doit créer du lien entre nous, favoriser des équilibres profitables à tous et conduire les projets structurants que les communes ne sont pas nécessairement capables de porter seules - notamment en matière d'équipements

culturels, d'équipements sportifs, de zones économiques, industrielles, agricoles, commerciales et artisanales, de maintien et de renforcement des services aux publics, d'attractivité touristique, de formation, d'emploi, de solidarité, d'habitat ou encore de mobilités. Elle doit, aussi, tout le temps, prendre sa part dans l'urgence de la préservation de notre environnement.

Sur tous ces sujets, Saumur Val de Loire ne doit pas être un simple outil, ni une strate administrative supplémentaire, ni, non plus, un monstre froid. Elle doit être notre force d'impulsion, notre maison commune et, surtout, l'architecte de notre territoire.

De ce point de vue, on ne fait rien sans un cap clair et précis et, pour l'atteindre, une méthode rigoureuse et une volonté forte et déterminée. L'actualisation de notre projet de territoire est la traduction fidèle et concrète, à travers un ensemble d'actions qui pour certaines sont déjà lancées, du travail effectué depuis près d'un an. Un travail qui se structure et s'organise autour de nos trois priorités : le développement économique, les services aux publics et la préservation de l'environnement. Trois priorités complémentaires, qui s'articulent et qui servent ensemble nos objectifs de qualité de vie sur notre territoire, d'attractivité et de solidarité.

Ce projet de territoire est ambitieux. Il exige que nous soyons sans cesse mobilisés, que nous mettions du cœur à l'ouvrage et que nous ne perdions pas une seule seconde. Nous sommes au travail, et je m'en réjouis.

Je m'en réjouis d'autant plus que nous respectons une valeur qui m'est chère et qui, je crois, est essentielle à la légitimité de notre action quotidienne : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.

Belle lecture,

Jackie Goulet
Maire de la Ville de Saumur
Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Sommaire

p. 04 Contexte et histoire

p. 10 La vision

p. 16 **I : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, CAPTEUR D'INNOVATIONS ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS**

p. 17 **1. Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène**

p. 20 **2. Renforcer et structurer l'offre touristique**

p. 22 **3. Développer les formations professionnelles et supérieures et favoriser l'emploi des jeunes**

p. 24 **4. Améliorer le taux d'emploi pour ramener le chômage sous la barre des 7.5 %**

p. 27 **II : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, OFFRANT DES SERVICES AU PUBLIC PERFORMANTS ET ACCESSIBLES À TOUS**

p. 30 **1. Renforcer l'offre de soins et lutter contre les déserts médicaux**

p. 31 **2. Améliorer les transports en commun et la mobilité douce**

p. 33 **3. Garantir l'accès aux services partout sur le territoire**

p. 35 **4. Développer les pratiques sportives et culturelles**

p. 37 **III : UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**

p. 40 **1. Encourager une agriculture raisonnée pour une alimentation plus saine**

p. 42 **2. Préserver la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau (et/ou améliorer le cadre de vie), réduire les déchets**

p. 44 **3. Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO2**

p. 46 **4. Faire du territoire un modèle en matière de qualité de vie**

p. 48 La stratégie

Mise en page :

Service communication Ville de Saumur
et Communauté d'Agglomération Saumur
Val de Loire

Contexte et Histoire

La Région des Pays de la Loire évoquait, en 2006, dans le diagnostic du schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT), le danger d'un « grand écart territorial », avec un territoire régional, tiraillé entre la forte croissance du littoral ou de la dorsale urbaine Nantes-Le Mans-Paris et la crise agricole ou industrielle des territoires les plus éloignés des grands pôles urbains.

Le saumurois, était et est justement au cœur de ces mutations socio-économiques et environnementales. Les bouleversements sont d'autant plus forts que le territoire s'appuie sur un contexte démographique et d'emplois difficiles.

Fort de ce constat, les communes ont lancé une première vague de coopération avec la création des Communautés de communes et d'agglomération. Les intercommunalités ont su confirmer tout leur rôle et leur intérêt, en structurant les équipements et les infrastructures nécessaires.

La création du Pays Saumurois en 2005, héritage des comités d'expansion locaux, a permis d'apporter des réponses ponctuelles et thématiques ; mais il lui manquait la dimension territoriale du bassin de vie et d'emplois.

Conscient de la nécessité de structurer ce dialogue et ces travaux communs, le Grand Saumurois a été créé le 1er janvier 2014, afin de simplifier l'organisation, parachever les efforts antérieurs et confirmer l'engagement de tous au service d'un même projet de développement.

Ainsi, durant plusieurs années, les Communauté de communes Loire-Longué, de la Région de Doué la Fontaine, et du gennois, et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, ont œuvré ensemble sur des travaux divers engageant ainsi le dialogue : les projets de territoire du Douessin et du Gennois, le développement économique de Loire-Longué, le plan climat énergie territorial de Saumur aggro, les travaux préparatoires du SCoT, entre autres... ont ouvert des perspectives.



LES FAIBLESSES ET OPPORTUNITÉS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE POURRAIT SE RÉSUMER EN QUELQUES POINTS :

- Une géographie et une histoire privilégiées offrant des ressources, des paysages et des savoir-faire spécifiques, complexes à exploiter, où l'alliance entre environnement et économie est à stimuler,
- Une démographie positive dans le territoire rural qui inquiète la capacité d'attractivité

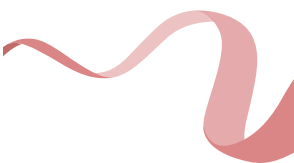
des villes alors même qu'elles répondent à des besoins en services et équipements croissants et variés,

- Une fragilité socio-professionnelle de longue date, dû notamment à un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale, qui rend l'action pour l'emploi et pour la formation urgente sur ce territoire, tant vers les entreprises que vers les actifs,

- Des entreprises diversifiées rayonnant au-delà du territoire et jusqu'aux métropoles régionales, ce qui invite

à de meilleures liaisons par les transports et par la digitalisation (sites internet, applications mobiles, logiciels métiers, Newsletters et landing pages).

En réponse, le territoire et ses acteurs ont été invités à impulser, à travers leurs programmes et leurs opérations, les forces et dynamiques d'un développement pragmatique et efficace à l'échelle d'un bassin de vie cohérent de plus de 100 000 habitants.



Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, les Communautés de communes de Loire-Longué et du Gennois (à l'exception de Chemellier et Coutures) ont fusionné avec l'extension aux communes de Doué en Anjou, Louresse-Rochemenier, Denezé-sous-Doué et les Ulmes, pour devenir la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au 1er janvier 2017.

Au 1er janvier 2018, la Commune nouvelle Gennes-Val-de-Loire s'est étendue à deux communes supplémentaires : Les-Rosiers-sur-Loire et Saint-Martin-de-la-Place. Enfin, au 1er janvier 2019, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg et Brezé, se sont regroupées dans une commune nouvelle : Bellevigne-les-Châteaux.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, se compose en 2021, de 45 communes. Située au centre d'un pentagone (Angers, le Mans, Tours, Poitiers et Cholet) elle rayonne au-delà des limites administratives et s'inscrit dans un système interurbain offrant des relations transversales interrégionales et nationales.

Le territoire est au cœur du patrimoine mondial Val de Loire UNESCO et du Parc Naturel Loire Anjou Touraine, lesquels reflètent l'excellence de son histoire, de son cadre de vie, et affirment un territoire à fort potentiel d'attractivité. Ce, d'autant plus que son développement est appuyé par des

capacités ferrées et autoroutières. La ville centre, Saumur, rayonne sur un bassin de vie s'inscrivant au-delà des limites administratives du territoire, à la confluence de différentes régions.

Depuis plusieurs années, une véritable synergie a été engagée avec de nombreux partenaires qui participent à l'ensemble des démarches qui ont été impulsées par les différentes structures comme, de manière non exhaustive, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, la Maison de l'emploi, le Parc Naturel Loire Anjou Touraine, les communes membres, les chambres consulaires, l'agence de développement, ...

En plus de ces multiples atouts internes irréfutables, la dynamique du territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ne peut être isolée, ne serait-ce que par son histoire qui la relie tout autant aux marches du Poitou, au Val de Loire Unesco et à l'Anjou.

Les références économiques communes sont nombreuses. Les entreprises sont aussi mobiles et rayonnent sur le Département et en dehors avec les territoires du Thouarsais, du Loudunais, du Bourgueillois ou du Chinonais. Par exemple, la gare ou le centre hospitalier de Saumur irriguent à cette échelle de territoires et sur les villes moyennes proches.



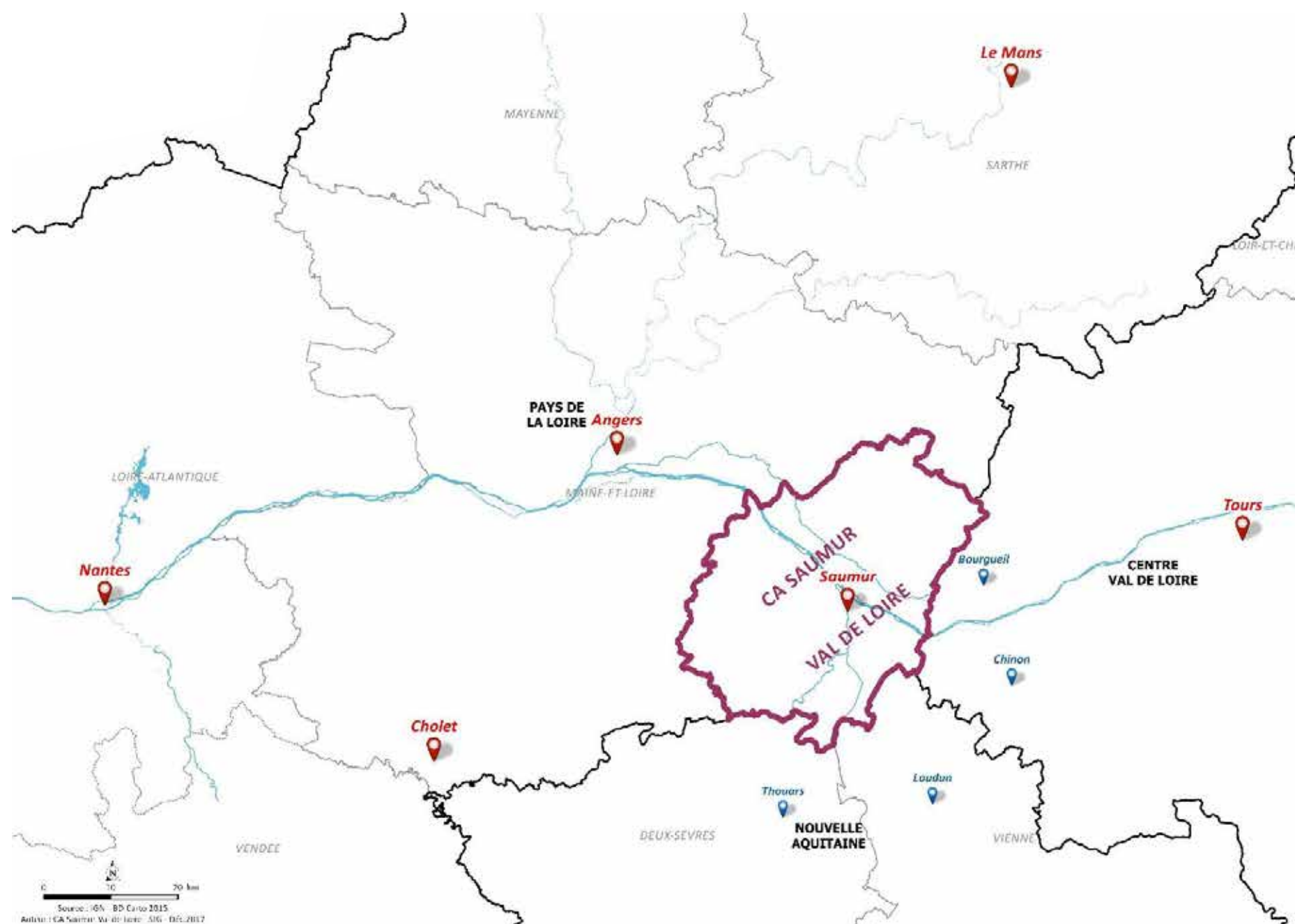
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION INTERVIENT AUJOURD'HUI DANS PLUSIEURS DOMAINES AVEC :

- Des compétences obligatoires :

Le développement économique ; L'aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité ; L'équilibre social de l'habitat ; La politique de la ville ; l'accueil des gens du voyage ; la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ; L'eau ; L'assainissement ; La gestion des eaux pluviales urbaines ; La création ou l'aménagement de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

- Des compétences supplémentaires :

La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; L'action sociale d'intérêt communautaire ; L'animation et la concertation dans les domaines de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; L'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ; Les politiques sportives ; Les politiques culturelles ; SDIS : prise en charge des contributions à la place de ses communes membres ; Le soutien à la création des maisons de services au public ; Le plan de corps de rue simplifié.



La Vision

Des atouts au service d'une ambition : Le bien-vivre en Saumurois



Le présent projet de territoire repose sur une vision pour l'avenir, commun du Saumurois, celle d'un territoire :

- disposant d'une économie dynamique et innovante,
- figurant parmi les premières destinations touristiques de France,
- autonome sur les plans alimentaire et énergétique,
- bénéficiant d'un réseau de transports en commun qualitatif et décarboné,
- préservant son environnement naturel,
- où prime la qualité de vie et le bien-être,

Si elle est particulièrement ambitieuse, cette vision reste réaliste puisqu'elle s'appuie avant tout sur les nombreux atouts qu'offre le territoire.

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Si le territoire doit à l'avenir être identifié comme un havre de paix et de tranquillité, à l'inverse des métropoles, il ne doit pas pour autant négliger son dynamisme économique. Pour les habitants, la qualité de

vie, c'est aussi bénéficier d'un bassin économique important où réside de nombreuses entreprises qui génèrent de l'emploi local.

Le Saumurois a justement le potentiel pour accueillir des entreprises à la pointe de la technologie et investir dans la recherche et le développement. La présence de troglodytes et de cavités permet par exemple de développer des data centers en faisant d'importantes économies d'énergies grâce au refroidissement des équipements qui peut se faire de manière naturelle.

En valorisant ses atouts, le territoire pourrait donc devenir un lieu privilégié pour l'implantation de Datacenter et se transformer ainsi en un pôle européen majeur en matière de stockage de données numériques, de recherche et de développement de ces informations tout en assurant leur souveraineté. En favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, le saumurois attirera de nouvelles compétences et de nouveaux profils. Son dynamisme économique devra permettre la création d'emplois, une baisse significative du

taux de chômage et une meilleure insertion professionnelle pour les personnes en difficulté.

Dans le cadre de la formation, tout au long de la vie, une adéquation sera recherchée pour adapter les cursus aux besoins des entreprises locales, et si possible en s'appuyant sur le pôle de formation mutualisé.

UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE PREMIER PLAN

Le Saumurois est déjà très fréquenté par les touristes. En développant et en structurant davantage son offre, il pourrait devenir une des premières destinations touristiques de France.

La valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine : bâtiments classés, villages labellisés, patrimoine gastronomique et œnologique ; et le développement de nouvelles activités : marches, randonnées, cheval, activités nautiques sur la Loire ; devront contribuer au développement toujours plus important du tourisme et de l'économie locale.

DES TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANTS ET CONNECTÉS

Pour que le dynamisme économique ne se limite pas à certaines zones géographiques, de nouvelles liaisons devront permettre de connecter l'ensemble du territoire. Les transports en commun devront ainsi être développés pour permettre à tous de se déplacer facilement et limiter son empreinte carbone. Le réseau de bus notamment sera à améliorer pour qu'il concurrence l'utilisation massive de la voiture.

Le territoire se devra donc d'être connecté, à l'ensemble de ses composantes d'abord, mais aussi à l'extérieur, notamment grâce au TGV. Dans l'avenir, pour fluidifier les déplacements et limiter la pollution, l'essentiel des trajets devront s'effectuer en transports en commun.

UN TERRITOIRE VIVANT ET ATTRACTIF : UN MODÈLE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE.

De par sa situation géographique et son climat, le Saumurois est un lieu où il fait bon vivre. Grâce à ses températures mesurées, que traduit l'expression de « douceur angevine », le territoire offre naturellement un grand confort de vie à mi-chemin entre les fortes chaleurs du Sud et la météo pluvieuse du Nord. Cette situation doit être valorisée pour faire du Saumurois un modèle en matière de qualité de vie.

En France comme à l'international, le territoire doit être identifié comme un endroit agréable à vivre, pour son climat mais pas seulement. Contrairement aux grandes métropoles, il doit permettre un rythme de vie plus calme, serein et reposant, loin des routes saturées et des transports en commun surchargés. L'humain, son bien-être et son épanouissement, doivent y être au premier plan. La population est également connue pour son art du consensus.

De très nombreuses activités doivent également participer au « bien vivre » caractéristique du saumurois. L'offre culturelle sera ainsi à renforcer, théâtre et opéra notamment, tout comme les activités de loisirs (accrobranche, canoé, laser game...), les animations en tout genre (Anjou Vélo Vintage, rencontres sportives, fête médiévale par exemple) et les clubs de sport. Des centres de remise en forme et de bien être pourraient également être développés en direction des seniors à la recherche de cure de jouvence.

Dans un futur proche, le territoire doit devenir très attractif et pour ce faire, jouer pleinement la carte de la qualité de vie sous toutes ses formes. L'enjeu est de permettre un meilleur service au public et une augmentation significative de la population, notamment grâce à un flux migratoire positif. Les jeunes et les familles plus particulièrement doivent avoir envie de s'installer en Saumurois, tout comme les jeunes retraités à la recherche d'un lieu de vie apaisé.

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ : UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE INDISPENSABLE

L'important développement économique du territoire se fera en lien avec une exigence de haute qualité environnementale. Le Saumurois devra profiter de son dynamisme pour amorcer une transition énergétique.

Dans tous les secteurs de son économie, des solutions devront émerger pour limiter l'émission de gaz à effet de serre et la production de déchets. Dans les transports, cela nécessitera le développement de véhicules propres. La production d'énergie évoluera pour laisser davantage de place au photovoltaïque et à la biomasse (biogaz et biocarburants). Enfin, l'agriculture elle aussi devra faire évoluer ses pratiques et ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Un travail sur l'habitat devra être entrepris pour qu'il devienne « habitat à énergie positive ». Un travail devra être effectué sur le bâti et une attention particulière devra être apportée sur la précarité énergétique.

Un environnement naturel sain est un élément essentiel d'une grande qualité de vie. La préservation de la biodiversité, de l'air et de l'eau, doit ainsi être des priorités. A terme, il devrait être possible de se baigner dans la Loire et d'assister par exemple au retour du castor.



UN TERRITOIRE AUTONOME EN ÉNERGIE ET EN ALIMENTATION POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Afin de maîtriser sa production et sa consommation, le territoire pourrait devenir autonome en matière d'énergie et d'alimentation.

En développant l'élevage, en structurant ses espaces agricoles et en encourageant l'économie circulaire et résidentielle, le saumurois pourrait s'auto-suffire sur le plan alimentaire. L'enjeu sera de proposer, grâce à des circuits courts, des produits biologiques, ou respectueux de l'environnement, permettant de préserver la santé des personnes.

Il en va de même sur le plan énergétique. Le territoire deviendrait un des premiers en France à être autonome et à produire lui-même de quoi satisfaire ses besoins. Cette énergie devra être issue des énergies renouvelables.



LE CHEMIN POUR ATTEINDRE NOTRE VISION SE DÉCLINE EN 3 GRANDES ORIENTATIONS :

1

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE CAPTEUR
D'INNOVATION ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS

2

UN TERRITOIRE ATTRACTIF,
OFFRANT DES SERVICES AU PUBLIC
PERFORMANTS ET ACCESSIBLES À TOUS

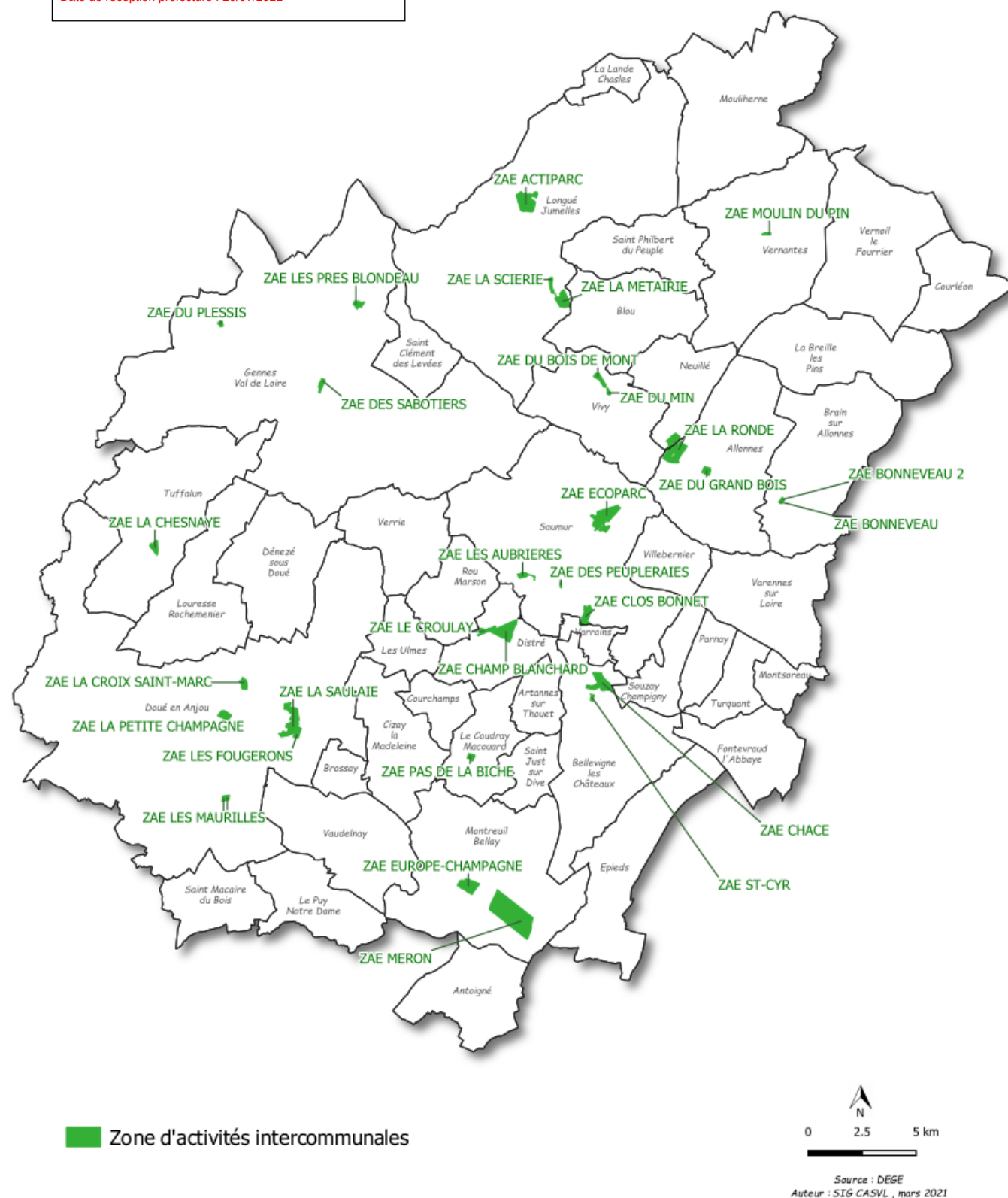
3

UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



Ce développement économique devra se faire en lien avec l'amélioration de l'offre de formation, afin que les jeunes du territoire, assez peu qualifiés en comparaison avec le département, la région et même le pays, puissent en bénéficier pleinement.

Comme partout en France, cette transformation du modèle économique liée aux progrès technologiques représente un défi de taille. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en est parfaitement consciente et entend accompagner au mieux cette transition. Pour ne pas laisser le monopole du dynamisme économique aux grandes métropoles, elle souhaite ainsi attirer sur son territoire de nouvelles entreprises porteuses d'activités innovantes.



Sur tous les fronts, la Communauté d'Agglomération a été labellisée territoire d'industrie en 2019, et porte le FISAC, Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce, visant à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximités.

Grâce à une enveloppe financière dédiée, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutient les activités tertiaires et commerciales.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOUHAITE FAVORISER UNE TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE AINSI QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Actions :

Favoriser l'arrivée d'entreprises agroalimentaires et de plateformes logistiques

Soutenir et favoriser la recherche, le développement et l'innovation économique

Développer les innovations économiques et techniques agricoles (Partenariat Végépolys entre autres)

Soutenir la création, la reprise d'entreprises et la création d'infrastructures en fonction des filières innovantes

Lutter contre l'artificialisation des sols au travers des PLU/PLUI et du SCOT, l'inventaire et la réhabilitation des friches économiques

Encourager l'installation et le développement des activités tertiaires et de commerces

Permettre le développement des circuits-courts

Développer et valoriser la filière équestre

Valoriser la forêt et sa gestion, améliorer les capacités de séquestration du carbone par la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT)

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Communication destinée aux entreprises (infrastructures routières et ferroviaires, cadre de vie, loisirs, foncier, environnement naturel à fort potentiel : troglodytes pour des data centers, formations professionnelles spécifiques) Veille prospective pour identifier et contacter les entreprises qui pourraient s'implanter sur le territoire

Développement d'**espaces de coworking** sur le territoire.

Développement de **l'Écologie industrielle** territoriale

Extension des **zones d'activités** et création d'**immobiliers d'entreprise**

Foncière de **commerce départementale**

Acteurs et partenaires :

Mission locale, entreprises, Cité de l'objet connecté, chambre d'agriculture du Maine et Loire, MSA, syndicats de traitement des déchets, Etat, Région Pays de la Loire.

2. RENFORCER ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE, ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SECTORIELLES

Le tourisme est un véritable point fort du Saumurois. S'il est aujourd'hui en plein développement, les efforts engagés doivent se poursuivre pour faire du territoire une des premières destinations touristiques en France.

La création de la SPL Saumur val de Loire Tourisme permet de structurer l'offre touristique existante, l'innovation en matière d'usage (réservation, applications smartphone) et l'accueil de nouvelles activités inédites (manifestations, activités, hébergements...).

En renforçant et en structurant l'offre touristique, l'objectif recherché est d'allonger le nombre de nuitées sur le territoire.

Actions :

Favoriser l'innovation touristique : nouvelles formes d'accueil, d'informations des clientèles...

Créer des produits et des programmes « clef en main » pour structurer les activités présentes sur le territoire : visite des troglodytes, du Cadre Noir, des châteaux.

Faire du Saumurois une destination court séjour nature (tourisme vert).

Développer l'itinérance pedestre, équestre ou à vélo (sentiers rando, Loire à Vélo et Loire à vélo souterraine).

Valoriser les troglodytes pour une expérience touristique inédite

Protéger et valoriser le patrimoine bâti du territoire

Coordonner les acteurs du territoire pour fédérer les initiatives et les différentes approches touristiques : patrimoniale, gastro-œnologique...

Se réapproprier les quais de Loire : batellerie, GR 3, GR 36, parcours équestres et pedestres.

Garder et développer le lien avec les organismes et spécificités du territoire : PNR Loire Anjou Touraine, Mission Val de Loire et Unesco.

Développer des rencontres et événements d'affaires.

Construire une gamme d'offres affinitaires et un plan marketing fin pluriannuel.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

SPL **Saumur Val de Loire Tourisme**

Site communautaire du Breil

Développer l'itinérance douce en s'appuyant sur le développement d'un maillage thématique du territoire, adapté aux attentes des consommateurs (TIC...).

Développer l'offre de pleine nature favorisant les démarches de développement durable et éco-responsable.

Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat sur **des actions touristiques innovantes** dans le cadre des politiques contractuelles

Promotion des initiatives privées sur des activités innovantes

Acteurs et partenaires :

SPL Saumur Val de Loire Tourisme, département, régions, socio- professionnels du tourisme, mission Val de Loire, Unesco, PNR Loire Anjou Touraine, FF Equitation, FF Cyclotourisme, FF randonnée, Office de tourisme



3. DÉVELOPPER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET SUPÉRIEURES ADAPTÉES AU TERRITOIRE ET FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES

En matière de formation la situation est préoccupante. 23,6 % des plus de 15 ans ne possèdent aucun diplôme et la part de la population ayant un diplôme supérieur à Bac + 2 est seulement de 11%.

Dans l'objectif de remédier au faible niveau de qualification de la population, la question de la formation doit devenir une priorité. La prise en compte de cette problématique est cruciale dans la mesure où un bon niveau de formation renforcera l'attractivité du territoire pour les entreprises et contribuera à la diminution du chômage.

La Communauté d'Agglomération entend diversifier les offres de formations en lien avec les filières économiques locales et les besoins en compétences du territoire.

Actions :

S'appuyer sur le futur pôle de formation mutualisé pour développer des synergies entre les différents partenaires et développer des formations adaptées au besoin du territoire

Développer les formations dans les filières des technologies de l'information et de la communication, de la digitalisation...

Silver économie : le domaine étant transversal, il peut permettre de développer ou créer des filières de formations très diverses telles que les filières sanitaire et social (auxiliaires de vie, professionnels de santé...), sport, assistance technique (domotique, internet, téléphonie), sécurité...

Affirmer une politique d'emploi sur le territoire et coordonner les acteurs : mission locale, convention avec la région, travail avec la maison de l'emploi et l'agence de développement, pôle emploi, Education Nationale, ...

Accompagner au recrutement pour les futurs entrepreneurs et les entreprises. Inciter aux groupements d'employeurs

Permettre une formation professionnelle tout au long de la vie en fonction des filières du territoire et notamment pour accompagner les reconversions ou les réorientations

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Construction d'un pôle de formation du saumurois

Actions de **formations-développement** auprès des acteurs du tourisme

Elaboration et mise en œuvre d'un **schéma de formation territorial** : adapter la carte de formations aux réalités et aux besoins spécifiques du bassin d'emploi et du développement économique envisagé

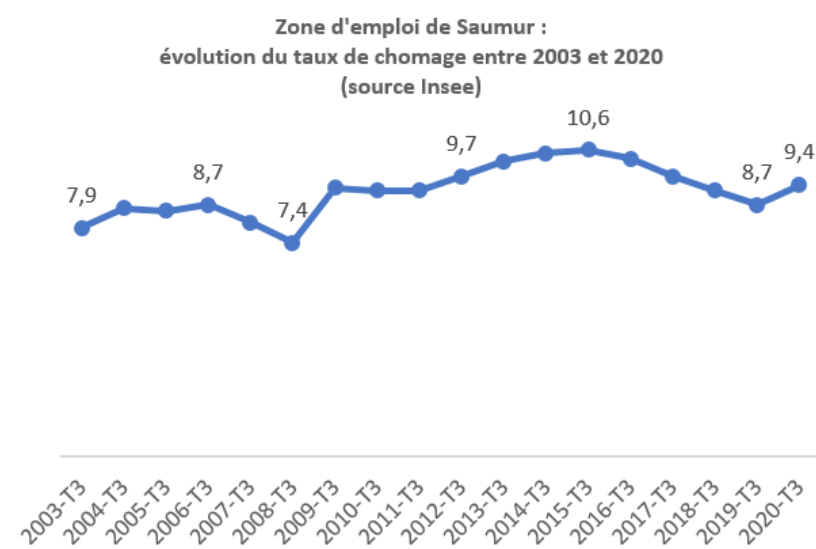
Acteurs et partenaires :

Campus de Saumur, ESTHUA et Université d'Angers, IFSI, compagnons, Région, professionnels de santé, auxiliaires de vie, associations, Etat, Maison de l'emploi, Pôle emploi, mission locale, Education Nationale ...

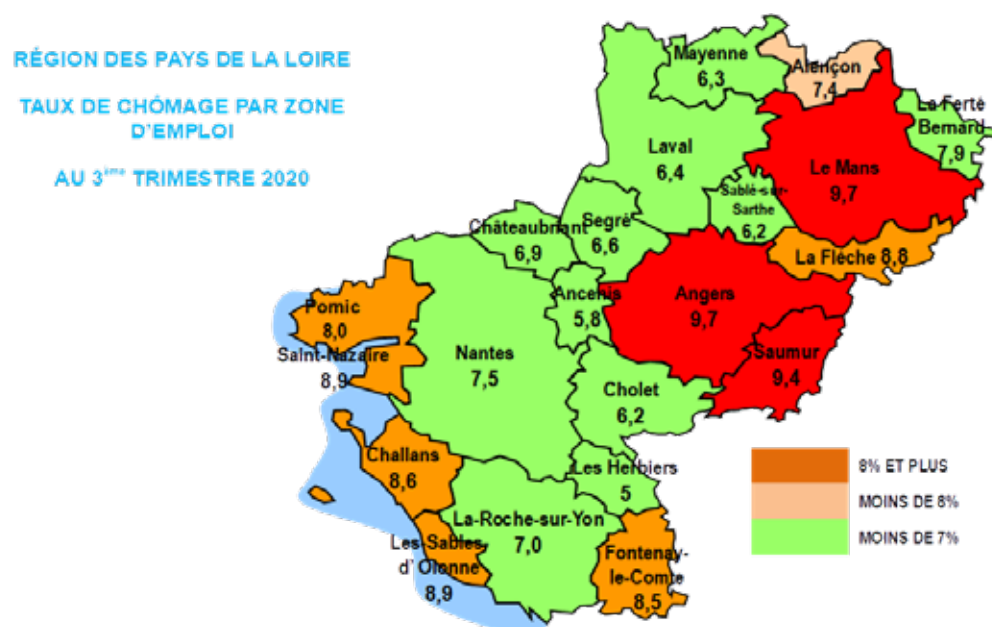


4. AMÉLIORER LE TAUX D'EMPLOI POUR RAMENER LE CHÔMAGE SOUS LA BARRE DES 7.5 %

Pour les jeunes, le territoire est classé « zone d'emploi très défavorisée » par l'INSEE. Les moins de 25 ans rencontrent en effet de grandes difficultés d'insertion professionnelle. Si ces difficultés s'expliquent en grande partie par le faible niveau de qualification de la population, la question de l'insertion doit être traitée plus spécifiquement.



Dans le Saumurois, le chômage atteignait 10.6 % sur la zone d'emploi de Saumur au 3ème trimestre 2015, il est en 2019 de 8.7 %. Depuis la crise sanitaire le taux remonte pour atteindre 9.4 au 3ème trimestre 2020.



La lutte contre le chômage est un enjeu majeur pour le territoire. Le nombre de personnes ayant épuisé leurs droits aux Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) et touchant l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ne cesse de progresser. Ce phénomène traduit la difficulté de reclassement pour les chômeurs longue durée.

L'attractivité économique et la venue de nouvelles entreprises doit permettre d'améliorer le taux d'emploi et de faire reculer le chômage, tout comme l'amélioration de la formation et de l'insertion professionnelle.

Pour 2026, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite ainsi ramener le chômage sous la barre des 7.5 %.

Actions :

S'engager dans des **démarches innovantes** pour l'insertion et retour des chômeurs vers l'emploi (ex : dispositif territoire Zéro chômeur de Longue Durée)

Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active

Mobiliser et coordonner
les acteurs
économiques
associatifs autour
de la silver économie,
pour que les
emplois proposés
soient attractifs
(groupement
d'employeurs pour
travailler sur le temps
de travail,
la rémunération...)

Soutenir le réseau transcompétences :

Ce réseau permet de répondre et d'améliorer la question des mobilités professionnelles entre les entreprises à l'échelle du territoire.

Il permet également de sécuriser l'emploi à petite ou moyenne échelle, de réaliser des économies et d'anticiper les besoins et les évolutions. Pour une entreprise qui, par exemple, observe une baisse d'activité, met en place cette action dans une

logique d'anticipation et peut ainsi mettre à disposition quelqu'un d'opérationnel assez rapidement à une autre société qui peut avoir un besoin ponctuel d'effectif

Poursuivre
**la dynamique
de relance** des
différentes entrées
dans l'emploi :
apprentissage,
service civique,
formation en
entreprise avec les
différents acteurs
économiques

Structurer la filière bois, qui permettra la création d'emplois : développement de l'exploitation du bois dans de nombreuses filières (bâtiment par exemple), qui permettrait également d'afficher une spécificité entrepreneuriale

Anticiper les métiers de demain

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Soutien au Territoire Zéro Chômeur de longue durée

Promotion des initiatives privées sur des activités innovantes

Favoriser les initiatives privées autour de la Silver économie

Amplifier et communiquer sur le réseau transcompétences

Aides aux entreprises

Développer une stratégie d'implantation et de développement des zones commerciales en cohérence avec les services marchands de proximité dans le cadre de la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Développer le Sport-emploi

Mise en œuvre des **clauses d'insertion** dans les marchés publics

Acteurs et partenaires :

Pôle de formation mutualisé de la Ville de Saumur, ESTHUA et Université d'Angers, IFSI, compagnons, Région, professionnels de santé, auxiliaires de vie, associations, Etat, Maison de l'emploi, Pôle emploi, mission locale, chambres consulaires, PNR ...



UN TERRITOIRE ATTRACTIF, OFFRANT DES SERVICES AU PUBLIC PERFORMANTS ET ACCESSIBLES A TOUS

Si le territoire a connu un rebond en terme de démographie (nourrie principalement par le solde migratoire) ses deux dernières années, cela n'est plus le cas aujourd'hui puisqu'on constate une légère baisse actuellement. Il faut toutefois noter une disparité de la dynamique démographique sur l'ensemble du territoire. En effet, alors que la Ville de Saumur en particulier est en perte d'attractivité résidentielle, ses périphéries connaissent une forte vitalité démographique aussi bien liée au solde naturel qu'au solde migratoire.

Cette tendance est à mettre en lien avec un autre phénomène notable : le vieillissement de la population. La moyenne d'âge en Saumurois est en effet supérieure à la moyenne d'âge du département et de la région. S'ils n'ont rien d'alarmant, ces indicateurs doivent être pris en compte afin d'adapter les politiques publiques en conséquence.

Une des priorités de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est donc de devenir un territoire attractif, en particulier pour les jeunes

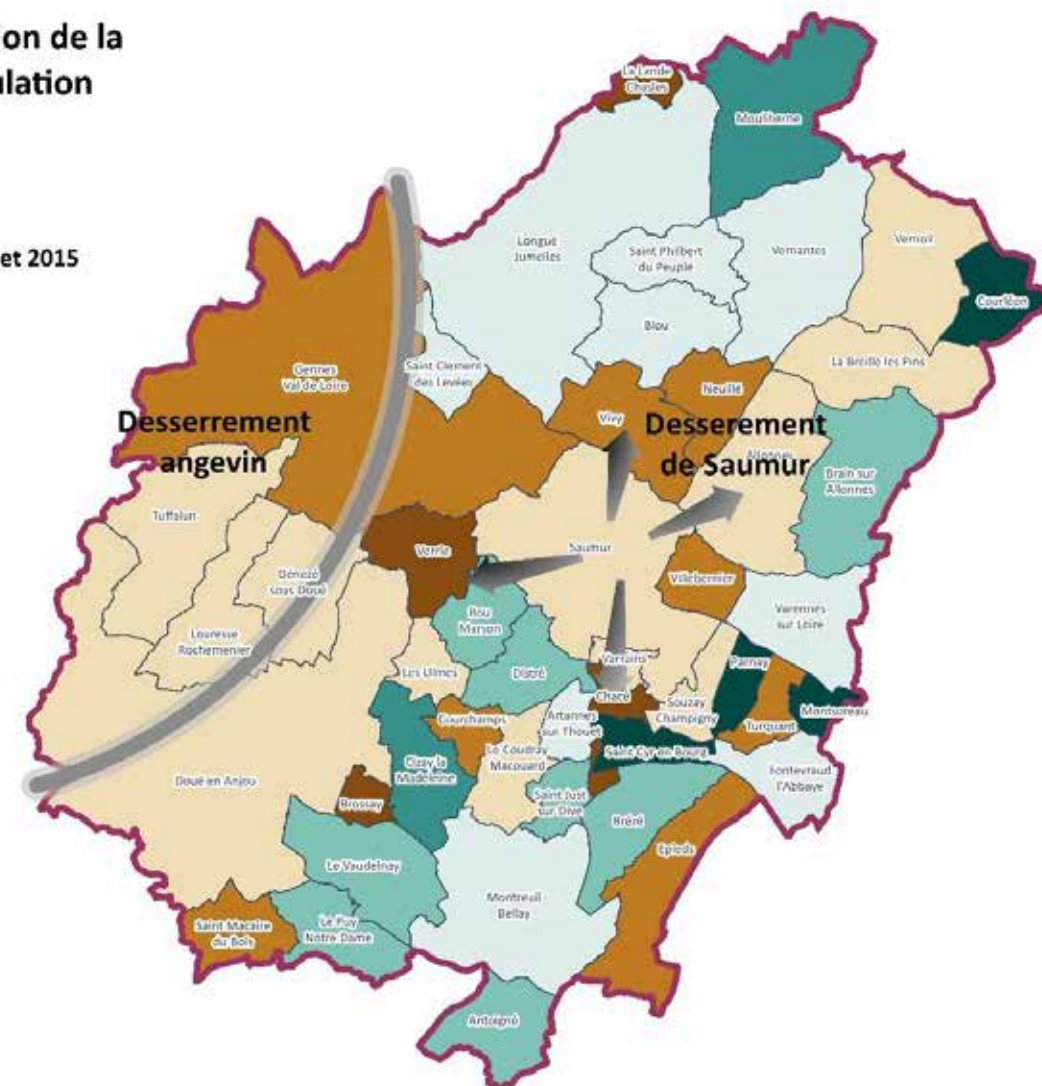
et les familles. Cette ambition est à combiner avec la volonté d'améliorer le cadre de vie de la population déjà présente, en particulier les plus âgés.

L'amélioration de l'offre de services et leur accessibilité est un moyen de développer l'attractivité du territoire tout en garantissant la prise en compte de ses habitants. En travaillant sur des services et des pratiques accessibles à tous, l'enjeu est bien de répondre à ce double impératif : attirer de nouvelles personnes et répondre aux besoins de celles déjà présentes.

Pour cette orientation, la Communauté d'Agglomération souhaite travailler autour de deux axes : l'amélioration de l'offre de services, en particuliers ceux qui sont les plus lacunaires, et leur facilité d'accès, afin de lutter contre les inégalités territoriales. Les services à améliorer en priorité sont l'offre de soin, les transports en commun et l'offre culturelle.

Evolution de la population

Evolution de la population entre 2011 et 2015



1. RENFORCER L'OFFRE DE SOINS ET LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

En matière de services, l'offre de soins est un point faible du territoire. Ce dernier compte en effet seulement 1 médecin généraliste pour 1000 habitants (légèrement inférieur au département, qui compte 1,03 médecin pour 1000 habitants). La densité des infirmiers n'est pas plus favorable puisqu'elle est de 0,5 / 1000 (contre 1,7 en France par exemple). Certaines spécialités comme la pédiatrie ou la rhumatologie sont extrêmement peu représentées.

Le contrat Local de Santé 2016-2020 a mis l'accent sur le renforcement de l'offre de soins et la lutte contre les déserts médicaux. Ainsi, le territoire voit le développement des maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) dotées de projet de santé afin de permettre la coordination des acteurs dès la phase de projet, comme à Gennes-Val de Loire ou à Doué-en-Anjou.

Le nouveau Contrat Local de Santé 2020-2024 est axé sur le développement de la prévention et la promotion de la santé. L'accent est également mis sur la facilitation des parcours de santé par l'ensemble des publics. L'amélioration de l'accès au soin reste encore aujourd'hui un enjeu en terme à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Actions :

Favoriser le renouvellement des professionnels médicaux

Améliorer l'accès aux soins en sensibilisant les élus sur les enjeux relatifs à la santé publique et à l'aménagement du territoire. Les actions 3.1 et 3.2 visent à faciliter l'accès aux soins en favorisant un travail conjoint entre les élus et les professionnels et les partenaires de santé.

Faciliter les parcours de santé pour les différents publics (Axe 2)

Développer la prévention et la promotion de la santé par des actions de sensibilisations et d'information.

Poursuivre le repérage et l'amélioration de l'habitat indigne notamment via les échanges et les informations des différents acteurs du territoire (guichet unique). (Action 1.5)

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

Contrat local de santé signé en janvier 2020

Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat à l'émergence des maisons de santé dans le cadre des politiques contractuelles.

Valoriser la mise en place de maison Sport-santé pour prévenir la maladie et encourager les pratiques sportives

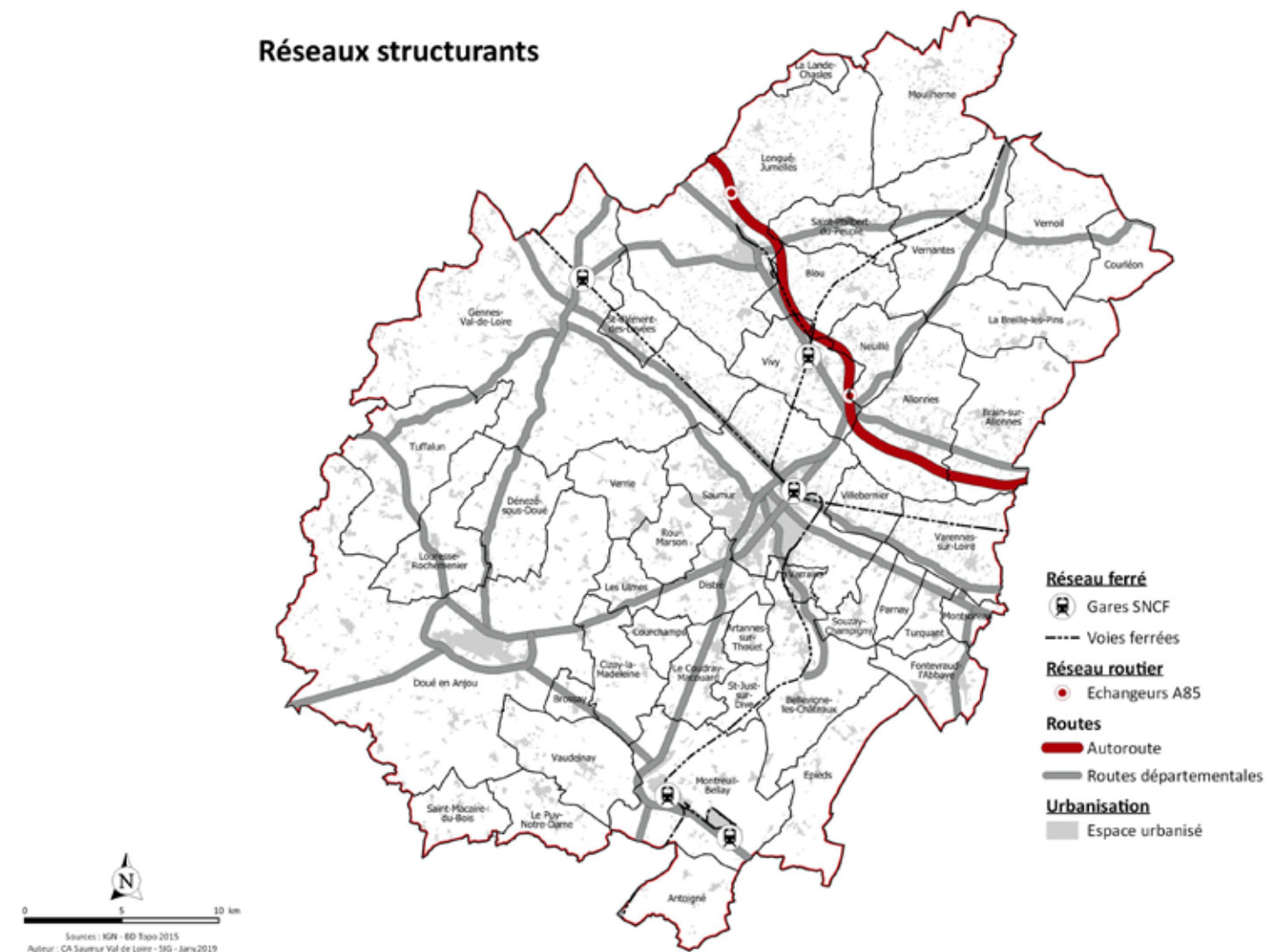
Acteurs et partenaires :

Communes compétentes, ARS, professionnels de Santé, Région, Etat, DRDJSCS

2. AMÉLIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LA MOBILITÉ DOUCE

Sur le territoire, l'essentiel des trajets s'effectuent en voiture et les transports en commun sont nettement moins compétitifs. Si le territoire comporte pourtant 35 lignes de bus, leurs fréquences n'est pas satisfaisante, en particulier pour les zones d'activité. Certaines parties du territoire restent ainsi enclavées. Les jeunes en recherche d'emploi, qui souvent n'ont pas de voitures, sont particulièrement impactés par ce manque de transports en commun.

Réseaux structurants



L'amélioration de l'offre de transports en commun et la mise en place de mobilités douces constituent un objectif important en matière de services publics. L'insuffisance de liaisons douces sécurisées, notamment à Saumur, n'incite pas à l'utilisation du vélo. Aujourd'hui, autorité organisatrice de Mobilité, la Communauté d'Agglomération travaille actuellement sur un schéma directeur Vélo et plus largement sur un schéma directeur sur les mobilités.

La Communauté d'Agglomération entend offrir une vraie alternative à l'utilisation des véhicules thermiques, notamment pour les actifs.

Actions :

Réfléchir sur l'aménagement de liaisons intercommunales pour connecter l'ensemble du territoire et harmoniser les moyens de transport

Réinventer la carte de transport territoriale (transports en commun Agglobus, ferroviaire...).

Déconcentrer l'accès au titre de transport / Proposer un Pass unique quel que soit le type de transport

Faciliter le recours à des véhicules à énergies positive. Alimentation en GNV, accès à des vélos par centrales de réservation (gratuit)

Encourager les transports solidaires : co-voiturage (applications numériques et parkings), déplacements collectifs d'élus pour les réunions

Créer un service de transport en commun « à la demande » sur internet

Développer les mobilités douces et l'infrastructure nécessaire : pistes cyclables, vélos à assistance électrique, Vélib'

Proposer un meilleur cadencement ferroviaire pour faciliter les connexions et l'intermodalité avec les territoires voisins

Développer les connexions multimodales pour permettre un déplacement pendulaire autre qu'avec un véhicule individuel thermique

Développer le suivi connecté du réseau de transport pour permettre une meilleure visibilité (développement d'application, lisibilité sur les PEM et le réseau urbain)

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

SPL AggloBus compétente sur le transport urbain et scolaire

Partenariat avec les gestionnaires de transports (ferroviaire, transport solidaire, transport à la demande...)

Initiatives privées pour le développement des mobilités douces

Modernisation et médiation numérique du transport

Soutien financier des collectivités locales et de l'Etat dans le cadre des politiques contractuelles

Acteurs et partenaires :

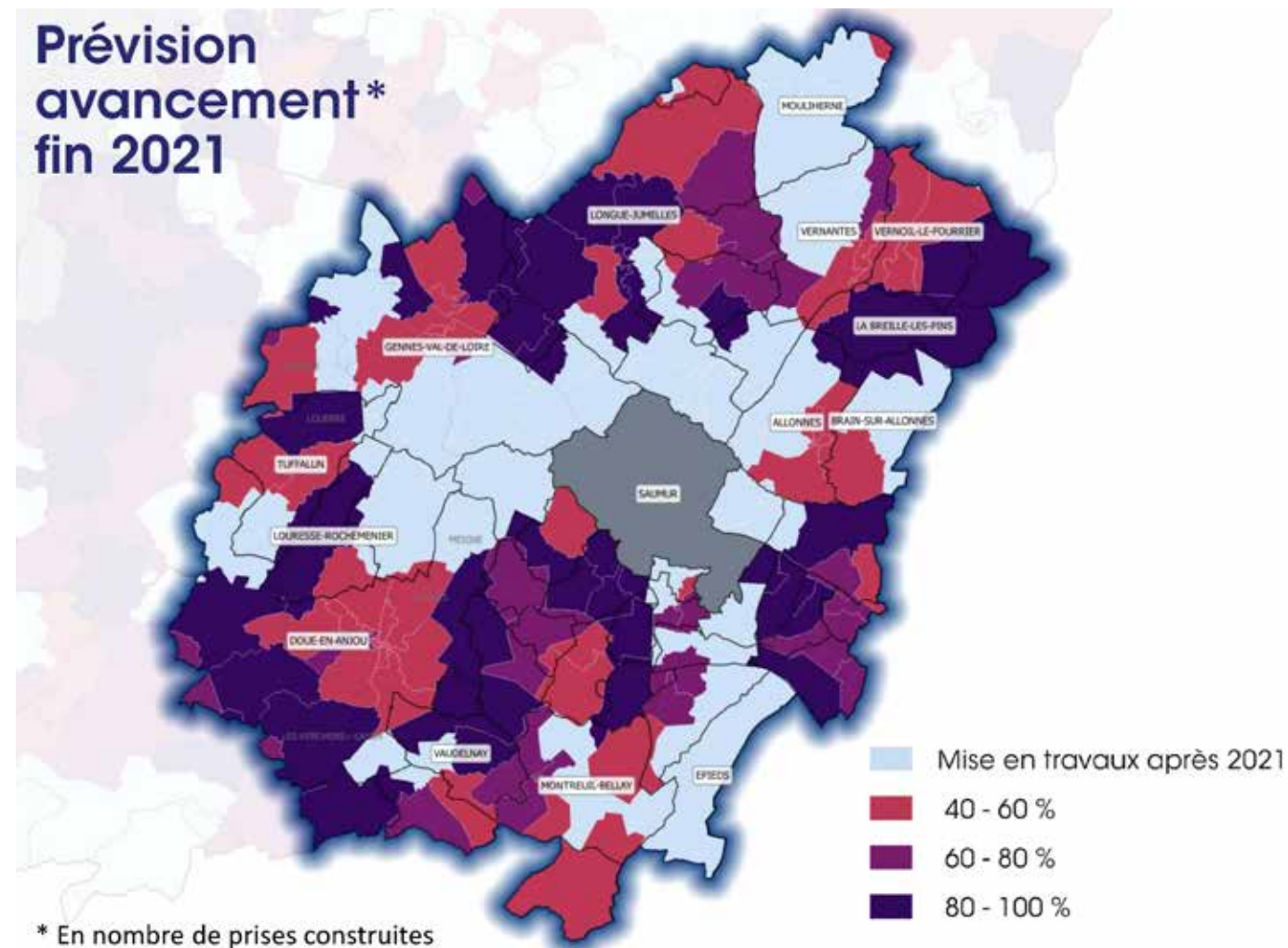
Communes compétentes sur la mobilité douce, SNCF, région, associations...

3. GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Au centre du territoire, La Ville de Saumur concentre une grande partie des équipements et services publics. En complément de cette « ville centre », les « communes pôles » doivent bénéficier également des infrastructures et services essentiels. L'accès aux services partout sur le territoire est d'autant plus important que les personnes qui en ont besoin ont souvent des difficultés de mobilité (attention à faire l'articulation avec le SCOT qui encadre le développement des équipements et services en favorisant leur développement dans les pôles qu'il a défini – à savoir : Allonnes, Doué la Fontaine, Gennes-Les Rosiers, Longué-Jumelles, Montreuil Bellay, Ville de Saumur).

D'autre part, si 98,6 % des foyers ont accès à internet, seulement 57 % d'entre eux ont accès au haut débit et pour certains des défaillances subsistent. Certaines zones sont très mal desservies en haut-débit et sont excentrées du réseau de fibre optique.

Pour attirer de nouvelles entreprises et des jeunes, la fibre optique est un argument de poids. Il est donc essentiel d'équiper l'ensemble du territoire en fibre optique pour faciliter l'accès à l'internet haut débit pour tous.



Avancement mise en place de la fibre. Source : Anjou Numérique

La Communauté d'Agglomération souhaite mettre tous les usagers à 15 minutes maximum d'un panier de services de niveau 1. Le Syndicat Anjou Numérique travaille sur la mise en œuvre de la fibre optique sur le département à l'exception des trois villes en zone AMIII : Angers, Cholet et la Ville de Saumur.

Actions :

Maintenir les réseaux de service essentiels structuré par territoire de vie (maillage opérationnel des Maisons France Service sur les polarités et maintien des paniers de services de premier niveau)

Poursuivre les démarches de revitalisation des centres-bourgs sur les trois volets : urbanisme, logements et commerces, intervention sur les investissements (dispositifs Anjou Cœur de ville, Pays de la Loire Commerce-Artisanat – PLCA, Petite ville de Demain...)

Soutenir l'aide à la personne pour le maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées et encouragement de l'habitat adapté et de la domotique

Soutenir les associations en lien avec les compétences de l'agglomération et dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs

Faciliter l'accès à internet lié aux services, à l'économie, la culture, l'emploi, l'éducation, e-administration...

Renforcer l'accompagnement des e. usages.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Déploiement de la fibre sur le département par le Syndicat Anjou Numérique

Maintien et regroupement des services publics de proximité : la création, l'aménagement ou l'extension des maisons France Service, ou de point d'accueil dans le cadre des DSP (compétence eau par exemple)

Mise en œuvre du SDAASP (Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics)

Porter les dispositifs de revitalisation de centre-ville: Anjou Cœur de ville, petites villes de demain...

Création d'une foncière de commerce départementale

Mettre en œuvre les orientations du **Programme local de l'habitat**

Mise en œuvre et déploiement du projet de Gestion de la relation usagers par la dématérialisation des services de la CASVL, de ses satellites (SPL et DSP) et des communes.

Acteurs et partenaires :

Anjou Numérique, communes, Département, Région, Département, Etat.

4. DÉVELOPPER LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

La culture, le sport et toutes les activités de loisirs participent à l'attractivité du territoire. Aujourd'hui, la mise en œuvre d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire permet une meilleure accessibilité.

Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir-nager est une priorité nationale.

Le développement des équipements aquatiques sur le territoire est indispensable pour que l'ensemble des élèves puissent avoir accès à la natation.

La prise de compétence enseignement musical au niveau intercommunal doit permettre un meilleur maillage sur le territoire par la mise en œuvre d'un schéma de l'enseignement musical dynamique et équitable (Musique pour tous).

La lecture publique est un élément essentiel de la politique culturelle de la collectivité associant 3 médiathèques et un réseau rassemblant à terme 31 bibliothèques associées. La mise en œuvre d'un schéma de lecture publique (Lecture pour tous) dont la philosophie est de tendre vers les préconisations nationales, devrait permettre aux habitants d'être à proximité d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Le développement des outils numériques au sein des cyber centres et des médiathèques est également un engagement du territoire.

La Communauté d'Agglomération entend permettre à chaque enfant d'accéder au savoir nager, et faciliter l'accès à la culture.

Actions :

Maintenir et développer les équipements culturels structurants sur le territoire

Développer et soutenir des pratiques culturelles diversifiées (poésie contemporaine, opéra, théâtre, danse, lecture publique, pratiques instrumentales...)

Mettre en œuvre la carte de l'enseignement musical sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération pour permettre une égalité d'accès sur le territoire

Savoir nager : répondre à minima aux préconisations de l'Education Nationale sur les apprentissages de la natation.

Permettre le développement du Sport- Santé dans toutes ses dimensions

Développer les équipements sportifs

Mobiliser les politiques sportives, notamment son projet sport-emploi

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

Modernisation et médiation numérique de l'offre culturelle (lecture, musique, vidéo, arts plastiques...)

Porter un contrat local d'éducation artistique et culturel permettant aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent.

Mise en œuvre des Schémas de lecture publique et d'enseignement musical

Extension du Pays d'Art et d'histoire au périmètre de l'Agglomération

Acteurs et partenaires :

Les acteurs et équipements culturels et sportifs, la DRAC, Département, Région, associations de musique et harmonies, l'ARS, l'Education Nationale, associations sportives, Maison de l'emploi Saumur Val de Loire, mission locale...

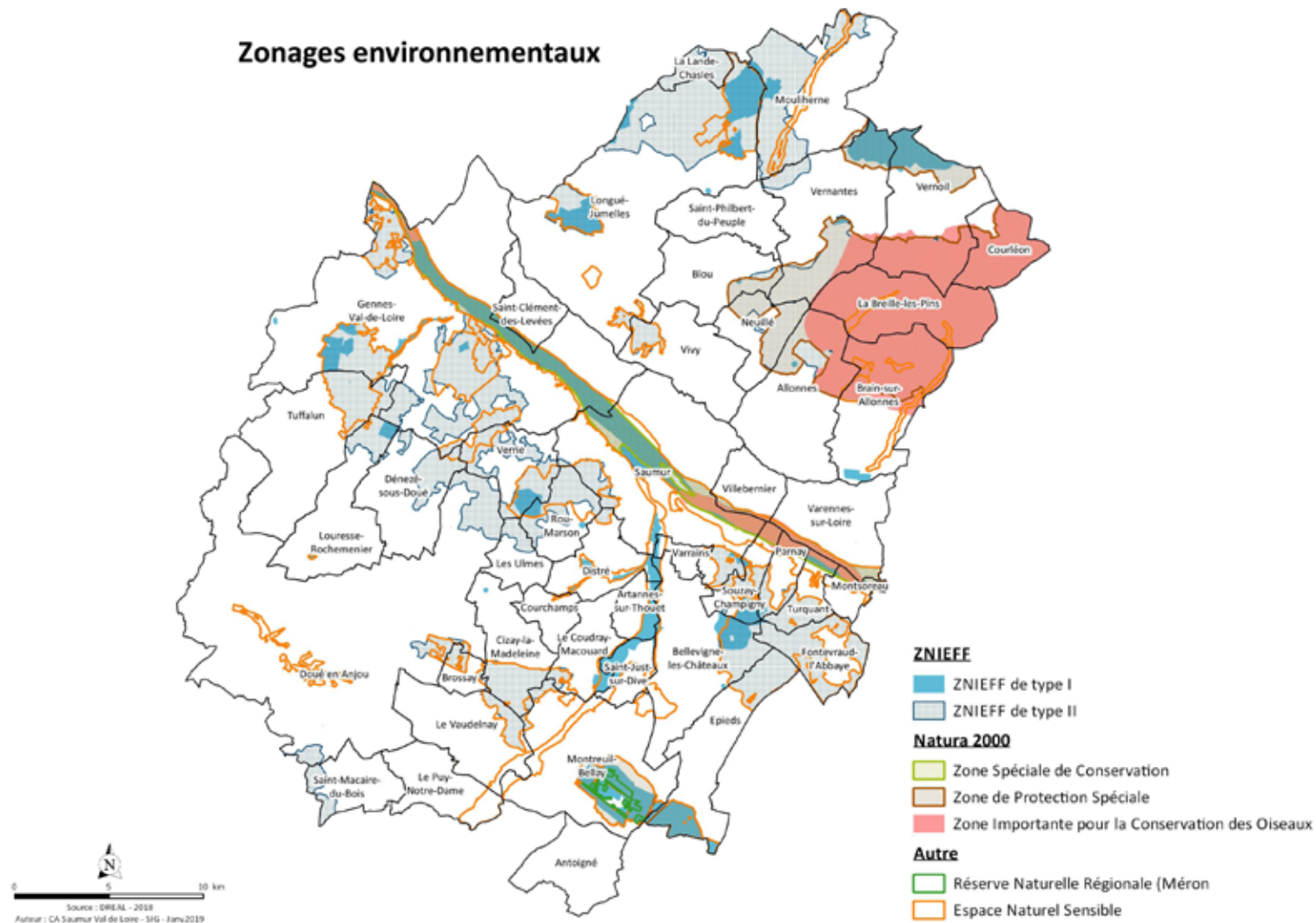


UN
DEVELOPPEMENT
SOUTENABLE
POUR UN
ENVIRONNEMENT
PRESERVE

Le développement économique du territoire ne pourra se faire que dans le respect de l'environnement. Cette thématique est désormais incontournable et la présente orientation entend lui donner toute sa place dans le projet de territoire.

Le patrimoine naturel du Saumurois est exceptionnel et ses richesses environnementales font l'objet de reconnaissances scientifiques et de nombreuses protections réglementaires. Il est donc essentiel de le préserver, pour lui-même mais aussi pour le bien être des habitants.

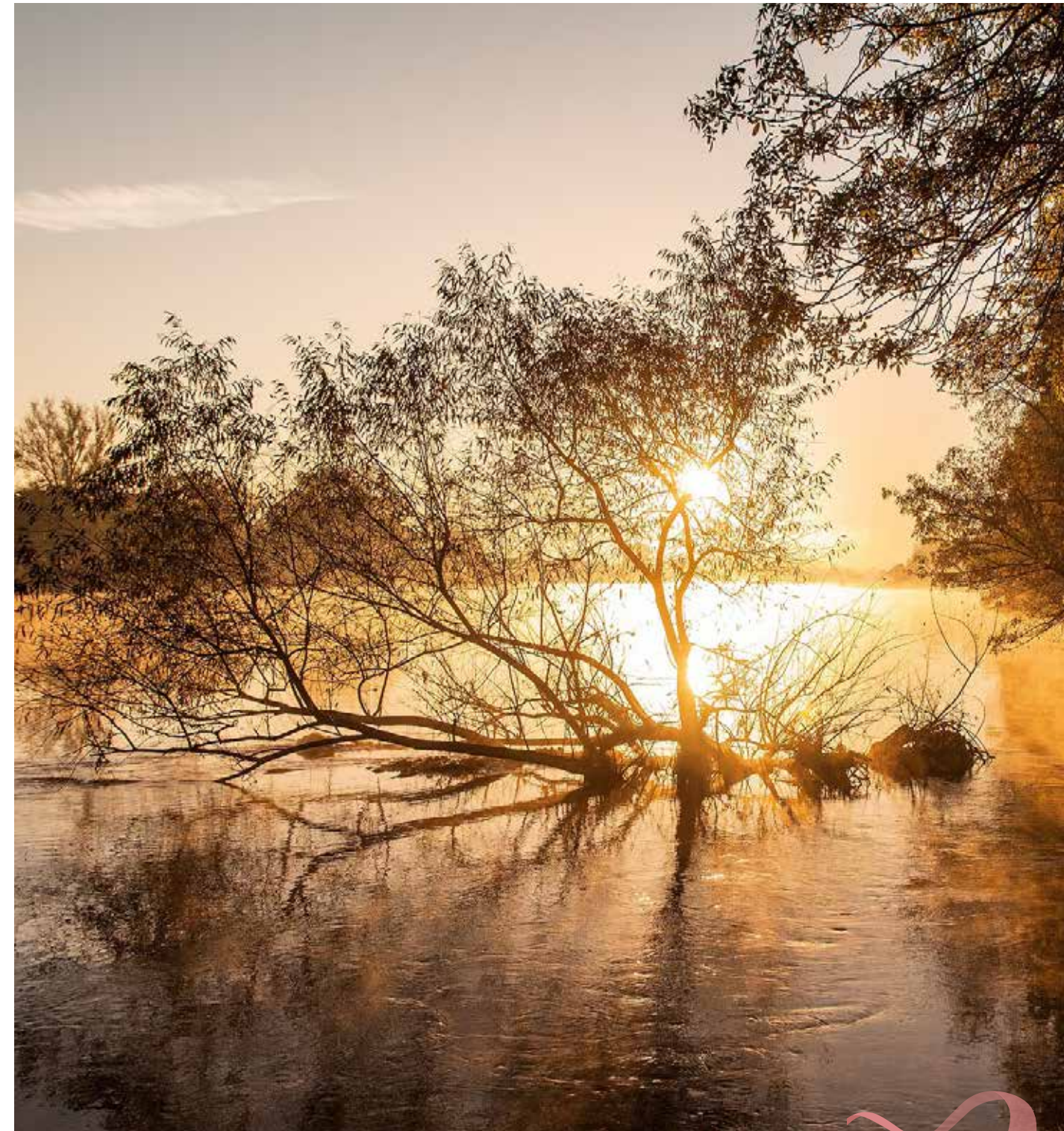
Zonages environnementaux



Cette préservation est d'autant plus importante que plusieurs risques pèsent sur cet environnement. Les paysages tout d'abord sont potentiellement menacés par l'urbanisation. Ensuite, l'habitat ancien et les transports consomment beaucoup d'énergie et émettent des gaz à effet de serre. Enfin, les énergies renouvelables sont assez peu développées sur le territoire.

Ces éléments représentent autant de défis que la Communauté d'Agglomération va devoir relever pour amorcer la transition énergétique et mettre en place un développement soutenable qui se fera dans le respect de l'homme et de son environnement.

La Communauté d'Agglomération souhaite devenir un territoire résilient capable d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective, d'en minimiser les effets, de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités.



1. ENCOURAGER UNE AGRICULTURE RAISONNÉE ET DE PROXIMITÉ POUR UNE ALIMENTATION PLUS SAINES

L'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture peut avoir des conséquences graves sur la santé des individus. Compte tenu de l'importance de l'agriculture sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a donc une responsabilité importante et un rôle à jouer dans la production d'une alimentation saine. Elle s'implique avec la Chambre de commerce et d'agriculture, pour faciliter l'implantation et la transmission des exploitations agricoles de son territoire.

Le Saumurois est un territoire agricole. Pour profiter pleinement de ses productions et faire vivre l'économie locale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite développer davantage les circuits courts.

Enfin, il sera nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse et économe de l'eau aussi bien par les professionnels et les usagers.

Elle entend ainsi préserver la diversité de production présente sur le territoire tout en assurant le renouvellement des exploitants agricoles.

Actions :

Permettre une sensibilisation collective aux enjeux et problématiques de l'agriculture et de l'alimentation. Pédagogie sur le « juste prix » des produits de qualité	Favoriser la poly-innovation (pépinières d'exploitants, mini pôle de compétitivité) pour permettre l'installation de nouveaux exploitants	Mettre en œuvre des actions fortes en faveur de la qualité de l'eau.	Structurer l'offre agricole pour favoriser une économie de proximité et tendre vers l'autonomie alimentaire (Recensement des producteurs locaux, Facilitation de la distribution).
Favoriser la valorisation agricole des espaces naturels sensibles (Bords de Loire, éco pâturage, entretien des zones sensibles)	Valoriser les circuits courts	Permettre l'approvisionnement en produits sains pour la restauration scolaire et collective en premier lieu	
		Accompagner les producteurs : conseils, recherche d'alternatives et de « bonnes pratiques ».	

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Mise en œuvre un **projet alimentaire territorial**

Projet de création d'une **cuisine centrale**

Mise en place de **documents pédagogiques** sur le vivre ensemble

Création d'une **association pastorale**

Travail avec les partenaires institutionnels pour proposer du foncier

Acteurs et partenaires :

Chambre d'agriculture du 49, professionnels agricoles, communes.



2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE L'EAU, DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le patrimoine naturel est une richesse incontestable du territoire. Sa faune et sa flore sont particulièrement diversifiées. La vigilance est donc de rigueur pour préserver ces richesses naturelles.

Afin de limiter la pollution de cet environnement, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite réduire la production de déchets, et valoriser ceux qui peuvent l'être. La Communauté d'Agglomération a été labellisée Territoire Engagé pour la nature en 2020.

Actions :

Encourager la participation active des citoyens et campagnes de communication pour les impliquer : poules pour les bio-déchets, récupération de l'eau, préservation des variétés (faune / flore ?) : une pépinière de végétaux natifs a été mise en place à Saumur, pour les services techniques. Quand des travaux sont réalisés sur les cours d'eaux par exemple, les services vont se servir dans ce vivier pour réimplanter des végétaux locaux, (bonne expérimentation mais quelle suite à donner), réduction et tri des déchets

Médiation et formation des usagers

Assurer une gestion durable des ressources (naturelles, financières, humaines et techniques)

Préserver la ressource et améliorer la qualité de l'eau (Zéro Phyto, technique raisonnée...).

Poursuivre la mise aux normes des systèmes épuratoires

Valoriser les déchets pour les transformer en ressource, gestion industrielle des déchets verts, utilisation de composteurs, traitement des déchets verts « sur place »

Développer l'économie circulaire et tendre vers le Zéro-déchet : limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Ex : Entreprises qui récupèrent les invendus pour en faire des conserves

Mettre en œuvre la GEMAPI dans ces deux composantes : gestion des milieux aquatiques (améliorer la qualité de l'eau et restaurer la continuité écologique), prévention des inondations (confortement des digues, travaux actions d'animation) et sensibilisation de la population à la culture du risque.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET): application des mesures définies

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Identification des risques et suivre les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des Programmes d'Actions de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA)

Mettre en œuvre les actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Engager des travaux pour la **consolidation des digues** non domaniales

Soutien financier pour la prévention des risques.

Développer une communication autour de l'économie circulaire, la promouvoir auprès des administrations et des usagers

SPL **Agglo Propreté**

Pédagogie auprès des usagers

Mise en œuvre d'actions spécifiques du Contrat Local de Santé.

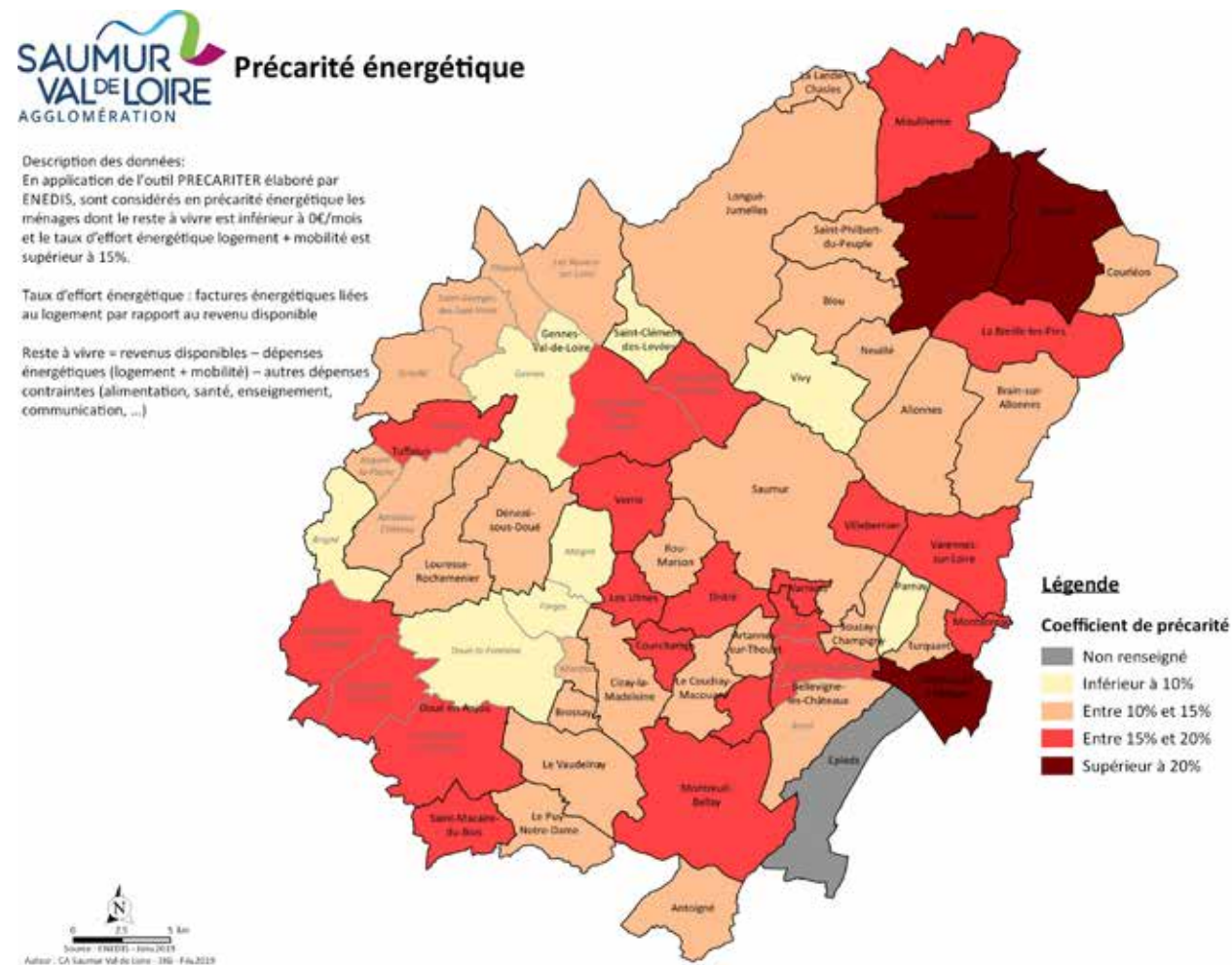
Acteurs et partenaires :

Département, Région, Etat, syndicats de collecte et traitement des déchets, SPL Agglo Propreté, ADEME, Agence de l'eau



3. RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES (NOTAMMENT LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE) ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR LIMITER L'ÉMISSION DE CO₂ ET GES

Les changements climatiques sont un défi auquel nous sommes tous confrontés. Causés par l'utilisation excessive d'énergie carbonée, ces changements auront à terme un impact considérable sur l'humanité.



Il est de la responsabilité des acteurs publics de se mobiliser pour agir contre le gaspillage énergétique et encourager la production d'énergies propres. Sur le territoire, l'habitat ancien et mal isolé, ainsi que la mobilité sont responsables d'une grande perte énergétique et d'une production importante de Gaz à effet de serre (GES).

L'utilisation de la voiture comme mode de transport privilégié est source d'importantes émissions de CO₂.

Depuis plusieurs années, le territoire accueille de nouveaux modes de production et de distribution d'EnR : Méthaniseurs, stations bi GNV, projets photovoltaïques et éoliens ou encore bois ou hydrogène...

La Communauté d'Agglomération souhaite participer aux objectifs régionaux en se fixant les mêmes objectifs :

- > 21 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable en 2020
- > 55 % en 2050

Actions :

S'inscrire dans
la démarche
« **Territoire à
énergie positive** » :
réduction
des besoins
énergétiques et
développement
des énergies
renouvelables
locales

Encadrer et coordonner le déploiement d'un mix de production en ENR

Isolation de l'habitat :
poursuivre la sensibilisation, l'animation et les aides financières et exonérations individuelles pour l'isolation des habitations

Favoriser l'**éco**
construction (en
lien avec les actions
du PNR)

**Favoriser
l'émergence** ou
l'évolution des
professionnels du
bâtiment en faveur
de la transition
énergétique et de
l'éco construction

Poursuivre le **renouvellement des flottes automobiles** de la Communauté d'Agglomération et de ses satellites par l'acquisition de véhicules propres électrique, gaz, hybride.

Développement de l'hydrogène

Valorisation du travail à domicile pour limiter les déplacements et l'utilisation quotidienne de la voiture

Etre exemplaire sur le patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération : diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments. Pour les bâtiments neufs, se rapprocher des objectifs des bâtiments BEPOS (Bâtiment à Energie Positive), c'est-à-dire un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

**Plan Climat Air
Energie Territoire :**
Le PCAET vise deux
objectifs dans
un délai donné :
atténuer / réduire
les émissions de
gaz à effet de serre
(GES) pour limiter
l'impact du territoire
sur le changement
climatique,
adapter le territoire
au changement
climatique
pour réduire sa
vulnérabilité.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Préfiguration du guichet unique d'information, qui regroupe les fonctions d'Espace info Energie et d'ANAH à l'échelle du territoire	Conventionnement entre les différents acteurs en vue de fixer le cadre d'actions, ses modalités pratiques et financières.
Organiser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans cette démarche en vue de définir les modalités de sa mise en œuvre à l'échelon de l'EPCI.	Proposer des outils d'accès au financement participatif sur le territoire sur les projets innovants et notamment le déploiement de production des ENR
Mise en œuvre d'outils d'analyse et de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communautaires	Concevoir le Schéma directeur EnR du territoire
Rénovation énergétiques des bâtiments publics	Mise en œuvre du PCAET adopté en 2020

Acteurs et partenaires :

EPCI, ADEME, Département, Région, Caisse des dépôts et consignations, ADEME, Agence de l'Energie et du Climat acteurs du logement, acteurs de la filière du bâtiment et de l'énergie, Financement Participatif France...

4. FAIRE DU TERRITOIRE UN MODÈLE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE VIE

Le Saumurois est un territoire où il fait « bon vivre », comme en témoigne les nombreuses personnes issues d'Ile-de-France qui viennent s'y installer. Températures douces, proximité avec la nature, gastronomie, nombreux loisirs...

Grâce à ses nombreux atouts, le territoire peut développer une image de marque liée à la qualité de vie qui le caractérise. Le Saumurois a largement le potentiel pour rayonner en France comme à l'international.

La communauté d'agglomération s'attachera à développer le marketing territorial

Actions :

Valoriser et adapter le territoire aux marchés concurrentiels, pour influencer, en leur faveur, le comportement des publics visés par une offre différente et attractive dont la valeur perçue est durablement supérieure à celles des concurrents.

Trouver le meilleur équilibre entre le marketing de l'offre de la destination et le marketing de la demande fondée sur une excellente connaissance des clients.

Valoriser la qualité de vie en France et à l'international : gastronomie, loisirs, qualité de l'air

Maintenir et obtenir des labels de qualité : Pays d'art et d'histoire, Ecolabel, TEN, ...

Valoriser le territoire via des campagnes de publicité

Permettre l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération : e. administration, réduction de l'émission de GES, diminuer la consommation d'énergie et le promouvoir pour que les collectivités locales s'en emparent (mairies, syndicats...)

Soutenir la filière des objets connectés

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre

Développer une communication positive et ambitieuse au niveau national (articles dans la presse spécialisée)	Faire du site du Breil un site exemplaire et d'expérimentation en terme d'EnR (ombrières, station Bio GNV....)
Présence sur les réseaux sociaux à amplifier	Encourager financièrement l'utilisation de véhicule propres (forfait RH)
Création de vidéos et supports de communication , modernisation des moyens de communication (influenceurs et créateurs de tendance)	Plan de paysage comme outil de prise en compte du paysage qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement dans le cadre des politiques d'aménagement.
Pédagogie active sur le territoire sur les moyens de réduire l'émission des GES et diminuer la consommation d'énergie	

Acteurs et partenaires :

EPCI, communes, SPL AggloBus et SPL Agglo Propreté, Département, Région, presse, internet, CCI, Cité de l'objet connecté...

Notre stratégie : Comment allons-nous mettre en œuvre notre projet de territoire ?

Partager notre vision d'un futur désirable

Pour mettre en œuvre le présent projet de territoire, la vision qu'il propose, les trois orientations qu'il présente devront être partagées et discutées entre tous les acteurs de sa réalisation.

Ces échanges doivent permettre, au-delà du document écrit, de clarifier le cap et les étapes pour y parvenir.

Avancer avec des convictions

Le projet de territoire marque le commencement d'un travail de longue haleine, mais néanmoins palpitant. Il ne représente pas la fin d'une démarche mais bien son début. Avancer dans sa mise en œuvre va demander du temps et de la patience. Parce qu'il repose sur des convictions partagées, il permettra de construire une

Communauté d'Agglomération solide et stable, un phare qui représentera un repère fort pour le territoire. Ce sont ces convictions qui devront permettre d'avancer pas à pas, sans se précipiter, à l'image de la Boule de fort.

Mobiliser une force de travail collective

Afin d'avancer dans sa réalisation, le collectif est essentiel. Pour façonner le territoire et construire un édifice solide et résistant, il est impératif d'unifier les forces de l'ensemble des acteurs impliqués. Plus ils seront nombreux, plus le projet de territoire sera enraciné, aura des bases solides, et pourra se concrétiser. Sa mise en œuvre se fera si elle est partagée à tous les échelons, partout sur le territoire.



Etre solidaires pour créer du commun à partir de la multiplicité

Tous les acteurs qui le souhaitent doivent pouvoir y être associés. Le Saumurois est une « maison commune » sur laquelle tout le monde doit avoir l'occasion de se retrouver, participer aux projets d'avenir, à condition de reconnaître le travail déjà réalisé. Cette construction commune doit s'effectuer de manière conviviale et solidaire. Tour à tour, les personnes impliquées doivent parvenir à se tendre la main et à se soutenir mutuellement. Les routes pourront parfois diverger et des différences apparaîtront. Elles sont sources de richesses et devront être respectées et prises en compte. L'essentiel est de partager le cap et de construire une convergence vers les résultats attendus.



Faire preuve de dynamisme...

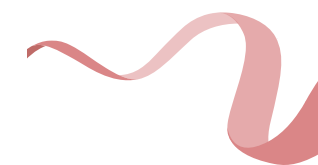
Le travail de fond, rigoureux et patient doit aussi s'accompagner de dynamisme et de vitalité. L'avenir du territoire va générer une source de motivation commune pour avancer avec énergie et détermination.

... d'agilité...

car inscrit dans le long terme, il est important que celles et ceux qui y prennent part soient en capacité de s'adapter à différentes situations à venir. Le contexte institutionnel notamment va évoluer. Les acteurs du projet de territoire doivent être en mesure d'y faire face et de s'adapter en ayant recours à leur imagination pour « sortir du cadre », trouver des solutions nouvelles, repousser les limites et explorer de nouvelles directions. L'imagination est une qualité précieuse qui devra être mobilisée pour mener à bien le projet de territoire. Les idées innovantes seront essentielles, en particulier si elles émergent des différentes communes.

...et de sérénité.

Le projet de territoire ne pourra être mené à bien que si les conditions de travail sont sereines et apaisées. Nous y veillerons car nous sommes convaincus que les différents acteurs, dont toute notre administration (et les organismes associés), pourront s'impliquer et participer à la construction d'un projet commun que si le « comment » développé ici est respecté et mis en œuvre concrètement.





SAUMUR VAL^{DE} LOIRE

AGGLOMÉRATION



Annexe 2

Orientations stratégiques

1 Stratégie de développement économique

- ➔ Thématique 1 : Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène
 - Soutenir la création, la reprise d'entreprises et la création d'infrastructures en fonction des filières innovantes
 - Soutenir la recherche, le développement et l'innovation dans l'économie, le tourisme et l'agriculture,
 - Développer l'écologie industrielle territoriale
 - Réussir la mutation économique en lien avec la digitalisation
 - Encourager l'installation et le développement d'activité tertiaire, artisanale et de commerces

- ➔ Thématique 2 : Renforcer et structurer l'offre touristique, accompagner les mutations sectorielles
 - S'appuyer sur les potentiels forts du territoire pour créer des activités touristiques
 - Soutenir la digitalisation de l'accueil et des offres
 - Développer l'itinérance pédestre, vélo, équestre
 - Protéger et valoriser le patrimoine bâti
 - Se réapproprier les quais de Loire
 - Développer les rencontres et événements d'affaire

- ➔ Thématique 3 : Intensifier les formations en relation avec les besoins du territoire et améliorer le taux d'emploi
 - S'appuyer sur le futur pôle de formation pour développer des synergies entre les différents partenaires et développer des formations adaptées aux besoins du territoire.
 - Création de nouvelles formations dans le cadre des systèmes informatiques et de la digitalisation (création, assistance technique, sécurisation)
 - Développer des formations adaptées aux besoins du territoire et notamment dans les filières sanitaire et social
 - s'engager dans des démarches innovantes pour l'insertion et retour des chômeurs vers l'emploi



→ Thématique 4 : Utiliser les ressources naturelles et de proximité

- Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial
- Développer et valoriser la filière équestre
- Favoriser la valorisation agricole des espaces naturels sensibles
- Favoriser le développement de la filière bois en valorisant la forêt et sa gestion
- Favoriser le développement des circuits-courts

2 Stratégie de cohésion du territoire - attractivité et services au public

→ Thématique 5 : renforcer l'offre de soins et garantir les services partout sur le territoire

- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Améliorer l'accès aux services de santé sur le territoire
- Soutenir le déploiement des maisons France Services (portage par les communes)
- Renforcer l'accompagnement des e.usages.

→ Thématique 6 : Améliorer les transports en commun et la mobilité douce

- Travailler sur le déplacement pendulaire et les connexions multimodales adaptés aux besoins du territoire
- Adapter la carte de transport territoriale
- Permettre le déploiement et l'utilisation de véhicules propres (non thermiques) sur le territoire
- Développer des mobilités douces : pistes cyclables, vélos à assistance électrique, ...
- Développer le suivi connecté du réseau de transport pour permettre une meilleure visibilité

→ Thématique 7 : Renforcer l'économie résidentielle et présenteielle

- Conforter l'activité et l'animation des villes et des bourgs centres
- Mettre en œuvre le programme local de l'Habitat
- Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire
- Renforcer l'accompagnement des e.usages.

→ Thématique 8 : Valoriser les pratiques sportives et culturelles

- Maintenir et développer les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Diversifier les pratiques culturelles sur le territoire
- Modernisation et médiation numérique de l'offre culturelle
- Soutenir les politiques sportives liées au Sport-santé et au Sport-emploi



3 Stratégie de transition écologique

→ Thématique 9 : Favoriser la transition énergétique

- Permettre la sensibilisation et la rénovation thermique des bâtiments énergivores
- Soutenir l'accroissement de la part des énergies renouvelables locales
- Promouvoir l'économie circulaire et diminuer la production des déchets
- Faire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, un territoire exemplaire en matière de transition énergétique.
- Conquérir les paysages – et notamment ceux des bords de Loire.

→ Thématique 10 : Valoriser les patrimoines et préserver la biodiversité

- Mettre en œuvre le plan d'action du PCAET
- Mettre en œuvre la Gestion des milieux aquatiques
- Protéger la ressource eau durant tout son cycle - de l'installation à l'usage
- Vivre avec les risques naturels – et notamment cavités et inondation



Annexe 3

Maquette financière 2021



Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) présentent et traduisent de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

L'annexe financière présente les financements accordés au territoire de Saumur Val de Loire sur les actions structurantes pour la mise en œuvre du projet de territoire (tableau 1).

Certains de ces financements relèvent du plan France Relance. Le tableau 2 présente une vision globale des dispositifs déclenchés sur le territoire, auprès des collectivités, des entreprises, des associations et des particuliers, ainsi que des montants accordés pour chacun de ces dispositifs entre septembre 2020 et juin 2021. Ils s'élèvent au total à 11,2 M€.

D'autres financements pourront être accordés par la suite et seront présentés dans une prochaine version de l'annexe financière.

Maquette Financière 2021

CRTE Saumur Val de Loire 2021-2026

Tableau 1

					Financements									
					Etat	%	ANAH	%	Région	%	Europe	%	Département	%
Axe 1 : Efficacité économique	Extension sud de la ZA du Champ blanchard à Saumur	CASVL	379 696,00 €	DETR	132 893,60 €	35%								
	Friche Altrex : travaux de mise en sécurité et diagnostic pollution - Etude de faisabilité sur l'aménagement du site.	CASVL	200 000,00 €	AAP ADEME - France relance - TI	82 750,00 €	41%								
	Étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale	CASVL	100 000,00 €	AAP France Relance / Feader							70 000,00 €	70%		
	Atelier-relais à Doué-en-Anjou (Immobilier d'entreprise)	CASVL	678 860,00 €	PLRII					543 088,00 €	80%				
	Extension Atelier-relais Nunhems Longué-jumelles	CASVL	732 600,00 €	PLRII					586 080,00 €	80%				
Axe 2 : Cohésion sociale - Attractivité et services au public	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	2 780 892,99 €	DSIL Relance	700 000,00 €	25%								
	Digitalisation des démarches administratives (GRC) - études déjà réalisées	CASVL	396 000,00 €	AAP France Relance	200 000,00 €	51%								
	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école maternelle de Saint Cyr-en-Bourg en ALSH	Bellevigne-les-Châteaux	768 753,00 €	DSIL Relance + Rénovation énergétique	289 549,00 €	38%								
	Création d'une maiso France services à Gennes	Gennes-Val-de-Loire	838 080,00 €	DETR	292 238,00 €	35%								
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation et de Développement (OPAH-RD) de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou	CASVL	795 240,00 €	Programme national en faveur de la revitalisation des centres-bourgs 2014			360 744,00	45%					105 000,00 €	13%
	Aménagement de l'espace jouxtant le centre culturel Le Cube et le complexe sportif Emile Joulain(Création 3 parkings et d'un cheminement PMR)	Longué-Jumelles	678 190,00 €	DETR + PLR Reconquête CV	237 366,50 €	35%			200 000,00 €	29%				
	Aménagement de la place des Diligences et de ses principaux accès (Phase 3)	Montsoreau	394 666,20 €	DETR	126 293,18 €	32%								
	Aménagement de la sortie de bourg et création d'une liaison douce reliant Vivy à Neuillé (partie située sur la commune de Neuillé)	Neuillé	270 000,00 €	DSIL Classique	108 000,00 €	40%								
	Axe Nord-Sud de la ville de Saumur : Aménagement de Pistes cyclables	Saumur	1 725 447,00 €	PLRII					200 000,00 €	12%				
	Construction de la piscine de Longué-Jumelles	CASVL	7 117 083,00 €	PLRII / CTR	1 744 354,00 €	25%								
	Regroupement de deux ALSH sur le site du Petit Souper à Saumur	Saumur	1 150 000,00 €	DSIL Classique/ PLRII	287 500,00 €	25%			350 000,00 €	30%				
	Construction d'un espace associatif et jeunesse dans le quartier du Chemin vert à Saumur	Saumur	3 500 000,00 €	DSIL Relance	770 000,00 €	22%								
	Création d'une liaison douce cyclable et piétonne entre les communes de Vivy et Neuillé (partie située sur la commune de Vivy)	Vivy	181 985,29 €	DSIL Classique	63 694,85 €	35%								
	Création d'une maison des jeunes à Vivy	Vivy	521 632,00 €	DSIL Relance	130 408,00 €	25%			75 000,00 €	14%				
Axe 3 : Qualité environnementale	Rénovation énergétioque de l'Office de Tourisme de Doué-en-Anjou	CASVL	45 000,00 €	DSIL Rénovation énergétique	30 150,00 €									
	Renovation énergétique et extension de l'école Millocheau à Saumur	Saumur	820 000,00 €	DSIL Relance + rénovation énergétique	375 161,97 €	46%								
	Rénovation énergétique de l'école des Hautes Vignes à Saumur	Saumur	405 000,00 €	DSIL Rénovation énergétique	324 000,00 €	80%								
	Rénovation énergétique et extension de l'école des Vignes à Distré	Distré	537 400,00 €	DSIL Classique + rénovation énergétique	181 830,92 €	34%								
	Rénovation énergétique de l'école de Souzay-Champigny	Souzay-Champigny	138 706,44 €	DSIL Rénovation énergétique	45 547,25 €	33%								
	Rénovation énergétique de 4 logements communaux à Vernantes	Vernantes	160 871,14 €	DSIL Rénovation énergétique	54 306,55 €	34%								
TOTAUX			25 316 103,06 €		6 176 043,82 €				1 954 168,00 €		70 000,00 €		105 000,00 €	

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les montants de dotations versés aux communes et à l'EPCI représentent au total 3 567 874,00 € pour la DSIL (rénovation énergétique, relance et classique) et 1 226 514,00 € pour la DETR. Seules les opérations les plus structurantes correspondant aux orientations du CRTE ont été indiquées dans la maquette financière 2021.

Tableau 2

Sous-Axe	Mesures du plan de relance	Dispositifs	Bénéficiaires	Montant de l'aide
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Aires protégées	1 association	5 000,00 €
	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification	"Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)"	2 communes	103 840,00 €
Economie circulaire et circuits courts	Investissement dans le réemploi et le recyclage	"Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation"	3 entreprises	84 959,00 €
Infrastructures et mobilités vertes	Accélération des travaux d'infrastructures de transport	Diagnostic des ponts des collectivités territoriales	7 communes	appui en ingénierie technique
Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Développement et de transformation des entreprises sociales inclusives	4 entreprises	133 240,00 €
Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	4 projets	243 200,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	16 projets	1 164 135,00 €
		Rénovation énergétique des bâtiments du Conseil régional	1 projet	268 750,00 €
	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	85 ménages	4 116 138,00 €
Soutien aux personnes précaires	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage	1 collectivité	11 200,00 €
Souveraineté technologique	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	3 entreprises	900 000,00 €
Technologies vertes	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Modernisation et diversification de la filière aéronautique (Territoires d'industrie) #1	1 entreprise	795 504,00 €
Territoires	Inclusion numérique	Fabriques de territoire (projet de tiers-lieu)	1 projet	150 000,00 €
	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	3 collectivités	1 303 746,00 €
		DSIL exceptionnelle 2021	4 collectivités	1 298 831,00 €
Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux	1 projet	15 041,00 €
	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	51 exploitations agricoles	664 750,00 €
Total			188 projets	11 258 334,00 €



Annexe 4

Liste indicative des projets 2022-2026

Liste indicative des projets 2022-2026

CRTE Saumur Val de Loire 2021-2026

		MO	Montant éligible	Dispositif/ Programme	Échéances
Axe 1 : Efficacité économique	Réhabilitation de friches industrielles sur le territoire, dont l'aménagement du site Altrex à Saumur	CASVL		Territoire d'industrie	
	Reconversion de friches urbaines : site de l'ancienne CAFPAS à Allonnes	Allonnes		Petite Ville de Demain	2024-2025
	Etude de dépollution et démolition friche industrielle de Chaucer Food à Chacé	Bellevigne-les-Châteaux/ CASVL			
	Etude de dépollution et démolition friche industrielle de l'ancien laboratoire de Marie Surgelès à Chacé	Bellevigne-les-Châteaux/ CASVL			
	Restructuration de la salle Beaurepaire à Saumur : Salle de musiques actelles - Tiers-lieu	Ville de Saumur	835 000,00 €	Action Cœur de Ville	2023-2024
	Construction d'Ateliers-relais	CASVL			
	Extension de zones d'activités	CASVL			
	Achat et réhabilitation de biens immobiliers pour Artisanat/Tertiaire	CASVL			
	Restructuration des arcades à Allonnes	Allonnes		Petites villes de demain/ Anjou cœur de ville	2021-2022
	Requalification des Cales de Loire : Place Kléber à Saumur	Ville de Saumur	9 170 000,00 €	Action Cœur de Ville	2024-2025
	Château de Saumur : Restauration/Aménagement du Ranch, création d'un espace de développement économique et commercial	Ville de Saumur	2 000 000,00 €	Action Cœur de Ville	2022-2026
	Requalification du camping des rives du Douet à Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	1 500 000,00 €		2022-2026
	Création d'une cuisine centrale	CASVL		PAT	
	Développer une restauration collective respectueuse de l'environnement (confection et livraison de 1200 repas/jour) à Doué-en-anjou	Doué-en-Anjou	500 000,00 €	PAT	2023-2026
Axe 2 : Cohesion sociale - Attractivité et services au public	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain multi-sites sur les communes de Montreuil Bellay -Vivry – Fontevraud-l'Abbaye	CASVL	814 968,00 €	Anjou Cœur de Ville	2020-2025
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain sur le Cœur de Ville de Saumur	CASVL	739 674,00 €	Anjou Cœur de Ville (Volet Habitat Action Cœur de Ville)	2021-2026
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain multi sites sur les communes d'Allonnes et de Longué-Jumelles	CASVL	654 234,00 €	Anjou Cœur de Ville (Volet Habitat Petites Villes de Demain)	2021-2026
	Étude préopérationnelle pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs des communes nouvelles de Gennes Val de Loire et de Bellevigne-Les-Châteaux et de la commune de Vernantes	CASVL	350 000,00 €	Anjou Cœur de Ville et Petites villes de demain	2021-2023
	Aménagement urbain et paysager de la route de Montreuil-Bellay à Doué-en-Anjou : requalification viaire, mobilité active...	Doué-en-Anjou	2 800 000,00 €		2022-2025
	Requalification d'îlots en centre-ville : îlot Maurice Duveau, Saint Exupéry... à Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	2 200 000,00 €	Petites villes de demain	2022-2024
	Aménagement de la traversée du bourg (Anjou cœur de ville) d'Allonnes - 5 tronçons	Allonnes	1 003 500,00 €	Anjou cœur de ville/PVD/Schéma directeur vélo	2022-2023
	Requalification et aménagement d'espace public avec aire de stationnement - Garage Renard à Allonnes	Allonnes	437 500,00 €	Anjou cœur de ville/Petites villes de demain	2021-2022
	Restructuration de l'îlot du vieux bourg- Pottier à Allonnes	Allonnes/ Maine et Loire Habitat	1 047 000,00 €	PLH/Petites villes de demain	2022-2023
	Requalification et aménagement d'espace public avec aire de stationnement Place du Mail à Allonnes	Allonnes	414 000,00 €	Anjou cœur de ville/Petites villes de demain	2023
	Restructuration de l'îlot urbain à l'angle de la rue Louis Texier et rue du Bellay (menuiserie) à Allonnes	Allonnes		Petites villes de demain	2024-2025
	Aménagement des espaces publics au cœur de ville à Longué-Jumelles	Longué-Jumelles	658 000,00 €	Petites villes de demain	2025
	Revitalisation du Centre-Ville de Saumur : quartier Saint-Jean	Ville de Saumur	2 750 000,00 €	Action Cœur de Ville	2022-2027
	Requalification axe ouest centre-ville (Carabiniers de Monsieur/Chanzy/Gambetta) à Saumur	Ville de Saumur	1 437 500,00 €	Action Cœur de Ville	2023-2025
	Restructuration de la place Marc Leclerc à Saumur	Ville de Saumur	2 475 000,00 €	Action Cœur de Ville	2023-2024
	Requalification de la place Saint-Nicolas, à Saumur	Ville de Saumur	1 009 000,00 €	Action Cœur de Ville	2026-2028
	Revitalisation de centres bourgs à Bellevigne-les-Châteaux	Bellevigne-les-Châteaux			
	Itinéraires cyclables à Saumur	Ville de Saumur			
	Requalification Place de la Mairie et Place du Marché et Rue Dovalle à Montreuil-Bellay	Montreuil-Bellay	310 000,00 €	Anjou Cœur de ville	2025
	Requalification Îlot Zola à Montreuil-Bellay	Montreuil-Bellay	420 000,00 €	Anjou Cœur de ville	2024-2026
	Requalification Rue Nationale et aménagement de voies douces à Montreuil-Bellay	Montreuil-Bellay	400 000,00 €	Anjou Cœur de ville	2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20210708-2021-086-DC-B-CC
Date de télétransmission : 20/07/2021
Date de réception préfecture : 20/07/2021

Axe 2 : Cohesion sociale - Attractivité et services au public	Requalification Place aux dîmes et rue du Château à Montreuil-Bellay	Montreuil-Bellay	100 000,00 €	Anjou Cœur de ville	2023
	Construction maison de santé de Bellevigne-les-Châteaux	Bellevigne-les-Châteaux	3 000 000,00 €	CLS	2022-2024
	Extension de la Maison de l'enfance à Allonnes	Allonnes		Petites villes de demain	2022
	Maison France Service à Gennes	Gennes			2022
	Travaux piscine de Gennes	CASVL			
	Création d'un espace culturel et artistique sur l'actuel site de l'école de musique à Doué-en-Anjou	Doué-en-Anjou	250 000,00 €		
	Extension de la Bibliothèque - Médiathèque à Allonnes	Allonnes/ CASVL		Anjour cœur de ville/ Petites villes de demain	2023
	Réhabilitation du site de la MJC de Saumur	Ville Saumur	2 917 000,00 €	Action Cœur de Ville	2024-23026
	Création médiathèque de Longué-Jumelles	CASVL			
	Création médiathèque de Gennes	CASVL			
Axe 3 : Qualité environnementale	Travaux sur les captages prioritaires du territoire	CASVL			
	Travaux sur les digues non domaniales de Saumur	CASVL			
	Etude de pertinence et de faisabilité pour la création de zones humides en aval des points de rejets des eaux traitées des step de Saumur – Bellevue et Allonnes afin de favoriser le soutien d'étiage de l'Authion (suivi des travaux)	CASVL	22000	CT eau	étude 2022
	Création d'une zone humide en sortie de la STEP de Longué	CASVL	40000	CT eau	étude 2021-2022 Tx 2023
	Mise en place d'un réseau de chaleur salle omnisports/ecole/restaurant scolaire/ bâtiment techniques à Allonnes	Allonnes / SIEMML		PCAET/ Petites villes de demain	2022/2023
	Plan global de gestion de la végétation des digues	CASVL	500 000,00 €		2022-2026
	Actions sur les milieux aquatiques et la prévention des risques	CASVL			
	Développement des équipements de mobilité douce sur le territoire	Communes/ CSVL			
	Plateforme de déchets de Bellevue à saumur	CASVL			
	Aménagement du site des Youïs à Longué-jumelles	Longué-Jumelles	1 500 000,00 €		
	Rénovation thermique de l'école primaire de Douces à Doué en Anjou	Doué en Anjou	700 000,00 €	PLH	2022-2023
	Rehabilitation de batiments publics	Communes/ CSVL			



Annexe 5

Modèle de fiche-action

TITRE DE L'OPERATION

Axe et thématique visés du CRTE

**Appartenance à un ou plusieurs dispositifs existants
et si oui quel axe, orientation ou fiche-action**

Exemples : PCAET, Petite ville de demain, Territoire d'industrie, PLH...

Maître d'ouvrage de l'action

Partenaires engagés ou envisagés

Description de l'action

Objectifs

Budget prévisionnel – Plan de financement envisagé (répartition des engagements par partenaires)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Indicateurs de suivi, de résultat et de performance

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/201221_texte_presentation_grille_plateforme_.pdf

La grille est téléchargeable à ces adresses:

-Format Excel:

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVXLS.xlsx>

-Format Libre Office:

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVODS.ods>

Date de rédaction de la fiche

Nom et coordonnées du rédacteur

Nom et coordonnées du référent technique